



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**15<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 28 septembre 2012, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić ..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Beck (Palaos), Vice-Président, assume la présidence.*

M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de l'État du Qatar, qui a laissé une marque indélébile sur l'Assemblée générale.

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Allocution de M. Ralph E. Gonsalves,  
Premier Ministre de Saint-Vincent-  
et-les Grenadines**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

*M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (parle en anglais) :** Mon pays présente ses sincères félicitations à M. Vuk Jeremić, pour son accession à la présidence de cette session de l'Assemblée générale qui est d'une importance cruciale. Nous exprimons également notre reconnaissance à son prédécesseur,

Nous nous réunissons à nouveau dans le cadre de notre quête pour le développement, l'équité et la paix. L'an dernier, notre débat a eu lieu dans le contexte de changements géopolitiques rapides, souvent violents, ainsi que d'une instabilité et d'une incertitude économiques continues. Le débat général de l'an dernier, bien que marqué par les vents du changement et un climat d'incertitude, n'était pas dénué d'espoir ou d'optimisme. Les États Membres attendaient des progrès significatifs lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable. Nous espérons un traité sur le commerce des armes solide et juridiquement contraignant. Nous avons répondu aux appels lancés par les populations locales en faveur de changements politiques. Et nous avons scruté l'horizon économique à la recherche de signes encourageants de reprise et de croissance.

Aujourd'hui, l'optimisme mondial, bien qu'il continue de persister, est un bien plus rare, car la communauté internationale, confrontée aux défis d'un monde nouveau, n'a pas été à même de les relever. Nos structures mondiales, y compris l'Organisation des Nations Unies, doivent faire face à des changements d'une portée, d'une ampleur et d'une rapidité qui dépassent considérablement notre capacité à réagir et exigent un niveau de courage, de principe et d'esprit de décision qui ne correspond pas à notre volonté politique. Aujourd'hui, nous ne sommes pas de simples spectateurs qui regardent le monde changer; nous sommes plutôt des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nations dans la vallée de la décision, confrontées à deux questions auxquelles nous devons répondre : « Quelle est notre vision de l'après-crise de demain, du monde post-conflituel? » Et « Comment pouvons-nous, collectivement, réaliser cette vision? »

Si nous évitons de régler ces questions fondamentales, nous risquons d'avoir une Assemblée à la dérive, qui se soustrait à ses responsabilités et a peur d'agir. Nous devons résister à la tentation d'enfoncer la tête dans les sables changeants de résolutions inutiles, tandis que nous négligeons notre quête impérative de principes et d'objectifs unificateurs. Succomber à cette tentation reviendrait à condamner cette institution à un avenir caractérisé non pas par de nouvelles idées, mais par de nouvelles rationalisations. Notre noble bataille d'idées se transformera en un bataillon d'excuses et d'accusations réciproques, de petites phrases déguisées en pensées profondes. Un tel avenir, que nous sommes en passe de réaliser, desservirait nos États respectifs, nos obligations internationales et la noble histoire de l'Organisation des Nations Unies. Par notre impuissance, nous accepterions l'obsolescence éventuelle de notre organisation, car les peuples et les gouvernements, à tort ou à raison, chercheraient ailleurs des solutions aux problèmes du monde. Un tel avenir peut et doit être fermement évité, dans l'intérêt des progrès collectifs et de l'humanité de nos peuples.

Dans notre région des Caraïbes, l'effondrement économique et financier mondial continue de se faire sentir le plus durement chez les pauvres, les jeunes, les personnes âgées et les personnes vulnérables qui ne sont en aucune façon responsables de la spéculation financière effrénée et des mouvements de capitaux non réglementés qui ont causé la crise. Aujourd'hui, quatre ans après cet effondrement venu de l'extérieur qui est à l'origine de la croissance négative ou marginale dans l'ensemble des Caraïbes, notre région est forcée de réfléchir aux implications d'une possible « décennie perdue » pour le développement.

Notre région n'est pas à l'abri des pressions et des fractures économiques qui ont transformé d'autres régions du monde en poudrières marquées par des troubles sociaux et des bouleversements politiques. Nos citoyens, qui s'efforcent noblement d'aller de l'avant sous le fardeau imposé par la contraction économique venue de l'extérieur, l'austérité et d'autres épreuves, ne sont pas dotés d'une patience ou d'une endurance sans limite. Nos acquis en matière de développement obtenus de haute lutte sont en danger et notre stabilité politique

de longue date est peut-être en péril. La communauté internationale ne peut pas ignorer notre détresse parce qu'elle tient uniquement compte de notre statut de pays à revenu intermédiaire, calculé sur des bases erronées, et de notre prospérité relative ou qu'elle nous applique le stéréotype simpliste, voire offensant, des « paradis des Caraïbes ». Les petits pays en développement à revenu intermédiaire et très endettés comme ceux des Caraïbes, qui sont très vulnérables aux catastrophes naturelles et aux convulsions économiques internationales, ont des besoins particuliers auxquels la communauté internationale se doit de répondre de manière appropriée, en partenariat avec les peuples de notre région. Les chocs extérieurs causés par la nature ou les méfaits d'un capitalisme de casino pour le moins inégal ne sont pas simplement épisodiques dans notre région des Caraïbes, ils sont un trait constant de nos économies régionales.

Il faut reconnaître que le contexte moderne et les caractéristiques nationales individuelles ne se prêtent pas à des prescriptions économiques classiques ou keynésiennes strictes ni à leurs variantes. Ce constat doit être au cœur du réexamen et de la restructuration de l'appareil économique actuel que nous devons opérer d'urgence. Dans le cas de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de nos voisins des Caraïbes, les spécificités de nos économies – notre petite taille, notre ouverture et notre vulnérabilité – requièrent la mise en place de politiques économiques atypiques et propres à nos pays qui se fondent, non pas sur une quelconque idéologie dominante ou des théories à la mode venues d'ailleurs, mais sur une démarche concrète, judicieuse, souple et ciblée.

Les arguments ésotériques sur le rôle de l'État dans l'activité économique présentent peu d'intérêt pour nous car, historiquement, nos gouvernements ont été une force positive pour stimuler, diversifier et développer nos économies en tandem avec les secteurs privé et coopératif. Même si nous accueillons favorablement et sollicitons l'assistance et les conseils des institutions et organisations pertinentes, ces consultations doivent être libérées des doctrines classiques et des préceptes convenus qui ne sont applicables ni à notre époque ni à nos circonstances. Nous devons suivre notre propre voie de développement.

La cause du développement, en tant qu'objectif et en tant que droit, a été négligée par la communauté internationale ces dernières années, au lendemain de la crise. Au sein du système des Nations Unies, le budget actuel du maintien de la paix éclipse les ressources

allouées à la promotion du développement, alors même que nous reconnaissons que la plupart des conflits trouvent leur origine dans le sous-développement. Les promesses faites de longue date en matière d'aide au développement ont été délaissées et remises à plus tard par des États qui font valoir comme excuse leurs propres difficultés face au ralentissement économique mondial. En conséquence, au moment même où nous envisageons de définir des objectifs de développement durable pour l'après-2015, il est malheureusement manifeste que les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas réalisés dans de nombreuses régions de notre planète.

On ne saurait demander aux pauvres, en particulier en Asie, en Afrique, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'attendre plus longtemps une aide et le développement durable. Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie les nations et les organisations qui ont fait en sorte de continuer à tendre à notre population la main de la coopération, même en ces temps difficiles sur le plan économique. L'appui et l'aide de ces États et de ces organisations sont la preuve de leur amitié, de leur solidarité et de leur grand civisme mondial.

L'incertitude économique prolongée au niveau mondial a propulsé l'économie internationale dans une nouvelle phase dangereuse. Même le Fonds monétaire international est arrivé à cette conclusion. Ce faisant, la crise a montré que les principaux acteurs n'étaient pas à la hauteur et ne se rendaient même pas compte des conditions existantes. Elle a montré qu'ils n'avaient pas une idée claire de la voie à suivre. Aussi bien dans la sphère politique que dans la sphère économique, l'ancien régime est en train de disparaître. Les sages reconnaissent qu'une transition se profile à l'horizon, mais il faut relever les immenses défis que posent directement les quatre questions pertinentes qui suivent : premièrement, peut-on gérer la transition ou va-t-elle se faire dans le chaos? Deuxièmement, à supposer que l'on puisse gérer la transition, comment peut-on la gérer de la manière la plus efficace qui soit et dans l'intérêt de qui? Troisièmement, la transition débouchera-t-elle sur une impasse? Et quatrièmement, étant donné que la transition elle-même, comme toutes les conditions humaines, est un phénomène dynamique, quel est son objectif final?

C'est un truisme de dire que les hommes et les femmes font l'histoire non pas en fonction de circonstances qu'ils ont choisies, mais en fonction de celles auxquelles ils sont confrontés, dont ils ont hérité et qui se font jour pendant leur existence. Il faut noter que l'histoire des nations et les fantômes des morts pèsent

lourdement sur l'esprit des vivants. On ignore souvent cette vérité indéfectible que chaque peuple possède sa propre histoire, sa propre légitimité, sa propre noblesse et sa propre voie vers plus d'ennoblissement.

Malheureusement, le pouvoir qu'ont certains de choisir pour tout le monde fausse ces vérités fondamentales. Il est bien connu que la vision que le lion a de l'histoire ne correspond à celle de la gazelle ou de l'agneau; l'éléphant et la fourmi ne voient pas les choses de la même manière. Mais les êtres humains ont la capacité de dépasser les limitations du règne animal. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous avons créé l'ONU et l'avons dotée d'une Charte aux idéaux et objectifs si édifiants et magnifiques qu'elle incarne le meilleur espoir de la race humaine. Le pouvoir arrogant et débridé, quel qu'en soit la source, sera ainsi contenu. Il est toujours sage de se rappeler que le plus grand exercice du pouvoir consiste à l'utiliser avec retenue. Cela vaut à l'intérieur des nations et entre elles. C'est la meilleure façon de veiller à ce que les esprits malveillants de par le monde n'aient pas l'espace nécessaire pour prospérer et soient vaincus.

C'est dans ce contexte que l'on doit écrire l'histoire d'un État palestinien prospère, sûr et indépendant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la sécurité, l'amitié et la non-belligérance. Cette question est urgente et grave : l'injustice infligée à la Palestine doit cesser maintenant. De même, notre quête mondiale d'un dialogue interconfessionnel et d'une alliance des civilisations, lancés respectivement par les gouvernements qatarien et turc, doit se poursuivre.

De même, nous ne devons pas oublier notre engagement à être solidaires d'Haïti. La question des réparations pour les génocides perpétrés contre des peuples autochtones et pour la traite des esclaves africains doit elle aussi continuer d'être activement examinée au niveau international.

L'ONU peut faire tout cela et plus. Notre volonté collective peut donner de nombreux résultats grâce aux avantages et au potentiel offerts par une direction avisée, un dialogue pacifique au niveau national et entre les pays souverains, la coopération internationale et les accords régionaux.

Plus près de chez nous, nos partenariats de développement et nos partenariats politiques sont de plus en plus le reflet d'une intégration régionale renforcée et d'une coopération Sud-Sud accrue. Durant la phase de développement national qui a immédiatement suivi

la fin de la période coloniale, les pays des Caraïbes et d'Amérique latine ont souvent entretenu des liens plus solides et plus étroits avec les puissances coloniales éloignées et les pays développés qu'avec les États plus proches de notre région. Après des siècles de conquête coloniale, de peuplement et d'exploitation, nos liens d'amitié, de coopération et d'intégration de plus en plus forts au sein des Caraïbes et de l'Amérique latine sont l'expression fondamentale de l'indépendance et de la maturité politiques croissantes de nos États.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est membre de plusieurs cercles d'intégration régionale étroitement liés. L'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) fait partie d'une union économique qui partage une monnaie, une instance judiciaire et une assemblée représentative naissante communes. La Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui compte 15 membres, encourage également l'intégration caribéenne, ce qui a des répercussions importantes sur les échanges commerciaux et la libre-circulation des personnes. Notre pays est fier d'appartenir à l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, qui a établi des liens de solidarité et de coopération socioéconomiques entre les États des Caraïbes, d'Amérique centrale et du Pacifique. Le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Association des États de la Caraïbe et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sont également des expressions locales de la volonté de nos populations d'établir des liens et des partenariats avec nos frères et sœurs de la région.

La force et la cohésion réelle de ces initiatives d'intégration régionale de plus en plus nombreuses tiennent au fait qu'elles reposent sur des bases solides d'expériences et de valeurs partagées, qui méritent d'être appuyées par l'ONU. Les membres de l'OECO et de la CARICOM sont d'ardents défenseurs de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'état de droit et nous partageons ces expériences et ces aspirations avec les États frères d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, qui ont également jeté les fondements immuables de la démocratie et de la bonne gouvernance après des périodes agitées de troubles politiques et d'intervention étrangère. La prochaine élection présidentielle qui se tiendra le 7 octobre en République bolivarienne du Venezuela n'est qu'un exemple de la façon dont ce pays et la région continuent d'institutionnaliser des systèmes démocratiques populaires et participatifs qui tiennent compte de la volonté du peuple et la respectent.

Bien que nous renforçons nos relations avec nos plus proches voisins, nous demeurons profondément attachés à nos liens historiques et à nos amitiés traditionnelles. Les rapports que nous entretenons avec nos amis en Europe, avec le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis sont aussi solides que mutuellement bénéfiques. Saint-Vincent-et-les Grenadines est un État pluri-insulaire et notre population a donc toujours beaucoup migré et été tournée vers l'extérieur, à tel point que mêmes les paroles de notre hymne national rappellent notre propension à nous rendre dans des contrées lointaines. Nombre des communautés les plus peuplées et les plus dynamiques formées par nos ressortissants ne se trouvent pas à Saint-Vincent-et-les Grenadines mais dans de grands centres urbains, dont Brooklyn, Toronto et Londres. Ces communautés saint-vincentaises productives et infatigables, et les nombreuses autres de par le monde, enrichissent de manière inestimable leur patrie d'adoption et envoient des fonds grandement nécessaires à leurs proches dans leur terre natale. Nous demeurons reconnaissants aux pays amis qui ont ouvert leurs portes et adopté nos migrants et nous considérons que leur va-et-vient constant et sans obstacle est le témoignage le plus fidèle de l'amitié et de la solidarité qui nous unissent à ces pays.

La multiplication récente des conflits régionaux et l'agitation dans le monde entier ne peuvent être ignorées. L'espoir et l'optimisme idéaliste qui dominaient aux premiers jours de ce que l'on appelle le Printemps arabe ont fait place à un fatalisme cynique et à un opportunisme effréné dans de nombreux milieux influents. Sur d'autres continents, certains pays sont sur le point de s'enfoncer dans des guerres frontalières tandis que d'autres sont aux prises avec un terrorisme insidieux et barbare. Au milieu de ces bouleversements mondiaux, nous assistons à la réapparition agressive de ceux qui voudraient façonner le monde à leur propre image et le mettre au service de leurs propres objectifs. Les interventionnistes, les unilatéralistes et les hégémonistes d'hier et d'aujourd'hui se sont précipités pour combler et exploiter les vides politiques, satisfaire d'anciennes rancunes et accroître leur emprise sur le pouvoir mondial ou régional.

Ce schéma existait déjà avant le colonialisme et la guerre froide mais il appelle de nouveau l'attention sur un grand nombre de principes fondateurs de l'ONU. Ces principes ne peuvent être ignorés, réinterprétés ni sacrifiés sur l'autel de l'opportunisme politique mû par les sondages et l'ambition électorale. Nous nous sommes unis dans le but solennel de promouvoir la paix, et non

la guerre; l'autodétermination, et non l'intervention unilatérale; le progrès économique et social de tous les peuples, et non le mépris impitoyable du bien-être de nos semblables. Renoncer à ces principes, de manière explicite ou implicite, reviendrait à abandonner ce qu'il y a de meilleur en nous et à succomber aux forces qui ont rendu nécessaire la création de cette institution.

La guerre contre le terrorisme mondial est bien réelle, et tous les États responsables la mènent sur de multiples fronts. Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne catégoriquement et fermement les activités terroristes sous toutes leurs formes et est scandalisée par les méthodes et la logique tordue des auteurs de ces atrocités. Nos amis et frères des États-Unis d'Amérique sont hélas la cible privilégiée de ces assassins écœurants. Le meurtre profondément attristant de Christopher Stevens, l'Ambassadeur des États-Unis en Libye, et de plusieurs membres de son équipe en est l'exemple le plus récent. Nous appuyons sans réserve la volonté des États-Unis de traduire en justice les assassins de l'Ambassadeur Stevens.

Dans le même temps, nous sommes interloqués de voir que certains milieux continuent de qualifier la République de Cuba d'État qui soutient le terrorisme. La vérité indiscutable est que Cuba n'appuie ni n'abrite aucun terroriste d'aucune sorte. Au contraire, le Gouvernement cubain, qui est lui-même victime de campagnes terroristes orchestrées, a coopéré à de multiples occasions aussi bien avec des gouvernements alliés qu'avec des pays dont il ne partage pas l'idéologie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il a également joué un rôle utile et constructif pour faciliter les pourparlers de paix entre plusieurs gouvernements et groupes rebelles armés en Amérique latine. Nul ne conteste ces faits. Par conséquent, qualifier Cuba d'État soutenant le terrorisme, dans quelque contexte que ce soit, revient à déprécier notre lutte mondiale commune contre ce fléau insidieux.

Dans la célèbre allocution qu'il a prononcée en 1960 devant l'Assemblée générale, Fidel Castro, alors Président, a déclaré que l'hystérie est capable de tout; qu'elle est capable des affirmations les plus invraisemblables et les plus absurdes.

En l'occurrence, il convient de renoncer à cette affirmation invraisemblable et absurde, tout comme à l'absurdité avancée pour justifier l'embargo économique qui continue d'être imposé à Cuba.

Le rapprochement extrêmement intéressant qui s'opère dans le détroit de Taiwan entre la République populaire de Chine et la République de Chine (Taiwan) donne un poids très concret à l'appel raisonnable en faveur d'une participation véritable et trop longtemps différée de Taiwan aux institutions spécialisées des Nations Unies. Mon pays comme plusieurs autres des Caraïbes et d'Amérique centrale peut témoigner du grand sens moral avec lequel Taiwan conduit ses relations intergouvernementales. Il ne fait aucun doute que le moment est venu pour cet exemple remarquable de la civilisation chinoise d'être autorisé à participer aux travaux des divers organismes de cette organisation mondiale.

Je voudrais à présent aborder certains défis existentiels auxquels mon pays, ma région et le monde entier sont actuellement confrontés. Saint-Vincent-et-les Grenadines est exaspérée de voir que les États rassemblés dans cette salle continuent, de manière inexcusable, à ne pas parvenir à avancer résolument vers la conclusion d'un traité efficace et juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Des nations entières, représentées ici aujourd'hui en tant que pays amis et égaux, risquent tout simplement de disparaître à cause de notre inaction et de notre lâcheté politique. D'autres pays, dont le mien, subissent déjà des tempêtes, des ouragans et des phénomènes météorologiques toujours plus intenses et plus fréquents. Non seulement ces changements constituent une menace pour notre mode de vie, mais ils risquent en outre d'annuler nos progrès récents en matière de développement.

Les îles de notre planète sont en guerre contre les changements climatiques, la hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer. Cette guerre n'est pas un événement futur, mais une bataille en cours dans le présent. Comme nous le savons tous ici au sein de l'Assemblée, c'est une guerre que nous sommes en train de perdre. La survie de nos îles est en jeu, et la responsabilité de changer immédiatement le cours des choses incombe incontestablement à ceux qui nous ont conduits au bord de la catastrophe parce que des générations durant ils ont pollué en toute insouciance. À une autre époque et dans un autre contexte, Winston Churchill a mobilisé son peuple avec ces mots : « Nous nous battons sur les mers et les océans [...] nous défendons notre île, à n'importe quel prix ». Aujourd'hui, qu'on se le tienne pour dit, nous nous battons contre l'élévation du niveau des mers et des océans et défendons le droit de nos îles d'exister, à tout prix. Nous appelons tous les pays à se joindre à nous dans cette lutte, car nous avons encore

une chance de gagner cette guerre. Nos négociations en vue d'endiguer les changements climatiques ne sont pas simplement un exercice académique et diplomatique complexe et quelque peu ésotérique, et elles ne doivent pas être considérées comme un processus banal et interminable des Nations Unies. Laissons de côté les intérêts étroits et à court terme et montrons ce dont nous sommes capables dans l'intérêt et pour la protection de toute l'humanité.

Une autre menace existentielle pour laquelle nous n'arrivons pas à trouver de solution à cause de la paralysie des Nations Unies est notre quête commune d'un traité global, robuste et contraignant sur le commerce des armes. Dans les Caraïbes, plus de 70 % des homicides sont perpétrés avec des armes à feu, statistique remarquable pour une région qui ne produit ni armes ni balles. La police de Saint-Vincent-et-les Grenadines est pour une large part non armée et le pays n'a pas d'armée permanente, or nous devons nous battre jour après jour contre un afflux d'armes à feu illicites dont nous n'arrivons pas à remonter la filière et qui constituent une grave menace pour notre sécurité nationale et notre mode de vie. Les producteurs d'armes à feu, ainsi que les marchés d'origine et de destination des stupéfiants illicites, peuvent et doivent coopérer pour limiter et réglementer les mouvements internationaux d'armes légères et de petit calibre et de munitions. Même si notre tentative initiale d'élaborer un traité sur le commerce des armes a échoué, j'invite les membres de l'Assemblée générale à redoubler d'efforts à la présente session pour négocier un accord contraignant en la matière, avant que nous nous retrouvions en septembre prochain.

Cette année, il est également impératif que les Nations Unies poursuivent leurs travaux axés sur la lutte contre les maladies non transmissibles, que la Communauté des Caraïbes a à juste titre placée en première ligne des préoccupations mondiales.

Le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines est un peuple fort et farouchement indépendant. Notre indépendance a été forgée par les luttes héroïques de nos populations autochtones et garifunas contre le génocide et affermie par les flammes de notre résistance à l'esclavage, au travail forcé et à la domination coloniale et néocoloniale. Notre force, notre indépendance et notre souveraineté font que nous n'attendons pas de l'ONU ou d'un quelconque pays ou groupe de pays qu'ils règlent pour nous nos problèmes et nos difficultés. Cependant, en tant que petit État dans un monde interdépendant, nous sommes conscients que la plupart des difficultés

auxquelles nous sommes confrontées trouvent leur origine au-delà de nos frontières nationales. Par conséquent, l'ONU est la principale enceinte multilatérale où nous pouvons aborder et relever ces défis imposés de l'extérieur.

Le but de ma déclaration aujourd'hui n'est pas simplement d'énumérer les fléaux mondiaux qui se sont abattus sur Saint-Vincent-et-les Grenadines. Non, il est aussi de lancer un appel à une action mondiale concrète et fondée sur des principes pour aborder et résoudre ces problèmes. Pour ce faire, nous sommes prêts à coopérer avec le Président et tous les États au sein de cette Assemblée pour faire véritablement changer les choses à travers le monde. Comme le grand romancier Ernest Hemingway l'a si bien exprimé : « Le courage moral est une denrée plus rare que la bravoure au combat ou une grande intelligence. Pourtant, c'est la qualité indispensable et vitale de ceux qui cherchent à changer un monde qui s'accommode difficilement du changement ». Aujourd'hui, Saint-Vincent-et-les Grenadines invite l'Assemblée et tous les pays rassemblés ici à mobiliser ce courage moral essentiel pour effectuer des changements dans un monde au potentiel illimité et dont les problèmes sont solubles. La rhétorique du changement et de l'espoir n'a peut-être plus le cachet qu'elle avait jadis, mais nous demeurons convaincus que nos peuples et nos gouvernements ont en eux-mêmes le courage et la conviction de changer et d'améliorer ensemble la condition de ceux qui composent nos nations.

À cette soixante-septième session de l'Assemblée générale, prouvons que cette foi est bien placée. Nous portons aujourd'hui nos fardeaux d'hier, mais nous avancerons demain grâce à nos forces et à nos capacités.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Kenny Davis Anthony, Premier Ministre et Ministre des finances, des affaires économiques, du plan et de la sécurité sociale de Sainte-Lucie**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Kenny Davis Anthony, Premier Ministre et

Ministre des finances, des affaires économiques, du plan et de la sécurité sociale de Sainte-Lucie.

*M. Kenny Davis Anthony, Premier Ministre, Ministre des finances, des affaires économiques, du plan et de la sécurité sociale de Sainte-Lucie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Kenny Davis Anthony, Premier Ministre, Ministre des finances, des affaires économiques, du plan et de la sécurité sociale de Sainte-Lucie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Anthony (Sainte-Lucie) (parle en anglais) :**  
Je voudrais tout d'abord féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Je tiens également à exprimer les remerciements de Sainte-Lucie à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour sa contribution en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

Je souhaite mettre l'accent sur les propos du Président, que nous devons constamment garder à l'esprit, concernant le fait que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre. En effet, la pauvreté et les préjugés constituent le silex et l'amadou qui déclenchent les querelles violentes et soulèvent les passions. C'est pourquoi nous souscrivons au thème proposé, car même si, dans les Caraïbes, nous vivons généralement en paix, nous sommes conscients de la véritable lutte que mène l'homme pour rétablir la paix en dépit des catastrophes, de l'injustice, de l'inégalité et des conflits.

Hors de cette salle se trouve un monde magnifique. Et quels que soient les défauts et les échecs de l'humanité, nous avons tout de même la chance de vivre dans un monde qui nous offre la vie ainsi que des moyens de subsistance. Il est difficile parfois d'imaginer que, malgré la tourmente, les massacres, les catastrophes, la brutalité et les calamités, l'humanité a progressé au cours des millénaires. C'est ce qui doit motiver notre espoir et notre confiance en l'avenir : nous sommes déjà passés par là et avons connu d'épouvantables tragédies, d'inexplicables catastrophes, des guerres mondiales et des famines, mais nous sommes pourtant toujours là. Notre civilisation continue de prospérer. Cependant, nous ne pouvons triompher que si nous acceptons et célébrons notre humanité commune. Ce doit donc être un monde qui proclame sans cesse la valeur de chaque vie humaine, un monde qui reconnaisse nos dons collectifs, et qui célèbre notre ingéniosité et nos efforts. Un monde,

comme l'on dit dans le sud de l'Afrique, imprégné d'ubuntu.

Ces sept dernières décennies, nous nous sommes réunis ici en tant qu'égaux, chacun disposant d'une voix, chacun ayant la possibilité de s'exprimer. Notre taille, qu'elle soit définie par des critères géographiques ou démographiques, ou les deux, n'a aucune importance, ou bien alors temporairement pour les besoins du discours et du dialogue. Et même si certains siègent ici depuis plus longtemps, nous affichons tous une convergence qui n'est ni passagère ni modulable. Mais même ainsi, nous avons parfois tendance à oublier que derrière chaque représentant de pays se cachent de véritables personnes menant des vies bien réelles, en quête de moments précieux au milieu d'un océan de désespoir.

Il ne fait aucun doute que, même lorsque nos dirigeants viennent s'exprimer ici, nous constatons, selon nos pays, des divergences de vues et de philosophie, ainsi que des différences s'agissant de la croyance. Pourtant, malgré tout cela, la beauté de la démocratie fait que nous pouvons poursuivre une quête commune : celle du bonheur, de la prospérité et de la joie de vivre. Nos philosophies ne doivent jamais anéantir cette quête; elles doivent l'appuyer. Nos croyances ne doivent jamais la faire voler en éclats; elles doivent former et modeler des âmes pêtées de compassion, de compréhension et de tolérance.

Nos ancêtres, de l'Afrique à l'Asie, de l'Arctique à l'Amazonie, ont tous connu les conflits et ont vu ce qu'il en a coûté à leur vie. Nous savons maintenant ce que cela coûte à l'humanité. Et nous savons tous que l'histoire a prouvé à maintes reprises que la guerre n'était pas la meilleure façon de résoudre nos problèmes. Alors devons-nous fermer les yeux sur les bombes et les armes parce qu'on ne les entend pas dans nos rues, nos villes, nos parcs et terrains de jeux? La jeune fille d'Alep ou de Benghazi n'a-t-elle pas le droit d'avoir les mêmes chances et de nourrir les mêmes rêves et espoirs qu'un garçon d'Arlington ou de Birmingham?

Personne n'aspire à un monde naïf, aux mains de dirigeants utopiques. Et nous n'insinuons pas non plus que notre monde ne connaîtra pas de conflits, car les désaccords sont inévitables dans tous les aspects de la vie. Cependant, je demande à ce que nous ayons le courage d'être ambitieux quant au monde que nous voulons. Je demande à ce que nous agissions lorsque nous savons que c'est possible. Je demande à ce que les dirigeants qui siègent dans de très hautes instances n'oublient jamais les minorités, ces groupes qui sont

facilement oubliés, facilement marginalisés, facilement anéantis. Il ne devrait jamais y avoir de saison ni pour l'injustice, ni pour la corruption, ni pour la pauvreté, ni pour la brutalité, ni pour les tourments.

Sainte-Lucie souhaite donc qu'une solution pacifique soit trouvée au conflit qui fait rage en République arabe syrienne et que cesse immédiat ce qui est véritablement un carnage, une tragédie humaine. Nous continuons d'appuyer les efforts déployés par le Représentant spécial et le Secrétaire général au sein de cette Organisation afin d'amener les parties à accepter de s'asseoir à la table des négociations, en vue de trouver un moyen de régler le conflit qui soit acceptable pour la majorité des Syriens, et prenne en compte la nécessité de garantir le bien-être et l'intérêt des minorités de cet État.

Nous sommes, bien sûr, également très préoccupés par le recours à la violence au Moyen-Orient dans le but de transformer les désaccords religieux ou idéologiques en affrontement. Nous condamnons toutes les tentatives de dénigrement des prophètes, divinités, pratiques ou symboles religieux, et appelons à la tolérance et à la compréhension. Dans le même esprit, nous déplorons l'assassinat brutal en Libye de l'Ambassadeur des États-Unis, et partageons la douleur et la colère de ce pays. L'intolérance religieuse est explosive et dangereuse, et prend même au piège des pays éloignés des théâtres de conflits.

Sainte-Lucie a tout à fait conscience des tentatives résolues au Moyen-Orient de développer de nouveaux systèmes de gouvernance, les récents systèmes semblant, dans certains pays, être devenus inutiles pour la majorité des citoyens. Hormis notre attachement à la paix mondiale et régionale, nous devons en outre reconnaître que les troubles qui surviennent au Moyen-Orient ont pour effet incontestable de fausser le prix de la principale matière première mondiale, à savoir le pétrole, et que ces distorsions nuisent aux intérêts et aux processus de développement aussi bien des grands que des petits pays. Le monde a terriblement besoin d'une solution pacifique au Moyen-Orient. Nous nourrissons l'espoir que les approches pacifiques et consensuelles sur les questions de gouvernance continueront d'évoluer dans cette région.

Sainte-Lucie est d'avis qu'il ne faut ménager aucun effort pour promouvoir la paix et la prospérité pour tous, tout en protégeant bien sûr la santé de notre planète. Le Gouvernement saint-lucien connaît fort bien la détermination des Chinois à unifier leur pays, comme l'avait annoncé au monde entier la Chine au moment où

elle a pris la place qui lui revenait au sein de l'ONU. À cet égard, Sainte-Lucie se félicite de l'émergence du dialogue et de la coopération entre la République populaire de Chine et la République de Chine à Taiwan.

Ce dialogue et cette coopération entre les deux rives du détroit favoriseront certainement l'harmonie mondiale. Nous sommes impatients de voir le rapprochement pacifique du peuple chinois se poursuivre alors que celui-ci cherche à unifier sa civilisation.

Sainte-Lucie appuie par ailleurs les appels lancés par l'Afrique afin que lui soit octroyé un siège permanent au Conseil de sécurité, appels qui ont reçu l'appui des Présidents du Mali et de l'Afrique du Sud. Si nous reconnaissons les dangers que représentent les conflits et les guerres en Afrique, nous devons également reconnaître que l'Afrique est capable de se pacifier. a Un milliard de personnes et un continent tout entier ne sauraient ne pas avoir voix au chapitre.

Sainte-Lucie se félicite du règlement du conflit de longue date au Soudan, de l'accession à l'indépendance du nouvel État du Soudan du Sud et de son admission au sein de la communauté des nations. Il est satisfaisant que ce processus se soit déroulé dans un contexte qui voit les États du continent africain créer de nouveaux espaces afin de tirer profit de l'exploitation des ressources du continent dans un environnement économique changeant.

Nous ne saurons pratiquer la collaboration et la coopération au niveau mondial et prendre un nouveau départ si les disparités extrêmes ne sont pas réduites ou éliminées. Il est donc nécessaire de déterminer quelles sont les causes de ces problèmes et de prendre des mesures résolues pour remédier aux inégalités qui existent dans le monde. Bien que l'un des fondements évidents du développement soit la bonne gouvernance – des structures politiques éthiques qui ne cèdent pas à l'appât de l'avidité ou des abus – et que nous soyons en mesure de renforcer l'état de droit, de garantir le respect des droits de propriété et d'organiser des élections régulières, ces mesures en elles-mêmes ne garantissent ni ne peuvent garantir la démocratie. Si la démocratie ne saurait laisser place aux dictateurs ou aux demi-dieux, elle demeure vide de sens pour une personne qui n'a pas de quoi manger. Les démunis n'auront ni passion ni volonté. Les déprimés ne voteront pas, et les opprimés non plus.

Nous ne pouvons continuer de feindre d'ignorer les injustices historiques dont sont synonymes l'esclavage et le fait de forcer des peuples à travailler

ainsi que de décimer leur culture et leur identité. Nombre des personnes présentes ici aujourd'hui sont des descendants de survivants de la période de l'esclavage. Dans le cadre de cette reconnaissance, nous appuyons les appels lancés par le Gouvernement jamaïcain tendant à ce que soient reconnues les répercussions de la traite transatlantique des esclaves et la nécessité d'instaurer un dialogue franc concernant le statut des personnes d'ascendance africaine. D'autre part, comme l'Afrique, nous avons tous besoin que nous soit donnée l'occasion d'avoir des échanges commerciaux équitables et justes. Nous savons tous que l'échec des pourparlers de Doha est lié au refus de certains pays de fléchir sur la question des subventions agricoles à grande échelle.

L'une des injustices datant d'une époque de peur et de conflit révoquée depuis longtemps est le blocus imposé au peuple cubain, et ce dans le seul but d'infliger un châtement politique. Je saisis cette occasion pour réitérer la conclusion à laquelle est parvenue tout récemment, en décembre 2011, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans son ensemble, à savoir qu'il est temps de lever le blocus imposé à la République de Cuba par les États-Unis. Sainte-Lucie fait partie du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et souhaite favoriser autant que faire se peut l'intégration économique dans l'hémisphère, car elle est un instrument de notre croissance économique, et elle nous permettra d'optimiser la coopération économique et sociale dans la région. Dans ce contexte, les blocus et les embargos sont anachroniques et passés de mode. À l'heure de la mondialisation et de la libéralisation économique, ils ne sauraient être tolérés ou justifiés.

Haïti, membre de notre Communauté des Caraïbes, est une autre relique du colonialisme. Les souffrances du peuple haïtien n'ont d'égale que sa persévérance. C'est un pays qui a été forcé de payer des compensations à son ancien maître colonial. Voici un exemple extraordinaire et flagrant de pertes commerciales. Aujourd'hui, le premier pays noir au monde à avoir obtenu son indépendance est la nation la plus pauvre du continent américain. Il mérite largement que l'ONU qui l'aide à surmonter ses problèmes récents et à venir à bout de l'indigence provoquée par le séisme du 12 janvier 2010. Il ne doit pas être oublié. Haïti est un membre de la famille des nations de la CARICOM, et nous accordons donc aux pays de notre hémisphère qui sont venus au secours d'Haïti au moment où il en avait besoin l'estime et le respect qui leur sont dus.

Dans les Caraïbes, nous continuons de subir l'exode de nos ressortissants qualifiés, qui vont vers les régions du nord pour chercher à s'y installer; et ils y sont en général accueillis à bras ouverts. Dans le même temps, nous devons également faire face au courant inverse d'armes à feu, qui, du fait du trafic de stupéfiants, parvient jusqu'à nos juridictions. Nous ne pourrions instaurer une paix intérieure sur nos îles si nos jeunes se procurent des armes trop facilement. Nous avons soulevé ce problème, qui pose une grave menace à notre sécurité, au Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie) en avril dernier.

Il est désormais clair que les politiques actuelles de lutte contre la consommation et le trafic de drogues illicites à l'intérieur des frontières ou par-delà les frontières ont échoué, qu'elles ont provoqué une nouvelle tragédie humaine dont les conséquences sont considérables. Des vies sont perdues du fait des armes ou de la consommation de drogue. Nous demeurons déterminés à préconiser un nouvel examen du problème global du commerce de la drogue. Collectivement, nous devons élaborer de nouvelles solutions à ce problème. Nous tenons également à ce qu'il soit pris acte du fait que nous demeurons préoccupés par la pratique qui consiste à expulser des criminels endurcis pour les renvoyer vers nos petits pays, sans tenir le moindre compte des capacités de nos systèmes nationaux de sécurité.

Tout ceci traduit une triste réalité pour les dirigeants des petits États tels que Sainte-Lucie. Alors même que j'ai l'honneur d'être présent ici aujourd'hui, je sais qu'un grand nombre des décisions qui touchent notre monde et mon pays continuent d'être prises dans les capitales d'autres pays, parfois unilatéralement et parfois multilatéralement, par des groupes de 5, 8, 20 ou 30 pays. Il paraît que 80 % de l'activité commerciale et économique mondiale est entre les mains de 20 pays. Je puis assurer à chacun que Sainte-Lucie, et même tout le bassin des Caraïbes, se trouve au-delà des limites de ce cercle géopolitique. Sainte-Lucie, dont les ressources diplomatiques et autres sont faibles, voire inexistantes, ne peut faire parler que son autorité, ses convictions et son courage moraux.

Les petits États insulaires sont des endroits particuliers dont les particularités les rendent à la fois uniques et vulnérables. Pourtant, nous savons que si la volonté nécessaire est mobilisée pour appuyer leur croissance et leur développement, les petits États insulaires pourront réussir. Je signale, par exemple, que notre Communauté des Caraïbes, qui est composée de

15 membres, compte 17 millions d'habitants, et que la valeur de son économie est d'environ 89 milliards de dollars. Porto Rico, territoire associé aux États-Unis, qui fait lui-même partie de la grande région des Caraïbes, a un produit intérieur brut qui s'élève à environ 100 milliards de dollars. Ces chiffres montrent clairement que si l'on nous apporte un appui en matière d'échanges commerciaux et d'investissements, même si nous sommes petits, nos économies peuvent croître. Elles peuvent devenir viables.

La Communauté des Caraïbes a toujours souligné que nombre de petits États sont considérés à tort comme des pays à revenu intermédiaire, simplement sur la base du revenu par habitant. Compte tenu de ses vulnérabilités, Un pays de la taille de Sainte-Lucie, ne devrait pas être soumis à un tel outil de mesure pour déterminer s'il peut être autonome.

Par exemple, Sainte-Lucie a été frappée en 2010 par un ouragan de catégorie 2, qui a causé des dommages s'élevant à près de 30 % de notre produit intérieur brut. Comme dans le cas des autres petits États comme le nôtre, nous avons alors été contraints de nous endetter encore plus puisque nous avons dû emprunter pour pouvoir remplacer l'infrastructure, comme les grands axes routiers et les ponts stratégiques, sans lesquels l'économie de notre pays aurait connu de nouvelles difficultés. En outre, nous avons été encore pénalisés par les mesures nationales unilatérales que de grands États développés, ne faisant preuve d'aucune sensibilité envers des questions telles que notre dépendance à l'égard du tourisme, ont mises en place, faisant de nous une destination touristique encore moins attractive.

D'autres îles fortement tributaires des services financiers internationaux subissent aujourd'hui les conséquences des tentatives de certains États pour entacher leur réputation. Bien que nous vivions dans une belle partie du monde, la réduction des flux d'investissements étrangers directs en raison de la crise économique mondiale, et l'annonce récente par l'Organisation mondiale du commerce d'une révision à la baisse de ses prévisions pour la croissance du commerce mondial qui passe de 3,7 % à 2,5 %, donnent à penser que les perspectives qui se présentent à nous ne sont guère encourageantes.

Cela signifie que le développement ne dépend pas uniquement de l'assistance et que les petits États ont besoin qu'il y ait plus d'équité et d'équilibre dans l'espace économique mondial. Du point de vue des pays en développement, l'échec décevant du cycle de Doha

a été le présage des moments difficiles à venir dans les discussions entre les pays développés et les pays en développement. Cette tendance a été caractérisée dans notre hémisphère par l'absence de progrès dans le cadre de l'initiative pour une zone de libre-échange des Amériques. Parallèlement, toutefois, les signes de l'émergence de pays d'Asie, d'Afrique et d'Extrême-Orient comme futurs concurrents dans la compétition économique mondiale se multipliaient.

Nous envisageons un avenir où les interventions et politiques de l'ONU et d'autres institutions mondiales soient plus ciblées et différenciées. Nous envisageons un avenir où les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés et où la communauté internationale élabore une nouvelle stratégie après-2015 pour venir à bout des principaux obstacles à la croissance et pour promouvoir les principaux créateurs de richesse et de prospérité.

Les changements climatiques sont, bien entendu, un problème majeur. Comme indiqué dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue à la Barbade en 1994, les petits États attachent la plus grande importance à ce que des mesures soient prises au sujet des changements climatiques et à ce qu'un appui concret leur soit fourni aux fins des adaptations et des interventions requises à tous les niveaux.

Au sein de la Communauté des Caraïbes, la Déclaration de Liliendal, publiée par les chefs de gouvernement en 2009, résume nos préoccupations en tant que petits États insulaires susceptibles de connaître des bouleversements majeurs en raison de la menace de changements climatiques. Il y est dit que :

« les efforts [de la région] visant à promouvoir le développement durable et à réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, sont gravement menacés par les effets dévastateurs des changements climatiques et par l'élévation du niveau de la mer. »

La Déclaration note, en particulier, les « phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses » qui ont causé de graves dommages aux ressources de la région ainsi qu'à la base socioéconomique, et souligne que :

« de dangereux changements climatiques ont déjà lieu dans toutes les régions des petits États en développement insulaires et situés dans des zones côtières basses, notamment dans les Caraïbes, et que nombre de ces petits États insulaires en développement cesseront d'exister si une action urgente, ambitieuse et décisive n'est pas entreprise par la communauté internationale. »

Par conséquent, Sainte-Lucie appuie sans réserve les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil concernant les défis posés par la crise climatique et les solutions possibles à y apporter ainsi que les facteurs interdépendants, qui continuent de faire obstacle à l'instauration d'un monde durable à même de faciliter les activités de tous les pays, grands et petits. Nous sommes réconfortés par les paroles du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, selon lequel nous parviendrons à un accord juridiquement contraignant pour lutter contre les changements climatiques d'ici à 2015. S'agissant des changements climatiques, nous ne pouvons nous permettre de ne pas achever le travail à réaliser, car il n'y a qu'un seul monde. Nous espérons également qu'un engagement fort se manifesterait en faveur du transfert de technologie et du renforcement des capacités humaines locales pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes qui les accompagnent.

Sainte-Lucie espère que durant le mandat du Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, la recrudescence des conflits qui caractérise aujourd'hui notre monde fera l'objet de sérieuses délibérations nos États membres.

Notre crainte, en tant que petits pays, est que les conflits persistants liés aux questions et problèmes qui accablent actuellement plusieurs régions du monde empêchent l'ONU de consacrer l'attention et les ressources nécessaires aux efforts pour continuer de chercher des solutions aux graves problèmes de transition et d'ajustement économique qui caractérisent aujourd'hui les relations économiques internationales en particulier. Dans la cacophonie des conflits régionaux qui attirent inévitablement l'attention et suscitent l'intervention des grandes puissances, les problèmes de survie des petits pays dans l'environnement de plus grands États, sont de plus en plus insolubles.

Sainte-Lucie, en tant que membre de la Communauté des Caraïbes, se réjouit à la perspective d'une coopération renforcée avec les pays d'un continent dans lequel une grande partie de notre population a ses

racines. Nous sommes convaincus qu'il est possible de poursuivre ce processus par l'intermédiaire des institutions des Nations Unies pour le développement dans notre sphère et sur le continent africain, et c'est ce que nous proposons.

Comme on le sait maintenant, les relations économiques traditionnelles sous les auspices du Commonwealth et les relations institutionnelles de l'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes dans le cadre de nos échanges commerciaux avec l'Europe sont en train de diminuer. Nous espérons que de nouvelles possibilités de relations nous seront offertes, et l'ONU peut nous être d'une grande aide dans ce domaine.

Je tiens à adresser au Président mes meilleurs vœux et à l'assurer de l'appui de mon pays et de ma délégation pour qu'il puisse s'acquitter avec succès de sa tâche durant l'année à venir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre des finances, des affaires économiques, de la planification et de la sécurité sociale de Sainte-Lucie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Kenny Davis Anthony, Premier Ministre, Ministre des finances, des affaires économiques, de la planification et de la sécurité sociale de Sainte-Lucie, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Lyonchoen Jigmi Yoezer Thinley, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Bhoutan.

*M. Lyonchoen Jigmi Yoezer Thinley, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Lyonchoen Jigmi Yoezer Thinley, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Thinley** (Bhoutan) (*parle en anglais*) :  
Comme à la plupart des sessions de l'Assemblée générale, nous partageons, une fois encore, nos craintes et nos désillusions communes dans un monde qui va mal. Il n'y a rien, à part quelques moments fugaces, qui puisse remplir d'espoir nos cœurs serrés dans un

avenir proche ou lointain. Notre histoire est un récit de doutes et de difficultés croissants. Dans notre for intérieur, nous savons que notre survie même sur cette terre fragile est menacée. Pourtant, nous ne partageons aucune vision commune et nous n'arrivons pas à penser et à agir ensemble et avec confiance. Nous sommes, par conséquent, dépassés par les forces déclenchées par nos actions irresponsables et discordantes. Tout ce que nous avons réalisé individuellement, en tant que nation, région ou espèce risque d'être perdu ou annulé. Alors que nous discutons âprement et hésitons, le monde que nous avons construit tombe en ruines.

Le climat est en train de changer et les écosystèmes se meurent. L'industrie d'extraction en pleine croissance stimulée par le consumérisme épuise nos ressources naturelles et le nombre de conflits s'accroît alors que d'autres menacent d'éclater. L'alimentation et l'énergie coûtent de plus en plus cher ce qui accentue la pauvreté, les inégalités et le mécontentement. Les économies sont en perte de vitesse, l'emploi et la sécurité s'effritent. Pour trop de personnes, les droits de l'homme fondamentaux et la dignité restent hors de portée, et la pertinence des Gouvernements et des États est remise en cause. Les familles et les communautés perdent leur résilience et la société se délite.

Chaque année, je rappelle à l'Assemblée que les solutions que nous évoquons et les mesures que nous prenons pour relever tous ces défis, ainsi que les nombreux autres auxquels l'humanité est confrontée, soignent certes les symptômes mais ne font qu'aggraver le malaise sous-jacent. Nous sommes en train de découvrir que nos problèmes, qu'ils soient économiques, sociaux, écologiques ou même politiques, sont interdépendants et trouvent leurs racines dans le fait que l'humanité poursuit sa quête insensée des mauvais objectifs par des moyens nocifs.

Bien que l'Organisation des Nations Unies ait présenté un visage bien morose ces dernières années, elle connaît toutefois des moments de grâce, lors desquels elle fait souffler un vent d'espoir. Le Secrétaire général a évoqué certains de ces moments pendant son allocution, qui contenait notamment un avertissement sur la direction que nous prenons en tant que famille humaine. L'un de ces moments de grâce s'est produit lorsque notre grande Organisation a déterminé qu'il était temps d'intégrer le bien-être et le bonheur humains dans les objectifs de développement qui réunissent toute l'humanité dans une vision et une approche communes, et qu'elle devrait donc travailler à une approche globale,

durable et inclusive du développement. Prenant acte de cette détermination, mon pays a accueilli, ici-même au Siège de l'Organisation, une réunion de haut niveau qui a rassemblé plus de 800 participants venant de toutes les régions du monde et représentant toutes les strates sociales. La prodigieuse réponse qu'a reçue notre appel a suscité chez moi beaucoup d'humilité, d'émerveillement et d'inspiration. Ce fut un rassemblement d'esprits extraordinaires et de citoyens concernés, mus par l'urgente nécessité du changement, afin de se poser en pionniers d'une nouvelle voie vers le bonheur humain et le bien-être de la vie sur terre. Un autre de ces moments est intervenu il y a quelques mois à peine, lorsque l'Assemblée générale a proclamé le 20 mars Journée internationale du bonheur, permettant ainsi à tous les êtres humains de réfléchir ensemble, au moins une fois par an, au sens de la vie et de redonner une cohérence à nos actions et nos pensées.

Il y a trois mois, 40 000 représentants se sont réunis pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le document final (résolution 66/288, annexe) est bien en-deçà des résultats que nous aurions dû obtenir. Nombreux sont ceux qui y ont vu une occasion ratée. Ce n'est pas le cas de mon pays et de mon peuple, dont les attentes étaient limitées et qui y décèlent des raisons d'espérer. L'accord visant à définir des objectifs universels de développement durable, intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement, est un document de fond, qui correspond aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux efforts consentis par mon propre pays. Le Bhoutan espère participer activement à ce travail et y voit une preuve de la conviction de plus en plus partagée qu'il convient de rompre avec le passé et de convenir d'une vision collective. Nous tablons sur le fait que ces objectifs de développement durable permettront d'orienter le programme international de développement après-2015 et de mettre l'humanité sur la bonne voie.

Ce qui m'a le plus inspiré à Rio, c'est la conviction profonde qui a animé les centaines de manifestations annexes, auxquelles j'ai parfois eu l'honneur de participer. Celles-ci étaient organisées par la société civile, par des organisations locales et par le secteur privé. Tous étaient venus faire part de leurs meilleures pratiques et apprendre les uns des autres et, plus important encore, apporter la preuve que le développement durable n'est pas simplement un vœu pieux mais qu'il y a des personnes et des organisations bien réels qui cherchent à réaliser ce qui est profond et

nécessaire. Bien que nombre d'entre eux aient été déçus par le document final, je sais qu'ils ne se laisseront pas aller au désespoir. Ce sont des pionniers, qui ouvrent des brèches là où les Gouvernements ont peur d'aller, et qui expriment courageusement toute la bonté et la sagesse inhérentes à l'humanité. Ils portent haut le flambeau d'une aube nouvelle, et nous devons, nous aussi, avoir la sagesse et l'humilité de suivre leurs traces.

Je trouve également une source d'inspiration dans la nomination par le Secrétaire général d'un Groupe de haut niveau pour le conseiller sur le programme de développement mondial pour l'après-2015, qui, nous le notons, s'est réuni pour la première fois cette semaine. En outre, le lancement du Réseau des solutions pour le développement durable, dirigé par Jeffrey Sachs, doit être salué, tout comme la détermination personnelle du Secrétaire général à enrichir les discussions sur l'avenir de notre race. En ce qui nous concerne, je tiens à rappeler que le Bhoutan a lancé un certain nombre de mesures dans le même sens, en application de la recommandation formulée lors de la Réunion de haut niveau sur le bonheur et le bien-être, qui s'est tenue le 2 avril ici, à l'Organisation des Nations Unies.

En juillet de cette année, S. M. le roi du Bhoutan a mis en place un groupe de travail d'experts internationaux, composé de plus de 50 leaders d'opinion, afin de définir dans le détail, au cours des deux années à venir, le nouveau modèle de développement proposé. Leur travail sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale à ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions, en 2013 et 2014. Parallèlement, S. M. le roi a nommé un nouveau comité directeur pour orienter et épauler le processus.

Le groupe de travail développera et affinera les quatre thèmes établis, soit le bien-être et le bonheur, la durabilité écologique, la distribution équitable et l'utilisation efficace des ressources. Il préparera une documentation détaillée, incluant notamment des analyses approfondies des ouvrages sur le sujet et des examens des meilleures pratiques existantes, sur la manière dont peut fonctionner ce nouveau modèle. Il examinera d'autres aspects de la question, notamment les systèmes potentiels de mesure et de comptabilité, les mécanismes de réglementation et de financement, ainsi que les dispositions en matière de commerce et de gouvernance et d'autres arrangements institutionnels. Nous sommes convaincus que ses conclusions serviront de complément et contribueront aux efforts entrepris par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général. Dans ce

but, mon gouvernement espère aussi que le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de concevoir des objectifs de développement, dont la création a été décidée à Rio lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sera rapidement mis en place.

Ce mois-ci, le Bhoutan entame sa quarante-deuxième année en tant que Membre de l'ONU. Durant toute cette période, le Bhoutan a bénéficié de l'aide de la communauté internationale, dont le soutien et la générosité ont permis d'améliorer de façon tangible la vie des Bhoutanais. En retour, les contributions du Bhoutan au travail de l'ONU ont été modestes mais ciblées. Nous nous sommes efforcés de faire la preuve de notre attachement aux causes de la paix, du développement et de l'état de droit. En tant que membre responsable de la communauté internationale, déterminé à respecter les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, le Bhoutan est désormais prêt à participer plus directement à la construction d'un monde plus sûr en devenant membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous considérons que c'est là non seulement un privilège mais également une responsabilité liée au statut de Membre de l'ONU.

C'est fort de cette conviction qu'en 1999, le Bhoutan a informé le Groupe des États d'Asie de son désir de siéger au Conseil de sécurité pendant la période 2013-2014. N'ayant jamais ni siégé ni demandé à siéger au Conseil auparavant, nous sommes convaincus que tous les États, quels que soient leur taille, leur population ou leur niveau de développement, doivent se voir donner la possibilité d'apporter leur contribution aux travaux du Conseil, à savoir une réflexion et une approche différentes, et, bien évidemment, leur détermination. En tant que petit État, nous avons toujours accordé la plus haute importance au multilatéralisme et à la primauté d'une Organisation efficace qui serve les intérêts de tous ses États Membres.

L'élection de membres non permanents du Conseil de sécurité le mois prochain donnera, nous l'espérons, à la communauté internationale représentée par tous les États Membres l'occasion de démontrer son attachement au précepte fondamental d'égalité souveraine énoncé dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux principes de démocratie et de rotation qui lui donnent un sens.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Bhoutan de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Lyonchoen Jigmi Yoezer Thinley, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, est escorté de la tribune.*

**Allocution de Lord Tu'ivakano de Nukunuku, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, de la défense, de l'information et de la communication du Royaume des Tonga**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume des Tonga.

*Lord Tu'ivakano de Nukunuku, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, de la défense, de l'information et de la communication du Royaume des Tonga, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. Lord Tu'ivakano de Nukunuku, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, de la défense, de l'information et de la communication du Royaume des Tonga, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Lord Tu'ivakano** (Tonga) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter sincèrement le Président Jeremić de son élection pour diriger et superviser les importants travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Je dois aussi féliciter son prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser du Qatar, qui vient d'achever son mandat à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Au cours de ce mandat, il a renforcé l'image et les travaux de l'Assemblée générale, et nous sommes heureux que vous ayez décidé au cours de votre présidence de reprendre et d'approfondir le thème commun du règlement, par des moyens pacifiques, des différends ou situations de caractère international.

Notre Organisation continue de tirer sa force du fort leadership du Secrétaire général Ban Ki-moon alors qu'elle s'efforce chaque jour, avec le concours du Secrétariat, de répondre à des défis de plus en plus imprévisibles et à des crises qui évoluent rapidement partout dans le monde, en faisant preuve d'un engagement infaillible et d'une détermination à toute épreuve.

Nous tenons à rendre hommage à la mémoire des membres du personnel de l'Organisation morts dans l'accomplissement de leur mission, en cherchant à réaliser nos aspirations collectives telles qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Nous avons accueilli avec satisfaction la convocation au début de la semaine de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international. Dans toutes les situations et circonstances, y compris s'agissant d'États comme les Tonga, l'état de droit est un pilier essentiel et une composante fondamentale du tissu national.

Les Tongans sont très fiers du cadre exigeant mis en place par la Constitution de 1875 et les premiers codes juridiques de 1839 et de 1850, en tant qu'instruments d'un processus visionnaire d'édification de la nation et, grâce aux réformes entreprises avec le temps, de paix et de stabilité durables. Ces textes ont aussi donné une assise solide aux Tonga dans le contexte des relations internationales avec les puissances mondiales de l'époque et leur a ouvert la voie qui les a menées à l'admission au sein de cette institution internationale, l'Organisation des Nations Unies. Les Tonga sont donc heureuses de se joindre aux autres États Membres pour adopter la déclaration de la Réunion de haut niveau (résolution 67/1).

Pour élargir et renforcer le rôle et l'impact de l'état de droit aux niveaux national, régional et international, nous avons besoin de l'expertise et de l'assistance technique d du système des Nations Unies, des institutions intergouvernementales compétentes et des partenaires de développement concernés, dans l'intérêt de la coordination, de la continuité et de la cohérence.

Le résultat auquel on est parvenu cette semaine représente une évolution positive pour les petits territoires comme les Tonga s'agissant de renforcer leur capacité à faire face aux défis politiques, économiques et environnementaux de notre époque.

Faisant fond sur la participation historique du Secrétaire général à la réunion, l'année dernière, du Forum des îles du Pacifique, une autre réunion s'est tenue cette semaine, pour la première fois, en marge du débat de l'Assemblée générale. Le résultat important de cette réunion fournit une base plus solide et régulière à des échanges de haut niveau. La réunion a aussi permis un échange de vues sur les questions d'intérêt commun entre les dirigeants du Forum et le Secrétaire général.

Cette année, ce sont les îles Cook qui ont accueilli la réunion des membres du Forum, et le communiqué final met comme il se doit l'accent sur des questions importantes pour les Tonga et pour la région, notamment

le développement durable, les changements climatiques, les océans, l'énergie renouvelable et l'égalité des sexes.

Les Tonga, à l'instar d'autres petits États insulaires en développement, sont retournés à Rio de Janeiro en juin pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en vue de définir la nouvelle voie à suivre pour assurer le développement durable. Pour beaucoup, sinon pour tous les petits États insulaires en développement, ce retour représentait une réaffirmation des vulnérabilités spécifiques et particulières, reconnues en 1992, qui donnent à des États comme les Tonga un caractère unique.

Avec d'autres petits États insulaires en développement, nous comptons donner suite durant la présente session de l'Assemblée générale à la décision prise à Rio d'organiser en 2014 une troisième conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette conférence devrait se tenir dans la région du Pacifique.

Dans le contexte de la récente Conférence de Rio+20 et des efforts en cours pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, une telle conférence offrirait rapidement mais opportunément aux petits États insulaires en développement l'occasion de faire le point des résultats accomplis. Le succès de la Conférence dépendra de la participation forte et active de l'ensemble des petits États insulaires en développement et d'un système des Nations Unies solide, réactif, homogène et bien au fait des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Œuvrer en faveur de la tenue d'une telle conférence stimulera les initiatives nationales en cours telles que le cadre stratégique de développement des Tonga et ses objectifs prioritaires pour la période 2011-2014.

Les Tonga se sont jointes hier à d'autres États membres de l'Alliance des petits États insulaires, sous la présidence de Nauru, pour adopter une déclaration axée sur la grave menace que les changements climatiques continuent de faire peser sur l'intégrité territoriale, la viabilité et la survie de tous les petits États insulaires.

Il faut d'urgence continuer de chercher à remédier aux conséquences pour la sécurité des changements climatiques, notamment leurs effets sur l'intégrité territoriale, la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, la menace qu'elles font peser sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire et le déplacement forcé de populations.

Le défi que nous lançons à la communauté internationale et aux pays développés en particulier consiste à prendre les mesures audacieuses nécessaires pour ramener les émissions de tous les gaz à effet de serre à des niveaux qui garantiront un avenir viable et réel aux petits États insulaires en développement, comme les Tonga. Assurer la survie des plus petits et des plus vulnérables États d'entre nous revient à garantir un avenir viable à tous les États. Une marée montante fera peut-être monter tous les bateaux avec elle, mais elle nous engloutira tous.

La prochaine réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Qatar, doit faire avancer l'action engagée lors de la Conférence tenue à Durban l'année dernière en vue d'aplanir les divergences sur les questions clés, telles que celles concernant l'avenir du Protocole de Kyoto, le financement de la lutte contre les changements climatiques, la réduction de l'écart entre les résultats et les ambitions en matière d'atténuation des effets des changements climatiques avant-2020 et les mesures constructives pour réparer les pertes et les dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques, tout en gardant à l'esprit le coût de l'adaptation dans des pays en développement tels que les Tonga.

Le thème choisi cette année par le Forum des îles du Pacifique était « Les grands États insulaires océaniques : le défi à relever par le Pacifique ». Il complète les résultats positifs de Rio+20 concernant la préservation et l'exploitation durable des océans et du milieu marin, ce que nous appelons l'économie bleue. Comme d'autres voisins du Pacifique, le lien que les Tonga entretiennent avec leur environnement océanique est fortement lié à leur histoire.

L'océan et ses ressources représentent plus qu'une voie ancienne ramenant à un passé maritime commun à des îles disparates. Ils sont potentiellement à présent une autoroute liquide vers un avenir plus viable pour les peuples du Pacifique. Un universitaire éminent des Tonga, le regretté Epli Hau'ofa, a dit : « Nous devrions être définis en fonction non pas de la petitesse de nos îles, mais de la grandeur de nos océans. Nous sommes la mer. Nous sommes l'océan. L'Océanie c'est nous ». En tant que gardiens de l'océan et de ses ressources vivantes et non vivantes, nous savons depuis longtemps que la santé des océans est cruciale pour le maintien des moyens de subsistance des communautés insulaires.

Nous nous félicitons de l'accent placé par Rio+20 sur la viabilité des pêches et le développement

des capacités nationales, l'importance de l'accès et le rôle des petites pêches artisanales et des femmes, et la nécessité d'une action concertée pour remédier à la vulnérabilité des récifs coralliens et des palétuviers.

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les Tonga s'emploient activement à mettre en œuvre leurs obligations en vertu de la Convention, notamment grâce à la négociation rapide d'accords sur la délimitation des frontières maritimes avec les États voisins; à une participation efficace aux travaux de l'Autorité internationale des fonds marins et de la Commission des limites du plateau continental; à l'application d'accords connexes tels que l'Accord sur les stocks de poissons de 1995; et à l'examen de la possibilité d'élaborer d'autres instruments juridiques dans le cadre de la Convention, pour tenir compte des nouvelles réalités.

L'année 2012 ayant été proclamée Année internationale de l'énergie durable pour tous, nous nous félicitons de la réunion de haut niveau organisée cette semaine par le Secrétaire général, qui était consacrée en partie à la question de la mise au point continue de sources d'énergie renouvelables. De concert avec des membres de l'Alliance des petits États insulaires partageant la même vision qu'elles, les Tonga s'appuieront sur la Déclaration de la Barbade sur la réalisation de l'objectif « Énergie durable pour tous » dans les petits États insulaires en développement et sur Rio+20 pour donner suite à l'engagement volontaire qu'elles ont pris de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la sécurité énergétique en consacrant 50 % de leur bouquet énergétique aux énergies renouvelables d'ici à 2020.

Moyennant les ressources financières requises, le renforcement constant des capacités, des transferts de technologies appropriés et un partenariat véritable avec des partenaires de développement motivés tels que la Nouvelle-Zélande, l'Italie, le Japon et les Émirats arabes unis, les initiatives locales comme la Feuille de route énergétique des îles Tonga continueront de se développer et d'apporter des bénéfices réels aux Tongans. Nous sommes déterminés à promouvoir avec force les énergies renouvelables au sein du Conseil de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et à aider ce dernier dans le travail crucial qu'il accomplit sur la voie qui mènera à une énergie plus sûre et plus durable.

Les Tonga, comme d'autres États Membres du Forum des Îles du Pacifique ont adopté la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes, qui

constitue un élément important du communiqué publié par le Forum des îles du Pacifique cette année. Cette déclaration crée un cadre politique précieux permettant d'investir dans l'autonomisation et la promotion des femmes et des jeunes filles, qui sont une composante vitale de la société tongane et de l'avenir de la région.

Nous remercions l'Australie de son investissement dans l'Initiative en faveur de la participation des femmes au développement du Pacifique. Les mesures prises pour promouvoir et protéger les intérêts des femmes aux Tonga et l'égalité des sexes comprennent l'extension du congé de maternité rémunéré, dans la fonction publique, qui est passé de un à trois mois; l'approbation par le Gouvernement d'un projet de loi sur la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui doit être présenté lors de la prochaine session parlementaire; l'approbation par le Gouvernement de la tenue à l'échelle nationale de consultations visant à parvenir à un consensus sur la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le lancement d'une étude nationale sur la violence conjugale à l'égard des femmes; et plus récemment, la semaine dernière, le lancement d'un régime de protection sociale pour les personnes âgées, c'est-à-dire de plus de 75 ans.

Sans amélioration véritable sur le plan de l'égalité des sexes, les États Membres continueront de lutter pour accomplir des progrès réels vers la réalisation de leurs engagements dans le cadre des OMD et au-delà.

Pour terminer, au nom de S. M. le Roi Tupou VI, la Reine Nanasipau'u, la maison royale, le Gouvernement et le peuple du Royaume des Tonga, je tiens à remercier vivement les États Membres, le Secrétaire général, le Secrétariat et l'Assemblée générale pour leurs messages de condoléances et de sympathie à l'occasion du décès prématuré en début d'année de notre bien-aimé roi, George Tupou V. Je remercie en particulier la République populaire de Chine de l'assistance qu'elle nous apportée à ce moment-là. Son règne aura peut-être été bref, mais pourrait s'avérer intemporel en ce qu'il a créé les conditions permettant aux Tongans d'exercer désormais une plus grande démocratie électorale et d'avoir un Gouvernement issu d'élections et un Parlement plus représentatif. Cela pourrait être son héritage le plus durable.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, de la défense, de l'information et de la communication

du Royaume des Tonga de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*Lord Tu'ivakano de Nukunuku, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, de la défense, de l'information et de la communication du Royaume des Tonga, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guido Westerwelle, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

**M. Westerwelle** (Allemagne) (*parle en allemand; texte en anglais fourni par la délégation*) : La liberté, la dignité, l'autodétermination et l'espoir d'une vie meilleure ont été les moteurs du mouvement pour le changement dans le monde arabe.

En tant qu'Allemands, nous savons, pour en avoir fait l'amère expérience, que la liberté n'est pas un cadeau. Elle doit être conquise et constamment défendue. La liberté, ce n'est pas simplement la liberté de pensée. C'est la liberté d'exprimer sa propre opinion et de formuler publiquement des critiques. Pour cette seule raison, la liberté n'est pas toujours aisée. Selon le premier article de la Loi fondamentale, la Constitution allemande, la dignité de l'être humain est intangible. Cela s'applique à chaque être humain quels que soient son origine, sa culture, ses convictions ou son sexe. En tant qu'Allemands, nous avons, au cours de notre histoire, fait l'expérience de l'absence de liberté. Nous nous tiendrons toujours aux côtés de ceux qui, où qu'ils se trouvent dans le monde, revendiquent la liberté d'opinion et de religion, la liberté de la presse ou la liberté artistique.

La liberté a une fille; c'est la tolérance. Et la liberté a un fils; c'est le respect, le respect d'autrui, le respect de ce qui est important pour autrui. La liberté ne signifie donc pas être libre de toutes responsabilités. La liberté signifie toujours la liberté d'assumer ses responsabilités.

Nous comprenons que nombre de croyants sont blessés par la récente vidéo honteuse qui attaque l'islam. Mais des critiques légitimes et une indignation sincère ne sauraient justifier des actes de violence ou de destruction. D'aucuns voudraient nous faire croire que l'incendie des bâtiments de l'ambassade est la preuve du choc des civilisations. Ne nous laissons pas bernier par de tels arguments. La vaste majorité des peuples est opposée à la violence. C'est ce que les personnes descendues dans la rue et leurs représentants politiques réunis ici à New York cette semaine ont exprimé avec

force. Il ne s'agit pas d'un choc des civilisations, mais d'un choc au sein même des sociétés et des civilisations. Il s'agit également d'une lutte pour l'âme du mouvement en faveur du changement dans le monde arabe.

Il s'agit d'une lutte entre esprits ouverts et fermés, entre modérés et extrémistes, entre la compréhension et la haine; d'une lutte entre ceux qui recherchent la paix et ceux qui se préparent à recourir à la violence. Les extrémistes veulent empêcher l'émergence de la liberté en incitant à la violence. On ne peut pas les laisser avoir gain de cause.

L'Allemagne a pris position dans cette lutte. Nous continuerons à renforcer notre appui aux populations du monde arabe. Nous n'allons pas les abandonner. Nous saurons les entendre. Nos valeurs et nos intérêts nous obligent à prendre le parti des populations du monde qui luttent pour la liberté, la dignité et l'autodétermination par des moyens pacifiques. L'éducation et le travail, les investissements et la croissance – notre proposition de partenariat transformationnel est encore valide.

Je n'oublierai jamais le père syrien qui m'a tendu son fils émacié lors de ma visite au camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie. Il n'y a pas de mots devant de telles souffrances, mais nous nous devons d'agir. À ce jour, le Conseil de sécurité n'a pas assumé ses responsabilités vis-à-vis du peuple syrien. C'est plein de tristesse que je formule une telle critique. Il faut mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité. La violence perpétrée par Bashar Al-Assad augmente de jour en jour. Le risque croît d'une conflagration dans toute la région. De concert avec nos partenaires et avec l'ONU, nous aidons un grand nombre de réfugiés en Syrie même et dans les pays voisins.

Tous les Syriens qui veulent que leur pays ait un avenir démocratique et pluraliste fondé sur l'état de droit doivent coopérer. Nous appuyons les efforts déployés par M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, pour trouver une solution politique. Malgré l'escalade de la violence, et en dépit de l'impasse au Conseil de sécurité, nous devons continuer à rechercher une solution politique.

Ces 20 derniers mois, la Ligue des États arabes a démontré plus clairement que jamais auparavant son adhésion aux valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies. Nous nous en félicitons et souhaitons poursuivre sur cette voie. À l'initiative de l'Allemagne, la dernière semaine de septembre, le Conseil de sécurité s'est félicité de l'intensification de la coopération entre l'ONU et la

Ligue des États arabes (voir S/PRST/2012/20), preuve du rôle constructif et positif de la Ligue des États arabes.

Nous rendons également hommage aux efforts déployés dans d'autres parties du monde pour obtenir la liberté. À la suite du processus d'ouverture remarquable au Myanmar, le pays sort de son isolement et abandonne progressivement sa politique de répression.

Nous critiquons et condamnons avec force la répression en cours dans notre propre région du monde, au Bélarus.

Dans nombre de pays d'Asie et d'Afrique, qui se sont lancés sur de nouvelles voies, nous appuyons la transformation politique en fournissant une aide au développement économique et social, ce qui est dans l'intérêt commun de la communauté internationale. Car, s'il est une chose qui devient de plus en plus évidente, c'est que sans développement, il ne peut y avoir de sécurité, et sans sécurité, il ne peut y avoir de développement. Ceci vaut également pour notre engagement en Afghanistan, qui se poursuivra après le retrait des contingents militaires en 2014. Cela vaut également pour les efforts visant à stabiliser la Somalie et le Yémen, la région des Grands Lacs et les pays du Sahel.

Nous sommes très préoccupés par la question non réglée du programme nucléaire iranien. L'Iran n'a toujours pas produit de preuve du caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Il n'a toujours pas fait montre de la transparence que l'Agence internationale de l'énergie atomique exige depuis longtemps. À ce jour, les pourparlers de ces derniers mois n'ont toujours pas mené à une solution. Le groupe 3+3 de l'Union européenne a proposé un processus de négociations de fond. Nous attendons toujours une réponse sérieuse de l'Iran. Nous voulons une solution politique et diplomatique. Le temps presse. La sécurité d'Israël est en jeu. En fait, c'est la stabilité de la région tout entière qui est en jeu. Mais il s'agit également d'éviter le risque d'une course aux armements nucléaires aux conséquences imprévisibles pour la sécurité internationale. J'appelle l'Iran à cesser d'essayer de temporiser. La situation est grave, très grave, et le temps presse. Nous voulons une solution politique, et tous nos efforts tendent vers cet objectif.

Ces problèmes ne doivent pas nous faire oublier la nécessité d'un règlement de paix négocié entre Israël et les Palestiniens. L'objectif d'une solution de deux États, seule solution à même de concilier les intérêts

légitimes des deux parties, risque de nous échapper. Les deux parties doivent établir une confiance mutuelle. En même temps, elles doivent s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la solution des deux États.

La politique étrangère de l'Allemagne est une politique de paix. La politique étrangère de l'Allemagne est ancrée en Europe. D'aucuns se demandent si l'Europe peut gérer avec succès sa crise de la dette souveraine et si elle continuera à jouer un rôle moteur dans le monde. La réponse est un grand oui. L'Europe a une grande responsabilité dans le monde. Et l'Allemagne est consciente de sa responsabilité pour l'Europe. La solution à la crise de la dette n'est pas sans difficulté. Elle exige discipline fiscale, solidarité et croissance. Nous continuerons sur cette voie. L'Europe continue de se rapprocher. Elle se consolide. Elle sortira de la crise plus forte que jamais. L'Europe restera une force qui compte en tant que donateur principal de l'aide au développement, en tant qu'inspiration en faveur d'une coopération régionale pacifique, que pionnier en matière de changements climatiques et de désarmement, que championne d'une mondialisation basée sur le droit et que force motrice d'une réforme des Nations Unies.

L'unification pacifique de mon pays il y a plus de 20 ans a également été la réunification de l'Europe. Depuis, le monde a énormément changé. Aujourd'hui, nous sommes au seuil d'un monde multipolaire, d'un monde interdépendant qui a besoin de coopérer, d'un monde qui a besoin d'institutions fortes et représentatives. Nous affaiblirons le Conseil de sécurité si nous ne l'adaptions pas au monde d'aujourd'hui. De concert avec nos partenaires du Groupe des quatre, l'Inde, le Brésil et le Japon, l'Allemagne est prête à assumer une plus grande responsabilité.

Il n'est pas possible que l'Amérique latine et l'Afrique n'aient pas de sièges permanents au Conseil de sécurité ou que l'Asie dynamique n'en ait qu'un. Cela ne reflète pas les réalités du monde d'aujourd'hui et certainement pas les réalités du monde de demain.

Les défis sont trop importants pour que nous puissions simplement accepter le statu quo. Le monde est non seulement en pleine croissance, mais le rythme du changement s'est accéléré. Nous vivons une époque de changements impressionnants. Ce changement s'accompagne de risques et de nouveaux dangers, mais aussi de nouvelles incertitudes. Mais ce changement ouvre surtout de grandes possibilités, en particulier pour les jeunes. Dans ce monde qui change, nous avons besoin d'une boussole claire et cette boussole, c'est la

liberté. Le désir de liberté est ancré dans le cœur des peuples partout dans le monde. Ce sont nos partenaires pour construire un avenir meilleur.

**Allocution de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa**

*M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Malielegaoi (Samoa) (parle en anglais) :** Le Samoa a célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance cette année, dans le pays et à l'étranger, notamment au Siège de l'ONU, et ce, pour une bonne raison. L'ONU nous a aidé avec efficacité à réaliser nos aspirations à devenir un État souverain fondé sur des principes démocratiques, des croyances chrétiennes et nos valeurs culturelles. La Nouvelle-Zélande, en tant que Puissance administrante, s'est montrée compréhensive et solidaire, ce qui a accéléré notre accession à l'indépendance. Notre peuple s'est vu donner la possibilité de décider de l'avenir du pays. L'ONU et la Puissance administrante ont appuyé le processus et ouvert la voie. Comme l'a aussi dit le Président des États-Unis, les peuples partout dans le monde doivent tôt ou tard aspirer à être libres de déterminer leur destin.

Cinquante ans plus tard, il existe encore des territoires aujourd'hui, même dans notre région du Pacifique, où les peuples n'ont pas pu exercer leur droit à l'autodétermination. Dans le cas de la Polynésie française, nous encourageons la métropole et les dirigeants du territoire, avec l'appui de l'ONU, à trouver une solution à l'amiable pour que le peuple de ce territoire puisse exercer son droit de déterminer de son avenir.

Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) donne une esquisse de l'avenir que nous voulons. C'est un avenir auquel nous avons tous souscrit, un partenariat fondé sur des responsabilités, des engagements et des entreprises partagés par tous les Membres, grands et petits. Pour que

tous les objectifs soient atteints, chaque pays doit tenir ses promesses en toute bonne foi et ne doit pas essayer de négocier pour s'y soustraire.

Pour le Samoa, la réaffirmation du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement dans le domaine du développement durable du fait de leurs vulnérabilités spécifiques fait partie des acquis. Mais reconnaître les vulnérabilités de ces États sans fournir les ressources nécessaires pour renforcer leurs capacités de résistance fait de cet acquis une victoire vide de sens. Les océans et les mers sont une ressource à laquelle la plupart des membres de notre groupe ont accès. L'appel en faveur de la préservation et de l'exploitation de la diversité biologique marine au-delà des juridictions nationales, notamment en prenant la décision d'élaborer un instrument international dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer, est un résultat important qui mérite d'être appuyé.

La décision d'organiser une réunion d'examen sur les petits États insulaires en développement en 2014 est importante et opportune. Le Samoa a officiellement proposé d'accueillir cette réunion. Par coïncidence, 2014 est une année particulièrement importante pour notre pays. À moins d'une catastrophe naturelle, nous serons retirés de la liste des pays les moins avancés (PMA) le 1er janvier de cette année. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé d'accueillir la réunion. Nous tenons à souligner que, grâce à de véritables partenariats avec les partenaires de développement, notre petit État insulaire en développement, qui fait aussi partie des PMA, a réussi à améliorer sensiblement la situation socioéconomique du pays et le niveau de vie de la population. Il est important de donner à chaque État Membre la possibilité d'accueillir des réunions de l'ONU et le succès des réunions devrait être mesuré en fonction de la qualité des décisions et des engagements pris, et pas seulement en fonction des coûts et du nombre de participants.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas simplement l'expression d'aspirations à ce qui pourrait être, mais des résultats concrets de ce qui devrait être. De par leur nature même, ils constituent une réaffirmation des besoins et des espoirs de développement de nos peuples. Ainsi, pour nous, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 n'est pas seulement une question de fierté, mais une question de nécessité, et nous continuerons de faire tout notre possible pour atteindre le résultat escompté. Si nous réussissons, cela signifiera également que nous

engagerons le processus de réalisation des objectifs de développement durable pour après-2015 à partir de seuils plus élevés, ce qui incitera les pays à faire davantage d'efforts pour améliorer les conditions de vie d'une partie de plus en plus importante de leur population.

Les objectifs de développement durable qui succéderont aux objectifs du Millénaire pour le développement retiennent déjà beaucoup l'attention dans certains milieux. Pour le Samoa, des points de repère mondiaux clairs, limités dans le temps, ciblés et mesurables sont essentiels. Nous devons veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 s'appuie sur les progrès importants accomplis dans le cadre du processus des objectifs du Millénaire pour le développement et soit élargi de manière à englober des questions de développement durable plus vastes, comme cela été convenu à Rio. Nous devons également veiller à ce que les priorités importantes établies dans le document final de la réunion de 2014 sur les petits États insulaires en développement soient intégrées dans les cadres de développement pour l'après-2015 et largement prises en compte afin de répondre aux besoins des petits États insulaires en développement.

Les changements climatiques sont le problème mondial le plus urgent, qui exige une réponse décisive au niveau mondial. C'est un défi qui devrait nous unir et non nous diviser. Les tenants de positions bien arrêtées qui ne tiennent pas compte des réalités du monde d'aujourd'hui et défendent des intérêts personnes sans rapport avec les changements climatiques n'ont pas leur place dans notre effort collectif. Tous les pays sont touchés à des degrés divers par les changements climatiques. Nul ne devrait rester indifférent ou insensible face à notre malheur commun. Nous devons travailler ensemble, avec un sentiment d'urgence et avec détermination, pour lutter contre les changements climatiques – dès aujourd'hui, et non demain. Nous ne devons pas seulement nous appuyer sur la science pour savoir ce que nous devons faire, nous devons aussi nous laisser guider par nos consciences et avoir la volonté politique de donner suite à nos actions. Nous voulons, clairement, que les dirigeants qui considèrent que le monde forme un seul groupe dont tous les membres œuvrent de concert dans la limite de leurs capacités et moyens fassent partie de la solution globale.

*M. Schaper (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.*

Le processus de négociation concernant les changements climatiques a été long et décourageant,

en particulier pour les petits États insulaires en développement, qui contribuent le moins à ces changements et sont pourtant ceux qui en pâtissent le plus et sont le moins à même de s'adapter de manière efficace à leurs effets négatifs. Il ne suffit pas simplement de souhaiter que les changements climatiques disparaissent. Même les pays qui nient la réalité doivent absolument à présent accepter les preuves scientifiques et admettre que les changements climatiques, qui découlent en grande partie des activités humaines, constituent l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'humanité et le maintien de la vie dans le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui.

L'appui inébranlable du Samoa aux activités de maintien de la paix des Nations Unies est clairement illustré par le fait que, depuis 12 ans, il déploie sans interruption des effectifs de police au service de missions au Libéria, au Soudan, au Timor-Leste et au Soudan du Sud. Notre engagement découle de notre conviction que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle dans l'élimination des causes des conflits et dans l'instauration de la paix et la stabilité. Un climat pacifique permet d'améliorer la vie des personnes touchées par un conflit et, à terme, d'atteindre notre objectif commun de coexistence pacifique des populations et des pays.

Nous sommes déterminés à accroître progressivement le niveau et le nombre de nos agents déployés dans des missions de maintien de la paix. Des solutions aux bouleversements régionaux, concertées et établies au niveau régional, peuvent être efficaces et donner de bons résultats. La Mission régionale d'assistance aux îles Salomon, sous l'égide du Forum des îles du Pacifique, montre très bien l'efficacité de cette approche et le Samoa continuera d'appuyer fermement les solutions choisies au niveau régional lorsque c'est nécessaire.

Le Samoa réaffirme sa condamnation catégorique du terrorisme sous toutes ses formes. Notre volonté constante de travailler avec d'autres États Membres pour lutter contre le terrorisme en utilisant tous les moyens possibles est conforme aux droits de l'homme et à l'état de droit. Les atrocités terroristes sont devenues courantes et quasi-quotidiennes. Quels qu'en soient le prétexte et l'objectif, les actes terroristes sont déplorables et moralement injustifiés. Dans ses diverses formes et manifestations, le terrorisme est responsable des marques permanentes d'horreur et de crainte qui ont mobilisé l'attention internationale ces dernières années.

Ces attaques ont mis en évidence le fait que lorsque des terroristes peuvent s'infiltrer par les frontières nationales, aucune population ni aucun pays ne peut être à l'abri de la menace de violences terroristes.

Tant de vies innocentes ont été fauchées aveuglément et brusquement. Plus que jamais, le terrorisme constitue une menace majeure contre laquelle il faut lutter par une action internationale collective aux niveaux national, régional et international. Le terrorisme doit être condamné dans les termes les plus vigoureux, afin de faire clairement comprendre qu'il ne peut être ni accepté ni toléré et que ceux qui s'y livrent ne devraient attendre aucune compassion pour leurs actes. Les faits tragiques survenus à Benghazi rappellent et soulignent qu'il est important que tous les pays œuvrent de concert, y compris par l'intermédiaire de l'ONU, pour mettre en œuvre des mesures concrètes et efficaces afin d'assurer la protection, la sécurité et la sûreté des missions et représentants diplomatiques et consulaires dans le monde entier. Le Samoa continuera de travailler avec les pays attachés aux mêmes principes en vue d'atteindre cet objectif.

La participation du Samoa à l'ONU repose sur la promesse de l'espoir, de l'égalité et de la justice que l'Organisation offre à ses États Membres, indépendamment de leur puissance économique, politique ou militaire. Les États qui jouent un rôle prépondérant et ceux qui aspirent à occuper une telle position doivent diriger de manière responsable et montrer l'exemple. Chaque État Membre, quelle que soit sa superficie ou sa puissance, devrait pouvoir contribuer comme il convient aux décisions et actions de l'ONU pour que celle-ci devienne un facteur de changement durant des périodes difficiles. L'ONU continue de jouer un rôle important dans nos efforts collectifs visant à atteindre ses objectifs aussi bien en matière de paix et de sécurité, d'environnement, de lutte contre la pauvreté, et de lutte contre le terrorisme qu'en ce qui concerne de nombreux autres problèmes qui menacent notre monde.

Cette semaine, lors de la cérémonie des traités, j'ai déposé l'instrument de ratification samoan des amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale adoptés à Kampala. Nous avons ratifié ces amendements parce que nous croyons en l'état de droit et en la protection essentielle que le droit offre à tous les États, en particulier aux États petits et faibles.

Dernièrement, de graves différends ont opposé des États frontaliers et risquent de donner lieu à des affrontements lourds de conséquences. Nous

encourageons les parties concernées à régler leurs différends par des arrangements pacifiques appropriés.

À l'évidence, il y a des limites à ce que les États Membres peuvent faire. Nous avons besoin d'un Secrétariat engagé, qui soit conscient des besoins des populations qu'il sert, et sensible à ces besoins. C'est pourquoi le Samoa appuie l'idée du Secrétaire général de créer un service professionnel de carrière suffisamment flexible et mobile pour répondre rapidement et favorablement aux diverses demandes des États Membres. On ne saurait trop insister sur le fait que l'ONU doit fonctionner comme une seule entité. Cela renforce la valeur et la qualité du processus, élimine le gaspillage, limite les doubles emplois et garantit que les ressources rares qui lui sont confiées sont utilisées de manière optimale pour compléter les contributions des États Membres difficilement rassemblées.

L'ONU demeure la seule institution viable qui rassemble toutes les nations de notre monde. La nécessité de revitaliser l'Assemblée générale et de réformer le Conseil de sécurité est évidente depuis de nombreuses années. Dans le cas du Conseil de sécurité, tant que sa composition et ses règlements ignorent les réalités mondiales actuelles, il continuera, comme nous le voyons depuis des années, de devoir lutter pour asseoir sa légitimité et mener à bien les tâches qui lui ont été confiées.

Le Samoa reste fermement convaincu que le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité devrait être augmenté. Les États Membres qualifiés et disposés à contribuer aux travaux du Conseil et à lui fournir des ressources devraient être encouragés à présenter leur candidature pour devenir membre de cet organe important de notre Organisation. Il est important que le processus intergouvernemental se poursuive sérieusement au cours de la session actuelle pour en finir avec une question qui met à l'épreuve la patience et la résistance des États Membres depuis plus de 15 ans.

Pour une véritable réforme de l'ONU, il faut aussi renforcer et revitaliser l'Assemblée générale, principal organe de décision et d'élaboration des politiques de notre Organisation. En outre, nous encourageons les efforts en cours pour rationaliser le travail des divers organismes des Nations Unies afin de ne plus gaspiller les ressources et d'éviter les doubles emplois et les répétitions inutiles.

Nous sommes souvent d'accord sur des éléments communs, car on se sent toujours plus légitime et plus fort à plusieurs. Pourtant, c'est grâce à la diversité, que tout au long de l'histoire, l'humanité a pu s'adapter, résister et faire preuve d'un véritable dynamisme. Notre région du Pacifique connaît un processus de maturation, où le sous-régionalisme est en train d'évoluer et où le caractère unique de nos capacités et nos avantages comparatifs sont de plus en plus évidents. On pourrait dire la même chose de notre famille des Nations Unies et de son leadership dynamique. La diversité peut servir de tremplin pour le progrès collectif si, selon les propos du Président Obama, « nous construisons un monde où nos différences nous rendent plus forts au lieu de nous définir. » (voir A/67/PV.6)

Comme l'ont déclaré d'autres dirigeants, notamment le Secrétaire général et le Président des États-Unis, il est d'une importance cruciale que les Palestiniens puissent exercer leur droit de disposer de leur propre État viable, coexistant avec un État juif d'Israël dont la sûreté et la sécurité sont assurées. Telle a été et continue d'être la position de longue date de Samoa sur cette question. Nous gardons l'espoir que les efforts en cours visant à trouver un règlement pacifique, durable et juste au conflit du Moyen-Orient aboutiront. Tous les efforts visant à atteindre cet objectif ravivent nos espoirs et doivent être appuyés. Un accord de paix est essentiel pour créer les conditions propices à la réalisation d'une solution des deux États.

Nous souhaitons au Président de l'Assemblée générale plein succès dans sa conduite des travaux de l'Assemblée. Nous souhaitons également qu'il soit pris acte de notre reconnaissance envers le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le dynamisme qu'il a insufflé à l'activité de l'Organisation, et nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses responsabilités importantes dans les temps difficiles qui nous attendent.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa.

*M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Denzil Douglas,  
Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis.

*M. Denzil Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Douglas** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis, je voudrais adresser mes sincères félicitations à M. Vuk Jeremić pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Nous savons que sa tâche ne sera pas du tout facile vu l'éventail de questions difficiles dont il sera saisi. Au début de son mandat, nous exprimons l'espoir que sous sa direction avisée, les multiples questions sur lesquelles portent les travaux de l'Assemblée continuent d'être pertinentes pour nous tous.

Par conséquent, il est impératif de mobiliser dès maintenant les engagements nécessaires pour que l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-septième session soit mené à bien. Nous sommes conscients de lourds défis associés à cette tâche et du fait qu'ils exigeront toute notre attention, des partenariats solides et un leadership tourné vers l'avenir, si nous voulons faire des progrès dignes de ce nom à cette époque où nous sommes confrontés à des multiples défis qui risquent de compromettre la réalisation de nos objectifs de développement. Nous sommes confiants que M. Vuk Jeremić accordera rapidement à ces défis l'attention qu'ils méritent.

À ce stade, je tiens également, au nom de ma délégation, à remercier M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, de sa conduite excellente des travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée.

Cette année, nous nous emploierons essentiellement à continuer de promouvoir résolument un environnement de paix et de sécurité, conditions indispensables pour le développement durable de nos peuples. Tout comme la distance géographique qui nous sépare se réduit de

plus en plus et devient pratiquement insignifiante suite à notre interdépendance et nos partenariats, il est tout aussi important que nous continuions d'œuvrer en vue d'un règlement efficace et durable des différends.

Bien entendu, la Libye et la Syrie sont deux exemples parmi tant d'autres qui viennent à l'esprit, avec les questions multiples et multiformes y afférentes, non seulement quant à l'opportunité d'une quelconque intervention, mais également des questions telles que le calendrier et la forme de cette intervention, et bien sûr, les conséquences humanitaires d'une telle intervention et les activités de secours qui s'y rapportent. La complexité de ces défis exige que nous redoublions d'efforts avec réalisme et met en relief le fait que les bouleversements sociaux et les souffrances humaines dans toutes les régions du monde doivent nous préoccuper tous.

Le Conseil de sécurité doit continuer à veiller à s'acquitter de son mandat en vue d'institutionnaliser une culture de paix et de sécurité. Le respect de la démocratie et des principes démocratiques consacrés par les Nations Unies doit être le fondement de notre détermination dans notre lutte contre le rejet de la diversité et en faveur de la coexistence pacifique de tous les peuples. Je voudrais saisir cette occasion pour condamner le récent attentat insensé perpétré contre le consulat des États-Unis en Libye, qui a entraîné des pertes de vies innocentes. Cette attaque doit être condamnée au plus haut niveau.

Saint-Kitts-et-Nevis est fier d'être un pays stable, avec une forte cohésion sociale. Au nom de mon gouvernement, je voudrais également exprimer notre profonde gratitude aux États-Unis d'Amérique pour l'appui précieux, sous la forme de l'Initiative pour la sécurité dans le bassin des Caraïbes, qu'ils apportent à mon pays et à notre région des Caraïbes dans notre lutte contre les stupéfiants et la criminalité. Cette initiative porte également sur la question des réformes nécessaires pour que nos jeunes aient d'autres perspectives d'avenir au lieu de mener des vies stériles, et afin de leur redonner l'espoir de connaître la paix et la prospérité à travers le respect de la vie humaine. C'est une question qui revêt une très grande importance pour nous. Cependant, la circulation persistante d'armes légères de fabrication étrangère dans la région des Caraïbes nous préoccupe vivement. Ces armes, qui viennent de l'extérieur de nos frontières, non seulement ont des conséquences désastreuses en termes de vies humaines, mais elles nuisent aussi à la stabilité économique de nos pays.

Nous sommes conscients que l'évolution des valeurs culturelles a une incidence sur l'utilisation des

armes par certains de nos pays, et nous comprenons l'importance des activités policières et de partenariats ciblés et efficaces en matière de sécurité. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à faire de l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, traité indispensable et attendu depuis longtemps, une priorité absolue. Les intérêts des pays démocratiques à travers le monde exigent que l'on établisse des normes internationales régissant la circulation licite des armes classiques et que l'on exerce un contrôle sur leur circulation au niveau international. Par ailleurs, je préconise la mise en place d'un secrétariat spécialement chargé d'aider les États parties sur la question.

Comment peut-on s'attendre à ce que les petits pays des Caraïbes remédient tout seuls à la double malchance d'être situés entre les régions de production massive de drogues et celles de consommation massive de drogues? Les armes légères et de petit calibre se retrouvent toujours dans le sillage de la drogue, et nous ne sommes tout simplement pas outillés dans les Caraïbes pour faire face aux conséquences des crimes générés à l'extérieur. À ce sujet, je tiens à souligner qu'avant sa fermeture, le bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à la Barbade a collaboré de manière cruciale et pragmatique dans ce domaine hautement prioritaire qu'est la lutte contre la criminalité. Maintenant que ce bureau est fermé, l'appui vital dont nous avons besoin n'est tout simplement plus là, nous laissant nous adapter du mieux que nous pouvons alors même que les crimes liés à la drogue et aux déportations continuent d'être un problème majeur dans cet hémisphère.

Mon gouvernement, qui fait une large place au bien-être de notre peuple, a renforcé ses soins de santé primaire, s'attachant tout particulièrement à réduire la prévalence des maladies non transmissibles, et a actualisé un plan d'action prêt à être mis en œuvre qui répond aux priorités définies dans la Déclaration politique sur les maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe). Dans le cadre de notre mécanisme national de sensibilisation aux questions de santé, nous sommes en train d'institutionnaliser une culture du bien-être, l'accent étant mis sur des modes de vie sains. Des initiatives semblables ont été lancées au niveau régional, et nous encourageons les États Membres à jouer un rôle utile au sein des institutions multilatérales pour faire valoir nos positions sur la question des maladies non transmissibles. C'est pourquoi la Communauté des Caraïbes a joué un rôle d'avant-garde sur cette question ces dernières années, avec la Réunion de haut niveau de

l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Par conséquent, à la lumière du lien évident qui existe entre une main-d'œuvre saine et le potentiel économique d'un pays, j'exhorte aujourd'hui cet organe à aller de l'avant en lançant une campagne des Nations Unies pour réduire le nombre de décès dus aux des maladies non transmissibles dans le monde à mesure que nous progressons vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À la Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles, l'on s'est engagé à la fois à faire en sorte que ce grave problème demeure l'une des priorités du programme de développement, et à garantir une action concrète à cet égard. Par conséquent, le type d'efforts internationaux suggérés précédemment constitue précisément le type d'action concrète que nous nous sommes engagés à mener il y a un an.

Tout débat sur la santé mondiale doit traiter de la question du VIH/sida, et puisque notre objectif ultime doit être l'éradication complète de cette maladie tant redoutée – par opposition à la gestion à vie et à l'adaptation à cette dernière par des millions de personnes à travers le monde – j'appelle aujourd'hui tout un chacun à combattre de façon avisée, résolue et perspicace ce fléau aux niveaux local, national et international. Ici et maintenant, nous devons nous engager à éradiquer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes infectées ou touchées par le VIH/sida. Les atteintes à la vie humaine qui perpétuent la discrimination et la stigmatisation doivent cesser. Dans les Caraïbes, c'est ce que nous sommes précisément résolus à réaliser.

Je voudrais maintenant aborder une question qui préoccupe profondément les petits États insulaires comme le mien. Malgré les discussions engagées au niveau international concernant la question des changements climatiques, et malgré la rhétorique dramatique déversée dans divers milieux sur la question, dans les Caraïbes, nous pouvons témoigner de changements climatiques spectaculaires que notre région a subis au cours des dernières décennies. En outre, il est très troublant de constater que les pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre n'assument toujours pas la responsabilité de leurs actes qui entraînent l'augmentation des températures, l'élévation du niveau de la mer, la dégradation du littoral, le blanchiment et la disparition des récifs coralliens, des dommages aux infrastructures et des pertes en vies humaines.

Nos peuples, notre intégrité maritime, nos territoires et nos infrastructures sont tous des facteurs étroitement liés les uns aux autres qui contribuent à notre viabilité socioéconomique d'ensemble. Et l'absence de mesures visant à corriger et à rétablir l'équilibre de la part des pays industrialisés concernés n'est ni constructive, ni compréhensible dans notre monde extrêmement interdépendant. Les charges physiques, mentales et financières que la consommation énergétique de certains pays a infligées à d'autres pays comme le mien sont considérables, nous endettant encore davantage et réduisant à néant nos efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Même si le passage aux énergies renouvelables ne réglera pas instantanément les problèmes causés par une économie mondiale fondée principalement sur les combustibles fossiles, l'adoption de l'énergie verte aidera effectivement à enrayer l'intense spirale négative dans laquelle nos économies fondées sur les combustibles fossiles ont entraîné notre planète. Nous demandons donc instamment à ce que l'énergie verte devienne une priorité absolue dans le monde entier. Je me dois de féliciter le Secrétaire général pour son leadership visionnaire, de même que les gouvernements et les institutions financières qui se sont engagés généreusement à faire en sorte que l'énergie propre à fort impact soit utilisée partout dans le monde.

Mon gouvernement tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement de la République de Chine à Taiwan et aux autres partenaires de développement pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à mon pays dans le domaine des énergies renouvelables, laquelle aura un effet positif sur nos efforts de réduction des coûts énergétiques à mesure que nous progressons vers l'instauration d'ici à 2015 d'une économie totalement verte qui soulagera financièrement notre population, ce dont elle a grand besoin.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est tenue récemment a ouvert la voie à une reconfiguration du programme mondial relatif au développement durable, et a marqué une nouvelle ère dans le programme de développement durable de la communauté internationale. Vingt ans de débats et de délibérations ont été nécessaires pour que nous arrivions à définir les contours du dialogue et à fixer le cap pour les deux prochaines décennies. Afin de pouvoir ne serait-ce qu'entrevoir les possibilités ouvertes par Rio+20, il est essentiel tout d'abord d'affronter, puis de briser, le

carcan de l'indifférence et du narcissisme étriqué qui nous tourmente depuis trop longtemps. Il nous incombe donc, ainsi qu'aux générations futures, de considérer nos responsabilités comme faisant partie d'un continuum, dans lequel chacun de nos efforts tire profit et s'inspire de ce qui a été accompli auparavant.

Saint-Kitts-et-Nevis se félicite donc de la décision de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, en 2014. Étant donné leur taille et leur situation géographique, les petits États insulaires en développement font assurément partie des pays les plus vulnérables de la planète – voilà pourquoi il faut reconnaître que nous avons besoin d'une attention particulière en matière de développement durable, et qu'il importe que chacun garde à l'esprit le caractère absolument essentiel des responsabilités spéciales et différenciées en ce qui concerne les États insulaires.

Je demande donc instamment que des objectifs clairs soient définis dès à présent afin que nous puissions tous nous préparer minutieusement et correctement pour la Conférence de 2014, durant laquelle l'attention voulue sera accordée à la recherche des moyens les plus efficaces de réduire les vulnérabilités des petits États en développement. Cet organe peut être assuré que nous prendrons pleinement part à ce processus et à la mise en œuvre du programme de développement durable de l'après Rio+20.

Je me permets toutefois de souligner dans quelle mesure les plans les mieux conçus par les pays tels que le mien sont sans cesse ruinés par des décisions prises bien au-delà de nos rivages. J'ai soulevé tout à l'heure la question des incidences des émissions de carbone provenant de l'extérieur sur nos perspectives économiques. J'ai également abordé la question de la grave menace que font peser sur notre région au plan de la sécurité les armes de petit calibre fabriquées à l'étranger et qui arrivent jusque dans nos pays. Une autre épreuve particulièrement difficile, qui s'avère profondément troublante et déstabilisante pour de nombreux pays de la région – et pour le monde entier – est la crise économique mondiale qui a éclaté en 2008 et dont les répercussions poussent depuis les planificateurs économiques dans leurs derniers retranchements. Cette crise économique mondiale, dont nous ne sommes nullement responsables, a gravement compliqué la gouvernance dans les économies avancées, et encore plus dans les pays à revenu intermédiaire lourdement endettés tels que le mien. Elle a ajouté de nouvelles

variables et de nouvelles inconnues à nos modèles de planification économique et elle nous a, en un mot, imposé un contexte d'instabilité mondiale que nul n'aurait pu prévoir, dont nul ne se satisfait et qui a fait naître d'immenses difficultés pour tous nos peuples.

De fait, Saint-Kitts-et-Nevis a été forcé de mettre en place un nouveau programme de développement économique fondé sur l'équilibre budgétaire et la restructuration de la dette, accompagné d'un système de protection sociale. L'aide du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de nos nombreux créanciers locaux, régionaux et internationaux, notamment le Royaume-Uni et les États-Unis, en tant que membres du Club de Paris, nous a permis d'atténuer la gravité de l'impact social des ajustements économiques et de rétablir la confiance de nos investisseurs dans l'économie de Saint-Kitts-et-Nevis. Toutefois, nous demeurons confrontés à de graves problèmes, notamment s'agissant de favoriser la croissance économique dans un contexte économique mondial très apathique et incertain. Les problèmes et les difficultés gigantesques que rencontrent nos petits États insulaires font ressortir la nécessité d'accorder une attention accrue à la question des responsabilités particulières et différenciées en ces temps difficiles. Ils soulignent également la nécessité de donner aux petits pays responsables tels que le mien des moyens équitables et pacifiques d'améliorer leurs relations avec des amis et alliés qui sont bien plus grands et infiniment plus puissants.

Il y a quelques jours dans cette salle, les nations du monde ont participé à la Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international. Si la question du sens véritable du concept d'état de droit fait souvent l'objet de débats, ma délégation et le peuple que nous représentons sommes heureux de nous associer au principe fondamental relatif à l'état de droit, comme l'a décrit le regretté M. Thomas Bingham, ancien Ministre de la justice d'Angleterre et du Pays de Galles. Dans son livre intitulé *The Rule of Law*, il affirme que :

« La caractéristique principale du principe existant est, je suggère, que toutes les personnes et autorités au sein de l'État, qu'elles soient publiques ou privées, sont soumises aux effets contraignants de lois élaborées publiquement, qui entrent en vigueur (en général) ultérieurement et sont appliquées par des tribunaux publics, et qu'elles bénéficient de ces lois. »

Même si cette définition n'est pas complète, mon pays est d'avis qu'elle constitue une base solide qui permet d'identifier les éléments essentiels d'un concept en évolution constante et d'élaborer un mécanisme essentiel devant permettre de régler les conflits et de garantir le respect des libertés et des droits fondamentaux de notre peuple. J'appuie l'appel lancé par le Secrétaire général à la mise en place d'une démarche globale visant à renforcer l'état de droit aux niveaux international et national.

Je fais cette remarque car, depuis près de 30 ans qu'il est un État, Saint-Kitts-et-Nevis a examiné attentivement ces deux approches ici même à l'ONU ainsi que les événements qui se déroulent au sein de la communauté internationale alors qu'il évalue sa place dans le monde. Durant cette période, nous nous sommes fidèlement laissé guider par notre attachement à l'état de droit. Nous estimons que sur la scène internationale, le principe d'état de droit a été créé pour protéger les peuples vulnérables tels que le nôtre et nous rappeler que nous avons des obligations envers nos frères humains. Nous estimons également qu'une coexistence disciplinée et constructive exige non seulement que les citoyens, mais également les pays, soient contraints de respecter le principe d'état de droit. En conséquence, le respect du droit international a toujours été le principe directeur suivi par notre pays. Ma délégation prie tous les États membres de cet éminent organe de respecter également ce pilier sacré de la coexistence internationale.

Depuis 29 ans que nous sommes une nation souveraine, la République de Chine à Taiwan a été pour nous un partenaire et un allié précieux. Dans tout mon pays, les preuves de notre collaboration abondent dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'agritourisme, l'énergie verte, la technologie de l'information, le développement communautaire et l'éducation, pour n'en nommer que certains.

Dans mon pays, et même dans ma région, les contributions constantes et précieuses de Taiwan aux travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Assemblée mondiale de la Santé et d'autres instances montrent depuis longtemps qu'il mène une action remarquable et qu'il est un membre précieux et utile de la communauté mondiale. Il est donc juste que toutes les restrictions qui empêchent encore Taiwan d'occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale des nations soient

levées. Saint-Kitts-et-Nevis prie cet organe de veiller à ce que ce soit le cas.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est regrettable qu'une fois de plus, nous ayons à demander la levée du blocus imposé à Cuba. Ce blocus n'est pas, comme certains le suggèrent, un problème d'une portée strictement bilatérale. Nous avons non seulement entendu Cuba s'opposer à maintes reprises à cette situation devant cet organe, mais nous savons également que le fait de maintenir un blocus qui empêche certains traitements médicaux de parvenir au peuple cubain est tout simplement irresponsable. Cuba et son peuple apportent des contributions considérables dans les domaines de la médecine et de l'éducation supérieure internationales, et les Caraïbes en sont l'un des principaux bénéficiaires. C'est donc avec la plus profonde conviction et la plus ferme détermination que Saint-Kitts-et-Nevis demande la levée immédiate du blocus.

Je rappelle qu'en juillet et en août derniers, la communauté internationale a participé aux jeux de la XXX<sup>e</sup> Olympiade. Au moment où les tensions internationales s'aggravent et où les antagonismes s'intensifient, l'heure est probablement venue d'insuffler dans d'autres sphères d'interaction internationale et interétatique l'esprit fervent de coopération et de respect mutuel qui permet à ces Jeux olympiques de se dérouler de manière si constructive et dans de si bonnes conditions depuis de nombreuses années.

La communauté internationale est, par définition, diversifiée. Néanmoins, dans toute la communauté passe un courant commun qui peut et doit être utilisé plus judicieusement afin de promouvoir la paix, le règlement constructif des différends et la prévention des conflits violents. Surtout, quand tout le reste échoue, nous pouvons et devons régler les crises internationales les plus difficiles en recourant aux bons offices de cette institution, notre Organisation des Nations Unies. Telle est la voie qui permettrait de servir au mieux nos intérêts à tous. Je demande instamment que nous suivions cette voie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Denzil Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Meltek Sato Kilman  
Livtunvanu, Premier Ministre  
de la République de Vanuatu**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du  
Premier Ministre de Vanuatu.

*M. Meltek Sato Kilman Livtunvanu, Premier Ministre  
de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à  
S. E. M. Meltek Sato Kilman Livtunvanu, Premier  
Ministre de la République de Vanuatu, et de l'inviter à  
prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Kilman** (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Le  
Vanuatu s'associe aux autres délégations pour féliciter  
le Président de l'Assemblée générale et les membres  
du Bureau de leur élection à la tête des travaux de cette  
soixante-septième session. Je suis de fait sincèrement  
ravi de savoir que M. Jeremić, comme il nous en a donné  
l'assurance plus tôt cette semaine, mettra tout en œuvre  
pour contribuer à attirer l'attention sur les problèmes  
auxquels sont confrontés les États insulaires du Pacifique  
et les autres pays marginalisés. Nous sommes sûrs que,  
sous sa direction, la présente session sera couronnée de  
succès.

Je tiens également à rendre hommage à son  
prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, qui, grâce  
à son leadership fort et à sa grande finesse diplomatique,  
a permis à la soixante-sixième session de l'Assemblée  
d'obtenir d'excellents résultats.

Notre monde moderne a connu des différends et  
des conflits sans précédent, dont la plupart ont perduré  
sur plusieurs générations. Le thème de la soixante-  
septième session, « Réaliser, par des moyens pacifiques,  
l'ajustement ou le règlement de différends ou de  
situations de caractère international », devrait donc  
nous amener à nous employer en priorité à trouver des  
solutions durables aux nombreux conflits en cours dans  
diverses parties du monde et qui sont à l'origine des  
souffrances des populations vulnérables. Les membres  
de l'Assemblée ont la responsabilité solennelle de  
guider cette instance multilatérale vers un examen plus  
profond des objectifs fondateurs de l'Organisation,  
qui sont d'encourager et de créer un monde plus sûr et  
plus pacifique dans lequel les diverses civilisations et  
cultures peuvent coexister sans avoir à recourir à la force  
et à la violence pour atteindre leurs objectifs.

Cette tribune peut témoigner de toutes les  
allocutions prononcées par les grands dirigeants du  
monde sur un vaste éventail de problèmes qui affectent  
l'humanité. Nombre d'entre nous, qui représentons ici  
des nations politiquement indépendantes, comparissons  
au parcours et à la litanie des peines et des rêves différés  
de tant de nos semblables dans le monde, dont les droits  
fondamentaux à une plus grande liberté civile et politique  
restent prisonniers des tentacules de l'impérialisme et de  
l'héritage du colonialisme. Aujourd'hui encore, pour les  
derniers territoires colonisés, cette tribune représente le  
summum qu'ils espèrent tant atteindre un jour. Depuis  
1980, la République de Vanuatu n'a de cesse d'appeler  
l'ONU à renforcer ses efforts pour que les territoires  
encore contrôlés par des puissances administrantes  
soient pleinement décolonisés. Je demande aux nations  
indépendantes et libres du monde de mettre fin à  
l'histoire de la décolonisation et de clore ce chapitre.

Dès lors, je conjure l'ONU de ne pas rejeter les  
demandes de la Polynésie française concernant son  
droit à l'autodétermination et au progrès. Parallèlement,  
les négociations sur l'autonomie administrative des  
populations autochtones de la Nouvelle-Calédonie  
doivent continuer. Nous encourageons les parties à faire  
en sorte que le processus d'autonomie demeure sur la  
bonne voie.

Je demande également aux Membres de veiller  
à ce qu'une action collective soit menée pour lever  
l'embargo imposé à Cuba. Nous, les Membres de  
l'ONU, devons raviver notre volonté et notre courage  
politiques, faire taire nos sentiments d'animosité et  
faire en sorte que les résolutions de l'ONU sur cette  
question soient pleinement appliquées. Nos actions ne  
doivent pas affaiblir les valeurs universelles de l'amour  
et du respect d'autrui, même si celles-ci peuvent sembler  
insignifiantes aux États puissants. J'espère qu'un jour  
nous pourrons enfin faire entendre ce message de liberté  
au grand nombre de nos amis qui continuent d'être les  
victimes du poids des conflits d'idéologies.

L'an dernier, j'avais rappelé à l'Assemblée nos  
sérieuses préoccupations devant le fait que mon pays se  
voyait dénier le droit d'exercer sa pleine liberté politique  
et ses droits culturels intrinsèques sur ses territoires  
maritimes. Depuis que nous avons obtenu notre  
indépendance, il y a 32 ans, notre différend territorial  
avec la République française au sujet de Matthew et  
Hunter, deux îles situées au sud du Vanuatu, nous rappelle  
que nous devons continuer de défendre l'idée que l'état  
de droit ne doit pas être utilisé par des nations puissantes

comme un instrument de pression sur les pays petits et faibles, en particulier dans les différends territoriaux.

Les Gouvernements français et vanuatuan se sont rencontrés à Paris en avril pour entamer un dialogue sur la question des îles faisant l'objet du différend territorial. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Gouvernement français d'avoir finalement ouvert les portes du dialogue et de la négociation pour tenter de résoudre ce différend international en suspens. Nous acceptons les procédures définies au sein de l'ONU pour veiller à ce que les différends de ce genre soient réglés à l'amiable.

Petit État insulaire entouré par le vaste océan Pacifique, le Vanuatu est exposé aux tristement célèbres transbordements illégaux et commerce d'armes illicites. Le commerce international des armes, qui n'a jamais été correctement réglementé, est responsable d'innombrables pertes en vies humaines. Comme de nombreux autres pays, nous invitons les Nations Unies à adopter une démarche beaucoup plus énergique pour réussir rapidement à conclure un traité sur le commerce des armes, qui contribuerait à renforcer la sécurité et à lutter contre ces activités illégales. Cette question revêt une importance capitale pour tous les pays confrontés au commerce illégal des armes et des armes légères.

Mon pays a toujours affirmé que les mécanismes et les critères de radiation de la liste des pays les moins avancés devaient tenir compte des facteurs de vulnérabilité propres à nos pays. Il n'est pas réaliste que les organismes des Nations Unies évaluent nos progrès et établissent des projections sans prendre en considération les problèmes liés à notre vulnérabilité permanente et à notre capacité de maintenir la croissance dans nos pays après la radiation. Je tiens à préciser également que, selon le Rapport sur les risques dans le monde 2011, le Vanuatu occupe la première place dans l'Indice mondial de risque, ce qui en fait le pays le plus exposé aux risques de catastrophe, en raison de sa forte exposition et de ses faibles capacités d'adaptation. Les conclusions de ce rapport sont d'une importance critique, et nous demandons en conséquence que le Comité des politiques de développement de l'ONU réfléchisse soigneusement à ses arguments et réévalue les critères déterminant la vulnérabilité d'un pays.

Je voudrais également déclarer que, avant d'entamer un nouvel examen triennal de la catégorie des pays les moins avancés, l'ONU devra s'assurer que les résolutions adéquates sont adoptées par l'Assemblée générale pour veiller à ce que les petits États insulaires

qui parviennent à quitter la catégorie des pays les moins avancés continuent toutefois à bénéficier d'un certain traitement préférentiel pour compenser leur vulnérabilité. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les membres de l'examen triennal à se rendre dans mon pays afin d'y recueillir des informations de première main et de confirmer par eux-mêmes les conclusions du *World Risk Report*, avant de poursuivre le processus de sortie de la catégorie en 2013.

Notre expérience montre que les différents classements appliqués aux pays Membres par les organisations et institutions multilatérales peuvent influencer le flux de l'aide au développement. Ainsi, il y a plusieurs années, le Vanuatu a fait partie des 16 pays sélectionnés parmi les États insulaires du Pacifique pour bénéficier du financement accordé par le Gouvernement des États-Unis par le truchement de la Millennium Challenge Corporation (MCC). À l'époque où il a été sélectionné, le Vanuatu était classé dans la catégorie des pays à bas revenu et, compte tenu des critères d'éligibilité de la MCC, a été qualifié d'office, recevant ainsi 66 millions de dollars pour construire deux grandes routes nationales sur deux îles du pays. Je voudrais d'ailleurs remercier le Gouvernement des États-Unis pour son aide.

Cela étant, lorsque le *Rapport sur les pays candidats à être éligibles pour un compte auprès de la Millennium Challenge Corporation en 2010* est paru, le Vanuatu n'a pas été qualifié. La raison en était simple : la MCC, se fondant sur les critères de la Banque mondiale, avait classé le Vanuatu non plus parmi les pays à bas revenu mais parmi les pays à revenu intermédiaire faible. En d'autres termes, les critères de la Banque mondiale sont totalement différents des critères appliqués par l'ONU pour déterminer les pays les moins avancés. Je voudrais donc appeler l'Organisation, notamment le Conseil économique et social, à veiller à ce que la définition et les critères utilisés par les organismes de l'ONU pour les pays les moins avancés soient compatibles avec ceux des institutions financières internationales.

Le vaste océan Pacifique est à la fois notre héritage et la principale source de subsistance des populations des États insulaires. Comme d'autres pays insulaires du Pacifique, le Vanuatu reste exposé aux effets négatifs des changements climatiques, comme l'érosion côtière, le blanchissement des coraux et l'acidification de l'océan, qui sont autant de menaces pour lui. À l'occasion du quarante-troisième Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenu dans les Îles Cook, les dirigeants du Forum

ont observé que de nombreux défis restaient à relever avant de récolter les fruits des engagements nouveaux ou supplémentaires pris dans le cadre de l'Accord de Copenhague. À cet égard, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer notre souhait que l'ONU aide à trouver des parades efficaces aux changements climatiques mondiaux, notamment grâce à une mise en œuvre rapide des mesures d'adaptation et des efforts d'atténuation, ainsi qu'au financement de la lutte contre les changements climatiques, au renforcement des capacités et aux négociations internationales.

Bien que nous ayons tendance à focaliser notre attention sur les changements climatiques mondiaux, nous devons nous attaquer à d'autres questions, telles que la pollution de l'environnement, avec la même exigence et la même rigueur. Le risque que l'environnement subisse des dommages permanents et irrévocables du fait de la pollution marine est constamment mis en exergue par la communauté scientifique et ne doit pas être toléré. La croissance future de la circulation maritime internationale va encore aggraver cette situation. Le Vanuatu exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier rapidement la Convention de Londres de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, ainsi que son Protocole de 1996, et à promulguer et appliquer les régimes juridiques pertinents, aux niveaux national et international.

À ce stade, je voudrais revenir sur le risque superflu auquel nous exposons nos enfants et nous-mêmes en ne prenant pas les précautions minutieuses qui s'imposent en matière de géo-ingénierie marine, s'agissant par exemple de la séquestration du carbone dans le soubassement marin et de la fertilisation des océans. Dans le cadre de nos efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, il est essentiel que nous fassions en sorte de ne promouvoir et respecter strictement que les réponses judicieuses en termes écologiques, et je ne m'exprime pas uniquement au nom d'un petit État insulaire lorsque j'insiste sur ce point. Oublier que les océans sont essentiels et constituent véritablement le fondement de la vie sur Terre, c'est négliger une garantie vitale de la survie future de l'humanité.

Avant de clore mon propos, je me dois de lancer un dernier appel à tous les dirigeants réunis ici. Je les exhorte, dès qu'ils auront regagné leur pays, à prendre immédiatement des mesures pour amorcer les changements nécessaires si nous voulons préserver une planète capable d'assurer un avenir radieux à nos fils

et nos filles. Si les dirigeants des pays industrialisés entendent vraiment parvenir à l'objectif proposé de 1,5 °C, ils ont moins de huit ans pour le faire et combler ainsi un grand fossé dans le domaine des mesures d'atténuation. Qui, sinon eux, pourra ou voudra mettre en œuvre les mesures requises pour ce changement crucial? Il se peut que ce soit là leur dernière chance. L'espoir et la destinée des nations du monde sont entre leurs mains. C'est une responsabilité qu'ils se doivent d'assumer non seulement pour leur propre population mais également pour l'humanité tout entière.

Je suis reconnaissant d'avoir pu exprimer mes vœux dans cette enceinte. Longue vie à nos aspirations pour créer un monde meilleur et plus sûr pour tous, et que Dieu bénisse les Nations Unies.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Vanuatu de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Meltek Sato Kilman Livtunvanu, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, des télécommunications et des transports de la République de Saint-Marin, S. E. M<sup>me</sup> Antonella Mularoni.

**M<sup>me</sup> Mularoni (Saint-Marin) (parle en anglais) :**  
Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je félicite M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale et lui souhaite une année couronnée de succès. La délégation saint-marinaise l'assure de sa coopération pleine et entière dans tous les travaux de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon pays envers le Président sortant de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour l'excellent travail accompli à la soixante-sixième session. M. Al-Nasser s'est distingué par son leadership sur les questions difficiles et complexes dont était saisie l'Organisation. Il a promu avec courage et détermination les thèmes les plus importants à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, jetant les bases de solutions fondées sur le consensus le plus large possible, tout en cherchant en permanence à renforcer l'architecture de gouvernance mondiale.

Mon pays remercie aussi tout spécialement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son énergie et de son extraordinaire détermination à la tête de

l'Organisation des Nations Unies. Saint-Marin appuie les grandes priorités de l'action politique du Secrétaire général et sa conviction que l'ONU devrait jouer un rôle central dans le renforcement de la gouvernance mondiale, en créant de nouveaux modèles de coopération capables de gérer les défis d'aujourd'hui et de répondre aux appels de plus en plus nombreux en faveur du changement. L'Organisation occupe une position sans pareille pour apporter des solutions dans des domaines profondément liés les uns aux autres, comme le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'action humanitaire.

Saint-Marin se félicite de l'attention que le Secrétaire général accorde à tous les États Membres sans distinction, ainsi que de son engagement en faveur des réformes, de son action sur tous les grands dossiers politiques internationaux importants et de sa présence dans toutes les situations d'urgence. Je pense ici notamment à ces efforts inlassables pour trouver une solution au terrible conflit en Syrie.

Je remercie le Président du thème qu'il a retenu pour la présente session : « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». La République de Saint-Marin croit fermement dans le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Mon pays a toujours cru dans le pouvoir du dialogue, de la démocratie et du respect des autres, qui sont les valeurs fondamentales de la coexistence pacifique entre les peuples.

Sur ce point, Saint-Marin entend de nouveau exprimer sa ferme condamnation des récentes attaques sanglantes contre des missions diplomatiques occidentales et de toute forme de violence en général. Nous ne pensons pas que la violence soit la bonne réponse lorsque des atteintes à nos croyances ou à nos opinions personnelles heurtent nos sentiments, quelle que soit la gravité des déclarations faites. La vie humaine doit toujours être au-dessus de tout et de chacun. Ces actions sont encore plus répréhensibles lorsqu'elles sont dirigées contre des institutions qui sont l'emblème de la coopération internationale et de l'assistance mutuelle et lorsque les États visés ne sont en rien responsables des propos tenus.

Notre pays est donc reconnaissant au Président de l'Assemblée d'avoir choisi ce thème, en particulier à un moment où la scène internationale est malheureusement marquée par des conflits toujours plus nombreux et plus meurtriers. À cet égard, le rôle de l'Organisation des

Nations Unies, et en particulier de l'Assemblée générale, pour encourager des transitions pacifiques et trouver des solutions démocratiques est plus fondamental que jamais.

C'est pour cette raison, et aussi parce que la communauté internationale est désormais appelée régulièrement à relever de grands défis mondiaux dans l'urgence, que le processus de réforme de l'ONU est crucial pour la stabilité future du monde et doit continuer de faire l'objet de tous nos efforts. Nous avons le devoir de veiller à ce que les activités de l'Organisation soient pleinement efficaces afin de préserver et de renforcer sa valeur essentielle en tant que référence pour la communauté internationale et pour tous les individus.

Il me plaît de renouveler encore une fois cette année l'appui de Saint-Marin au processus de revitalisation de l'Assemblée générale. À cet égard, je remercie la Géorgie et la Gambie, qui ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, du rapport adopté dernièrement (A/66/891), qui est le fruit d'un effort considérable et de multiples réunions informelles avec les États Membres et les représentants des différents groupes politiques. Cette réforme revêt une importance particulière pour mon pays, puisque l'Assemblée générale est l'organe le plus démocratique de l'ONU et, en tant que tel, le plus approprié et parfois le seul où les petits États peuvent exprimer leurs opinions.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale est fondamental pour le renforcement du dispositif de gouvernance mondiale et doit être un objectif commun à tous les États Membres. La rationalisation de l'ordre du jour et l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale sont des aspects importants de la réforme, qui est nécessaire pour améliorer l'efficacité technique et administrative de cet organe. Mais surtout, le processus de revitalisation doit concerner également le rôle politique de l'Assemblée générale et son autorité, tels que définis dans la Charte des Nations Unies. La réforme de l'Assemblée générale devrait en outre permettre d'améliorer ses relations avec les autres organes principaux de l'ONU afin d'éviter le chevauchement des fonctions et le gaspillage des moyens.

La République de Saint-Marin est persuadée que le rôle de l'Assemblée générale ne devrait pas se limiter à celui de simple organe d'adoption de résolutions. Bien au contraire, elle doit être une enceinte où s'échangent les idées, un lieu de débat où des solutions aux défis

d'aujourd'hui peuvent être trouvées et où peut se dégager un consensus sur les questions d'intérêt commun. Dans ce contexte, Saint-Marin appuie la prérogative du Président de l'Assemblée d'organiser des débats thématiques sur les questions internationales les plus pertinentes et les plus pressantes, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de ses tâches.

À cet égard, je souligne la grande importance que mon pays a attachée à l'initiative du Président sortant d'organiser, conjointement avec le Secrétaire général, le débat thématique de haut niveau sur l'état de l'économie et de la finance mondiales en 2012, qui a eu lieu les 17 et 18 mai ici à New York. La République de Saint-Marin, conjointement avec la Turquie, a eu l'honneur et le plaisir de faciliter cet événement. Ce débat a été un moyen efficace de réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de l'Assemblée générale, en renforçant son caractère profondément démocratique et sa légitimité indiscutable pour ce qui est d'examiner les problèmes qui touchent la communauté internationale tout entière.

Il y a quatre ans, l'économie mondiale a subi une crise financière dévastatrice, dont les conséquences sont encore visibles pour tout le monde. Grâce à la réaction rapide du Groupe des vingt et de ses banques centrales, les pires effets de la crise ont pu être évités, mais la situation reste précaire. Selon les prévisions, beaucoup de pays développés vont connaître une période de stagnation voire, dans certains cas, de récession. La croissance économique s'est ralentie dans de nombreux autres pays. Aujourd'hui, le chômage est à son plus haut niveau, en particulier parmi les jeunes et les femmes. La hausse des prix des denrées alimentaires et la persistance des inégalités contribuent à accroître le taux de pauvreté et provoquent de plus en plus de violentes tensions sociales.

Les problèmes liés aux dettes souveraines en Europe sont venus aggraver la crise économique mondiale. La crise a durement frappé de nombreux pays de la planète, devenant ainsi l'un des grands défis actuels auxquels est confrontée aussi notre Organisation. Aujourd'hui, il est plus nécessaire que jamais de trouver de nouvelles stratégies et solutions et, surtout, de susciter un sentiment de solidarité entre nos pays et nos peuples.

C'est aussi pour ces raisons que l'organisation cette année du débat thématique sur l'état de l'économie et de la finance mondiales a été extrêmement importante. Mon pays est fermement convaincu que cet exercice doit être répété au cours de la présente session de l'Assemblée

générale voire à d'autres sessions, du moins jusqu'à ce que la crise ait été surmontée. En effet, lorsqu'on parle de revitalisation de l'Assemblée générale, cela veut dire disposer d'une enceinte où tous les membres de la communauté internationale ont la possibilité d'échanger des idées sur les thèmes les plus importants et les plus pressants qui ont une portée mondiale et nécessitent une réponse mondiale. Nous pensons que l'Organisation doit jouer un rôle de chef de file dans la promotion d'une croissance juste et sans exclusive, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et de la faim.

La réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante de la réforme d'ensemble de l'ONU et reste un thème central de l'activité de l'Assemblée générale. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a approuvé un nombre croissant d'opérations de maintien de la paix et a eu à se prononcer de plus en plus sur des questions extrêmement importantes touchant à la paix et à la sécurité internationales. La réforme de cet organe, basée sur le consensus politique le plus large possible, est donc nécessaire et doit être entreprise avec la plus grande détermination par tous les États Membres.

La République de Saint-Marin remercie l'Ambassadeur Tanin de la sagesse et de l'impartialité avec lesquelles il a présidé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil. Mon pays est persuadé que les négociations intergouvernementales lancées il y a trois ans continuent d'offrir le cadre idoine pour trouver une solution qui tienne compte des intérêts et des positions de tous. Bien que les divers groupes de pays aient encore des positions divergentes, il faut reconnaître que des avancées ont été enregistrées dans le processus de réforme. Saint-Marin estime que la réforme doit aboutir à un Conseil de sécurité élargi, plus représentatif, plus transparent et plus efficace. En outre, nous pensons que les cinq thèmes fondamentaux de la réforme doivent être examinés comme un tout parce qu'ils sont fortement liés les uns aux autres.

Ces dernières années, plusieurs nouveaux conflits meurtriers et violents ont éclaté. Nous avons en outre été les témoins de soulèvements populaires massifs qui se sont répandus dans les places des villes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ces révolutions arabes ont eu pour fers de lance des jeunes éduqués mais qui étaient exclus du marché du travail. La situation demeure instable aujourd'hui, et nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir de ces pays. Nous devons toutefois les

appuyer dans leur combat pour la démocratie, la liberté et la justice sociale.

Aujourd'hui, il y a aussi le conflit en Syrie, d'une violence inacceptable. Des informations détaillées font état d'atrocités commises contre la population : des tueries de masse, des viols, des exécutions sommaires et des tortures. Des enfants font partie des victimes innocentes de ces massacres. Saint-Marin condamne énergiquement ces atrocités, de la même manière qu'il condamne toute violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous espérons que le Conseil de sécurité parviendra rapidement à s'entendre sur la manière de régler la crise syrienne. Saint-Marin saisit cette occasion pour remercier sincèrement S. E. M. Lakhdar Brahimi d'avoir accepté la mission fort difficile qui lui a été confiée.

L'engagement de l'Assemblée générale sur le dossier de la crise syrienne correspond à une mission importante de l'Organisation : préserver la paix dans le monde et garantir le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. La République de Saint-Marin tient à dire combien elle est satisfaite de l'adoption, le 3 août dernier, de la résolution 66/253 B, dont elle était coauteur.

Un autre thème important inscrit cette année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a été l'amélioration des capacités de prévention et d'intervention en cas de catastrophe. Cette question a récemment pris davantage d'importance dans les préoccupations politiques. L'augmentation des températures, les séismes et les sécheresses ont provoqué des catastrophes humanitaires sans précédent. De nombreuses populations ont connu l'insécurité alimentaire et sanitaire, prenant ainsi pleinement conscience de leur vulnérabilité. Bien entendu, les catastrophes ne sont pas seulement naturelles, elles sont aussi causées par l'homme. La communauté internationale doit pouvoir réagir rapidement et efficacement aux situations d'urgence. Une manière essentielle de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles est indiscutablement d'investir dans les régions les plus vulnérables pour développer les capacités de prévention nécessaires afin d'agir avant que les catastrophes ne se produisent.

À court terme, il est toutefois indispensable de fournir un appui politique et financier pour pouvoir faire face aux conséquences des catastrophes. À cet égard, je suis fière que mon pays, malgré sa petite taille, occupe

la cinquante-deuxième position dans le classement des donateurs au Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF).

Nous sommes extrêmement reconnaissants au Secrétaire général ainsi qu'au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et au CERF de leur action rapide et primordiale et de leurs contributions substantielles en faveur des populations confrontées à des urgences humanitaires. Les questions humanitaires et de développement, notamment le développement durable, sont inévitablement imbriquées, et les succès que nous remportons en matière d'efficacité des interventions en cas de catastrophe naturelle ont inmanquablement un impact direct sur notre capacité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est un fait, la crise économique étant mondiale, les ripostes apportées doivent elles aussi avoir une portée mondiale. L'ONU, en raison de son caractère universel, doit jouer un rôle clef dans le processus de prise de décision concernant l'économie mondiale et le développement durable, afin de trouver des solutions nouvelles et de promouvoir un consensus politique sur ces questions.

L'Organisation doit être le chef de file de la promotion d'une croissance juste et sans exclusive, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et de la faim. Dans ce contexte, Saint-Marin se félicite des résultats de la Conférence sur le développement durable, tenue en juin dernier à Rio. La résolution 66/288, intitulée « L'avenir que nous voulons », adoptée par l'Assemblée générale, a marqué l'aboutissement de négociations longues et complexes au terme desquelles les États ont finalement reconnu leurs responsabilités communes. Le plus important maintenant est que les engagements pris soient respectés afin que l'avenir voulu et défini dans la résolution devienne réalité.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en libertés sans distinction aucune. Malheureusement, de nos jours, il existe un lien net et direct entre handicap, pauvreté et exclusion sociale. Selon des estimations, environ 15 % de la population mondiale souffrent d'un handicap et environ deux tiers des personnes handicapées vivent dans des pays en développement. Nombre d'entre elles ne peuvent pas participer activement à la société. Toutefois, cette situation ne concerne pas seulement les pays en développement. En effet, les femmes, les

hommes et les enfants handicapés font souvent l'objet de discriminations, même dans les pays les plus riches.

Saint-Marin a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Convention et ses protocoles facultatifs couvrent une large gamme de droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Mon pays se félicite que ce texte ait été ratifié par plus de la moitié des États Membres et espère qu'il sera rapidement ratifié par tous les États Membres. Tous les pays ont le devoir de mettre pleinement en œuvre la Convention. Il ne sera pas possible de changer et d'améliorer véritablement la vie des personnes handicapées tant que cet instrument n'aura pas été pleinement mis en œuvre.

La République de Saint-Marin félicite l'Assemblée générale de sa décision d'organiser une réunion de haut niveau sur les handicaps et le développement en septembre 2013 et espère que cette réunion sera un grand succès.

Nous reconnaissons tous aujourd'hui le rôle fondamental des femmes. Pourtant, les discriminations et les violences que les femmes subissent encore fréquemment continuent de figurer parmi les grandes préoccupations de l'ONU. Dans de nombreux pays, la mortalité maternelle reste préoccupante, surtout dans les régions les plus pauvres du monde. Les femmes sont les plus touchées par le VIH/sida. Dans de nombreuses parties du monde, les femmes continuent d'être soumises à des pratiques atroces et humiliantes. Il est de notre responsabilité d'améliorer la condition des femmes partout dans le monde, une responsabilité que tous les États doivent partager. À cette fin, pour promouvoir l'autonomisation des femmes, il est indispensable de garantir l'accès des femmes à l'enseignement scolaire et à l'éducation et d'améliorer leur participation à la vie politique, sociale et économique à tous les niveaux. La République de Saint-Marin se félicite de la proposition de tenir une conférence mondiale sur les femmes en 2015, 20 ans après le Sommet de Beijing.

Bien que la mortalité infantile diminue, les estimations les plus récentes montrent qu'en 2010, environ 7,6 millions d'enfants sont morts avant d'atteindre l'âge de 5 ans. En outre, toujours selon les estimations, en 2015, environ 72 millions d'enfants n'auront pas accès à l'enseignement scolaire. Récemment, la sécheresse et la grave crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique ont eu des conséquences dévastatrices sur quelque 13 millions de personnes, surtout des femmes et des enfants. Quant

au VIH, il touche près de cinq millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Les enfants restent le groupe de population le plus vulnérable et sont soumis à des violences, à des mauvais traitements et à l'exploitation. Un grand nombre d'enfants dans le monde n'a toujours pas accès aux services de base, aux soins médicaux et à l'éducation. Outre les défis mondiaux à relever tels que la crise économique et les problèmes liés aux changements climatiques, les États doivent trouver les ressources nécessaires pour répondre au mieux aux besoins des enfants et améliorer immédiatement la situation de ceux qui vivent dans les régions les plus défavorisées du monde. C'est un impératif pour nous tous si nous voulons garantir à la communauté mondiale un avenir digne de ce nom.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Narayan Kaji Shrestha, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Népal.

**M. Shrestha** (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation l'assure de son plein appui dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement le Président sortant, S. E. M. Nassir Abdulziz Al-Nasser, pour la manière très réussie dont il a présidé la soixante-sixième session de l'Assemblée. Je voudrais également exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son engagement et son dévouement au service de l'Organisation des Nations Unies.

En créant l'Organisation des Nations Unies à un moment où le monde sortait des cendres de guerres dévastatrices successives, nos pères fondateurs envisageaient un monde pacifique, stable, juste et prospère. Près de sept décennies plus tard, les nobles objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies ne sont pas encore pleinement réalisés. Les menaces contre la paix et la sécurité internationales persistent, faites de menaces traditionnelles auxquelles viennent s'ajouter de nouvelles sources et de nouvelles formes de conflit. En fait, le sentiment d'insécurité semble plus présent aujourd'hui que le monde continue de faire face à toute une gamme de situations marquées par le poids du colonialisme, de l'injustice, de la domination, de l'exploitation, de la haine, de l'intolérance, de l'exclusion, de la xénophobie, etc. L'insécurité économique face à l'aggravation des

crises économiques et financières et à une concurrence féroce pour des ressources en diminution et la sécurité énergétique sont également à l'origine de tensions dans de nombreuses régions du monde.

Le concept de sécurité collective – pilier de la Charte des Nations Unies – a souvent été affaibli par le recours à des méthodes de règlement des différends qui ne relèvent pas d'un mécanisme multilatéral. L'unilatéralisme et l'interprétation sélective des dispositions de la Charte risquent d'inciter à plus de conflits et d'affrontements au lieu d'encourager la bonne entente et la coopération. Les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance politique et de non-ingérence, principes de base des relations internationales, doivent susciter un plus grand respect. Ces principes ne peuvent pas et ne doivent pas être mis à l'épreuve politique dans quelque circonstance que ce soit.

Ces défis croissants ne signifient pas que le rôle et l'importance de l'ONU ont diminué; au contraire, ils exigent une Organisation plus efficace et plus forte. Nous devons intégrer cette réalité et aller de l'avant, dans le véritable esprit des principes et objectifs fondateurs.

Le Népal est favorable à une solution juste et durable au Moyen-Orient. Nous appuyons par principe le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant et souverain sur la base des résolutions des Nations Unies. La coexistence pacifique et dans la sécurité des États indépendants d'une Palestine souveraine et d'Israël est d'une importance primordiale pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

Nous appelons à la cessation de la violence et au règlement pacifique de la crise syrienne par le peuple syrien lui-même. Il faut préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Syrie.

Nous sommes convaincus que le long blocus contre Cuba est injustifié et doit cesser immédiatement et sans conditions.

Nous reconnaissons les droits légitimes de tout État souverain de développer son énergie nucléaire à des fins pacifiques uniquement et sous la supervision effective de la communauté internationale. Nous sommes fermement opposés à la prolifération nucléaire, à la course aux armements et à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins négatives.

Nous condamnons et dénonçons la violence et les attaques physiques contre les diplomates où que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Nous réitérons notre appel en faveur de l'élimination générale et complète des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive dans des délais fixés. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour renforcer le contrôle des armes légères et de petit calibre afin d'empêcher leur usage abusif par des éléments criminels.

Il est encourageant de noter que le Népal, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, a déjà fourni 92 000 Casques bleus professionnels et dévoués à diverses opérations des Nations Unies depuis sa première participation en 1959. Nous restons fermement engagés en faveur de la paix et la sécurité internationales et affirmons que notre contribution à cette noble cause continuera. Tout en appelant à des réformes rapides dans cette activité phare, nous soulignons l'importance d'une représentation équitable des pays fournisseurs de contingents au niveau des dirigeants, tant au Siège de l'ONU que dans les missions sur le terrain.

Je réaffirme notre condamnation pleine et entière du terrorisme partout, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous renouvelons notre appel en faveur de la conclusion rapide des négociations sur une convention générale sur le terrorisme international. Dans le cadre de notre lutte contre le terrorisme, nous ne devons pas oublier qu'une paix durable ne peut se bâtir que sur les piliers solides de la prévention des conflits, du règlement pacifique des différends, de la poursuite des efforts de désarmement, de la réduction de la pauvreté, du développement et du respect de la diversité, de l'équité et de la justice. Il ne faut pas confondre le terrorisme et les luttes pour la libération, la liberté, et la paix et le développement durables.

Notre attachement à la démocratie, aux droits de l'homme, à l'état de droit et au développement universel est inébranlable. Les effets de renforcement mutuel de ces principes favorisent la participation active des peuples aux processus de gouvernance axés sur la préservation de la paix, de la sécurité et du développement. Pour répondre aux besoins du Népal en cette période de transition postconflictuelle, nous avons mis en place des mécanismes et des processus de protection, de promotion et de suivi des droits de l'homme au niveau le plus élevé du pays et à divers niveaux sous-nationaux.

Partie à 22 conventions sur les droits de l'homme, dont sept instruments fondamentaux, le Népal a promulgué plusieurs lois qui garantissent les droits de tous les secteurs de la société, dont les femmes, les enfants et les groupes marginalisés et défavorisés. Nous sommes déterminés à contrôler la traite transfrontalière des personnes et à faire tout notre possible pour garantir que les droits et les intérêts des travailleurs migrants soient protégés dans les pays où ils vont travailler. La Commission nationale des droits de l'homme, organe constitutionnel indépendant, veille d'une main de fer à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le pays. Nous sommes résolus à renforcer cette institution nationale spécialisée pour en faire une véritable gardienne des droits de l'homme.

Le Népal abrite un grand nombre de réfugiés humanitaires. Bien que nous apprécions l'aide de la communauté internationale en la matière, nous réaffirmons que le rapatriement volontaire des réfugiés dans leur pays, dans l'honneur et la dignité, est la seule solution durable.

Nous rappelons que l'état de droit au niveau international est aussi important qu'au niveau national pour assurer l'égalité souveraine de tous les États, le respect de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires internes. Ce sont là des principes essentiels pour la coexistence pacifique et la coopération mutuelle entre les États.

La question du développement durable occupe une place de premier rang dans les débats mondiaux. C'était le thème de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Nous estimons nécessaire de poursuivre non seulement les objectifs du développement durable, mais aussi un type de développement qui mène à une prospérité universelle en ouvrant des perspectives de développement qui éliminent les inégalités de longue date et les pratiques mondiales d'exploitation. À notre avis, la libération de tous les êtres humains de l'emprise déshumanisante de la pauvreté et de la faim doit être le premier pas essentiel vers cet objectif. Le document final de Rio+20 (résolution 66/288, annexe) définit un large cadre d'action mondiale pour « L'avenir que nous voulons » et un programme de développement mondial pour l'après-2015. Ce qui s'impose à présent, c'est une mise en œuvre efficace.

Comme nous avons tous été amenés à en prendre conscience, les changements climatiques sont l'un des principaux défis de notre temps. On peut en voir partout

les effets insidieux, aggravés par des catastrophes d'une ampleur et d'une fréquence croissantes. Les pays qui, comme le Népal, contribuent de manière négligeable aux gaz à effet de serre mais subissent en revanche les conséquences des changements climatiques de manière disproportionnée, méritent une assistance spéciale pour pouvoir mettre en place des sociétés capables de résister aux changements climatiques et en assurer la pérennité. Les négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent continuer de se fonder, dans la lettre et dans l'esprit, sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le Népal espère que le mécanisme successeur du Protocole de Kyoto donnera lieu à des engagements contraignants et à une véritable justice dans le domaine climatique. Il faut mettre en œuvre les différents mécanismes existants de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et prendre d'urgence les mesures qui s'imposent.

Le monde dans lequel nous vivons est plus injuste aujourd'hui que lorsque nous en avons hérité. Contrairement à la croyance populaire si souvent relayée dans les médias, la profusion des connaissances, la révolution des sciences et des technologies, et la circulation croissante des idées et des capitaux mondiaux, bien que souvent présentées comme des avancées caractéristiques du monde moderne, n'ont pas apporté la contribution importante escomptée au renforcement de la sécurité et de la justice sur notre planète. Elles en avaient la faculté, mais il n'en a pas été ainsi en réalité. Il est paradoxal que notre capacité de production de biens et de services ait été démultipliée, avec en conséquence une accumulation de richesses sans précédent, et que simultanément plus d'un tiers de la population mondiale soit forcée de vivre dans la pauvreté absolue.

La mondialisation rapide de la finance et la consommation effrénée des ressources ont permis à quelques-uns de s'enrichir considérablement aux dépens du reste, avec pour résultat la plus grande inégalité jamais connue entre les êtres humains dans l'histoire. À l'évidence, le pouvoir de transformation de la mondialisation n'a pas été mis au profit des masses. Un changement est donc de mise dans la direction et les modalités suivies par la mondialisation économique, dans son fonctionnement actuel, si l'on veut qu'elle profite à davantage de gens et réponde mieux aux besoins des catégories les plus pauvres et les plus marginalisées.

Le Népal considère le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et de la Chine comme des enceintes multilatérales d'importance qui devraient jouer un rôle actif dans la promotion du programme d'action des Nations Unies, conformément aux objectifs consacrés par la Charte aux fins de la recherche commune de la paix, du progrès et de la prospérité. Les buts et principes du Mouvement des pays non alignés sont toujours pleinement d'actualité pour ce qui est de la mobilisation chez les pays en développement de la détermination morale collective de créer un ordre mondial juste, équitable et intègre en combattant les forces conservatrices de la répression, de l'invasion, de l'intimidation et de l'injustice. Les idéaux du Mouvement des pays non alignés, tels qu'ils ont été réaffirmés récemment lors du seizième sommet qu'il a tenu à Téhéran, jouent un grand rôle dans la promotion d'un renforcement de la compréhension et des relations de coopération entre les pays et les peuples du monde.

Les pays les moins avancés (PMA) pâtissent d'une marginalisation déshumanisante et d'être privés des nécessités les plus élémentaires. Cette situation porte atteinte à l'aisance obtenue dans le cadre de la mondialisation. Un développement durable au niveau mondial ne sera pas possible sans le développement durable des PMA, notamment une amélioration sensible de la qualité de vie de leurs 880 millions d'habitants. Le monde doit accorder l'attention voulue aux PMA en répondant par des actes autant que des paroles aux nécessités et aux besoins particuliers, différents, qui sont les leurs.

Les pays en développement sans littoral, au nombre desquels figure le Népal, doivent supporter de plus les désavantages supplémentaires que représentent les obstacles physiques et autres au commerce, et qui renchérissent le coût des transactions pour le transport en transit, ce qui met à mal la compétitivité de leur commerce international. Les pays de transit, les groupements régionaux, les institutions financières internationales et les autres partenaires de développement doivent travailler ensemble afin de surmonter ces difficultés par des investissements d'infrastructure dans les liaisons de transport et dans des mesures de facilitation du commerce. Nous soulignons le rôle central que joue l'ONU à l'appui du développement par la prise en considération des besoins spéciaux et des problèmes de développement des PMA, des pays en développement sans littoral et d'autres catégories de pays vulnérables.

Des réformes progressives de l'ONU sont nécessaires à brève échéance si l'on veut renforcer et revitaliser cette organisation mondiale pour qu'elle soit en mesure de répondre aux défis mondiaux croissants. L'Assemblée générale doit être renforcée et dotée d'un pouvoir décisionnel et d'une autorité en rapport avec sa représentativité mondiale. Le Népal appuie l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres et espère le voir devenir plus comptable de son action et plus transparent dans ses méthodes de travail. Le Conseil économique et social doit être renforcé pour pouvoir promouvoir la coopération économique internationale, ainsi que la coordination, l'examen des politiques et le dialogue en la matière. Il doit aussi formuler et développer le programme d'action et les activités dans le domaine économique et social de manière à mettre en œuvre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en mettant plus particulièrement l'accent sur les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, entre autres.

Nous souhaitons voir le système des Nations Unies jouer un rôle accru en matière de gouvernance économique mondiale, avec une coordination et une coopération renforcées avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, afin d'être en phase avec l'évolution actuelle.

Je dirai maintenant quelques mots rapides sur la situation actuelle dans mon pays. Nous sommes toujours confrontés à la même tâche historique, à savoir mener à bien le plus tôt possible la grande transition actuelle de notre histoire. Notre Assemblée constituante va devoir promulguer une nouvelle constitution et nous devons mener à terme le processus de paix. Suite au mouvement populaire historique de 2006 qui a marqué l'aboutissement de nombreuses décennies de luttes du peuple népalais contre l'autocratie, nous avons aboli la monarchie et établi un État républicain. Nous avons également adopté d'autres principes importants, tels que la laïcité, le fédéralisme et un système de représentation ouvert, proportionnel et participatif, bien qu'ils ne soient pas encore inscrits dans une nouvelle constitution.

L'Assemblée constituante, qui a été élue, pour la première fois de l'histoire politique du Népal, en 2008, a été chargée de rédiger une constitution répondant à l'aspiration du peuple au changement, à une restructuration de l'État et à la fin de toutes formes d'exploitation et de discrimination fondées sur la classe, l'appartenance ethnique, le sexe et l'origine régionale.

L'Assemblée constituante a travaillé pendant quatre années à la rédaction de la nouvelle constitution, dont 80 à 90 % du texte est rédigé, sans pouvoir toutefois mener à bien sa tâche. N'ayant pas pu respecter les délais fixés, l'Assemblée a donc été dissoute le 27 mai dernier, après décision de la Cour suprême de ne pas accorder de prorogations.

Nous avons progressé qualitativement sur le volet technique du processus de paix, à savoir, essentiellement, l'intégration des anciens combattants maoïstes. Il ne reste aucun problème en souffrance dans ce domaine et le processus est presque terminé. Un mécanisme judiciaire de transition est en place pour la mise en œuvre du processus de paix et de réconciliation sans lequel le processus de paix ne pourra être mené à bien. Mais il nous reste à trouver une solution au problème engendré par l'incapacité de l'Assemblée constituante de produire une constitution. Les partis politiques, qui ont engagé un dialogue et des négociations sur la question, sont tout à fait déterminés à trouver une solution de consensus. Le consensus national est la seule façon de sortir de l'impasse actuelle. Nous espérons pouvoir le faire sans retard excessif.

Au fur et à mesure que nous avançons dans ce processus d'institutionnalisation des changements apportés, nous sommes de plus en plus convaincus que la démocratie, le développement et la paix sont intimement liés et interdépendants. Par « démocratie » nous entendons une démocratie ouverte à tous et participative et par « développement », un développement à dimension humaine, qui s'accompagne de justice sociale et d'une transformation socioéconomique. Sans démocratie et sans développement, il ne saurait y avoir de paix durable et viable. Et la démocratie, le développement, la paix et la stabilité doivent exister dans le plein respect de la souveraineté nationale.

C'est pourquoi la démocratie, le développement, la paix et la souveraineté nationale sont les grands axes de notre processus de changement. Par expérience, nous pouvons dire que la démocratie a une dimension aussi bien universelle que spécifique.

Nous remercions la communauté internationale, notamment l'ONU, de son appui continu et de sa coopération, dès le départ, à notre processus de paix et à notre processus constituant, en espérant que cela se poursuivra.

La nature nous a dotés d'une chaîne montagneuse extraordinaire aux fleuves jaillissants et aux paysages

riants et contrastés d'une incroyable diversité biologique. Nous sommes tout aussi riches de notre patrimoine culturel très ancien que de la multitude des cultures ethniques et de la mosaïque que constitue notre population unie par le travail. Nous avons besoin de conditions de stabilité et de paix pour pouvoir mettre ces diverses ressources au service de la transformation socioéconomique et de la restructuration en cours de l'État. Ce n'est qu'alors que nous pourrions traduire les acquis historiques que nous avons obtenus sur le plan politique en résultats tangibles sur les plans économique et du développement humain.

Pour symboliser l'institutionnalisation de la paix en faveur du développement aux niveaux national, régional et mondial, nous voulons faire de Lumbini, le lieu de naissance du Bouddha, l'apôtre de la paix, une ville internationale de la paix. À cet égard, nous faisons appel à l'appui et à la coopération de la communauté internationale pour concrétiser cette initiative.

Pour terminer, j'aimerais humblement attirer l'attention de tous les dirigeants de ce monde sur un fait essentiel, à savoir que si nous n'atteignons pas l'objectif d'une paix et d'une prospérité mondiales ensemble, personne ne le fera. C'est pourquoi nous devons œuvrer de concert à sa réalisation.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Malte, S. E. M. Tonio Borg.

**M. Borg** (Malte) (*parle en anglais*) : J'adresse mes plus chaleureuses félicitations à M. Jeremić pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Le programme exigeant de l'Assemblée ne facilitera pas sa tâche mais nous l'assurons quoi qu'il en soit de l'appui et de l'amitié de Malte.

Il y a plus d'un an, les protagonistes du Printemps arabe annonçaient que le moment, pour eux, était venu. Leur sang a coulé pour la liberté, tandis qu'ils réclamaient la fin du statu quo marqué par l'oppression et l'injustice. Hélas, des extrémistes persistent dans leurs efforts pour faire échouer ces revendications. L'Ambassadeur des États-Unis, Christopher Stevens, est malheureusement l'une de leurs victimes. On ne saurait trop insister sur la nécessité de protéger l'inviolabilité des locaux et des représentations diplomatiques, en rappelant, à cette occasion, la condamnation collective qui a été prononcée

à l'égard des actes déplorables commis récemment dans différentes capitales de notre région.

Nombreux étaient ceux qui doutaient du succès du Printemps arabe; nombreux étaient ceux qui redoutaient cet appel au changement. Pourtant, le changement s'est opéré. Nous voyons maintenant se développer les premiers germes de la démocratie dans des lieux où cela aurait été auparavant impensable. Et le changement va se poursuivre. Les gens le réclament aux quatre coins du monde. Leur appel nous oblige à balayer les idées reçues, à bouleverser nos repères habituels pour nous avancer vers l'inconnu, il appelle l'humanité à s'affranchir des frontières de la différence comme de l'indifférence. Nous pouvons choisir d'entendre cet appel ou de l'ignorer, mais ne nous y trompons pas : nous avons bien ce choix.

Malte ne sait que trop ce que signifie cet appel au changement. Elle le vit au quotidien en sa qualité de terre de destination de ceux qui fuient la guerre, la faim, les persécutions et débarquent sur ses côtes après un voyage périlleux, en quête d'une vie meilleure. Malte reconnaît que nous devons offrir refuge à ces personnes, ce que nous faisons dans un esprit de solidarité et dans la conviction que chaque vie humaine mérite d'être sauvée. Nous avons à cœur d'apporter notre aide, et sommes profondément persuadés que Malte continuera de jouer son rôle historique d'accueil de ceux qui sont privés de leurs droits et de leur dignité.

C'est dans cet esprit que Malte appelle la communauté internationale à proposer de réelles solutions à ces personnes et de ne plus accepter que l'on dise que ce problème est l'affaire de quelqu'un d'autre. Nous voulons nous assurer que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne consiste pas simplement à cocher quelques cases et qu'elle consacre au contraire un effort véritablement mondial qui permette à des millions de personnes de s'affranchir de la pauvreté, de la maladie et de la discrimination. Il faudra continuer de poursuivre ces objectifs bien après le départ des médias et la fin des discours, et nous demandons instamment à l'Assemblée de ne ménager aucun effort pour veiller à ce que cela soit fait.

Après avoir fait le choix de la liberté, le voisin méridional de Malte a donc tenu ses premières élections libres et pleinement démocratiques depuis 60 ans. Nous félicitons la Libye de tous ses succès récents. Pour beaucoup, le fait de voter représentait une victoire en soi. Les Libyens ont élu leurs décideurs politiques. Ils n'ont pas voté pour une idéologie mais pour des visionnaires qui donneront vie à leurs aspirations. L'heure est à la fête

pour nos voisins, et Malte s'associe à tous ceux qui ont salué ces réalisations, ainsi que celles d'autres pays du Printemps arabe.

Pourtant, alors que nous sommes témoins de la vague de réforme démocratique qui déferle sur les côtes du sud de la Méditerranée, nous devons également nous rappeler que d'autres poursuivent leur lutte pour la liberté. La situation en Syrie ne peut que nous inquiéter. L'oppression et la violence ne sont jamais la solution. Elles ne font que refouler l'inévitable pendant quelque temps, car on ne peut jamais venir à bout du courage humain. Et nous avons le devoir d'agir, en tant que communauté internationale. Il ne s'agit pas d'une question de résolutions et de formulations. Nous avons le devoir moral de veiller à ce que la population syrienne ne soit pas abandonnée à un sort tragique.

Le temps des faux-fuyants et de la tolérance des préjugés et des divisions est révolu. Malte est convaincue que nous sommes certainement parvenus au moment d'entrer dans une nouvelle ère—et cela ne concerne pas seulement les côtes de la rive sud de la Méditerranée mais le bassin méditerranéen tout entier. La région méditerranéenne a connu trop de guerres, trop de divisions et bien trop de préjugés. Située au cœur de la Méditerranée, Malte comprend bien toutes les subtilités du bassin et c'est cette compréhension qui nous amène à réaffirmer notre volonté de promouvoir la prospérité et la paix dans toute la région méditerranéenne et au-delà. L'initiative maltaise d'organiser en 2008, à Malte, une réunion ministérielle entre l'Union européenne et la Ligue des États arabes poursuivait précisément cet objectif. Nous saluons la décision d'organiser la réunion « Malte II » au Caire en novembre prochain.

Nos efforts ne se sont pas arrêtés là : dans quelques jours, Malte accueillera le Sommet des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du Dialogue 5+5 en Méditerranée occidentale, qui devrait offrir un excellent cadre pour l'examen de ces questions. Ce sommet coïncide avec les changements spectaculaires qui se produisent dans le paysage politique d'Afrique du Nord. Les attentes concernant la mise en œuvre de mesures concrètes dans la région euro-méditerranéenne, au-delà des vaines déclarations, proclamations et conclusions, sont importantes. J'espère que le sommet de Malte permettra de répondre aux aspirations des peuples des bassins nord et sud de la Méditerranée. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer sur ce plan. Nous le devons à nos peuples.

Toutefois, si nous voulons véritablement saisir l'occasion des changements qui se produisent autour de nous, nous devons aller plus loin. La nécessité de sortir de l'impasse et du statu quo actuels n'est nulle part plus en évidence que dans le processus de paix au Moyen-Orient, où la peur du changement empêche toutes les parties prenantes d'avancer. Les parties concernées doivent avoir le courage d'affronter quelques vérités inconfortables si elles veulent surmonter tous les obstacles. Ergoter sur qui doit faire quoi, et quand, n'est pas la solution pour progresser. Trouver un terrain d'entente ne signifie pas céder.

Malte estime que la communauté internationale doit redoubler d'efforts dans le cadre de ce processus et que nous ne devons avoir de cesse que le monde voie enfin s'instaurer une stabilité et une sécurité véritables au Moyen-Orient. Nous le devons aux Palestiniens et aux Israéliens. Nous le devons à l'ensemble de la région méditerranéenne, qui se trouve prise depuis trop longtemps dans l'étau de cette lutte. Il n'y a vraiment pas d'autre solution, car ce serait sinon le durcissement des positions et l'exacerbation de l'extrémisme et de l'instabilité. Malte réaffirme son engagement en faveur des efforts de l'ONU et de l'Union européenne, et en particulier de l'objectif de deux États viables, vivant côte à côte en harmonie. Toutefois, cette solution n'est possible que si elle est réalisable sur le terrain. Cela signifie qu'il faut éviter toute mesure unilatérale, qui ferait de cette solution une réalité hors de portée.

D'ici un an, il faudrait que nous ne parlions plus d'un processus de paix au Moyen-Orient, mais simplement d'un Moyen-Orient en paix. Les sceptiques feront remarquer que tout cela a déjà été dit l'année dernière, et même l'année précédente. Cela fait plus de 60 ans, certes, que nous lançons cet appel, mais nous ne devons pas laisser l'occasion nous échapper une fois de plus. Le Printemps arabe nous montre que c'est maintenant que nous devons répondre à l'appel de l'histoire. Cette fois-ci, les choses peuvent être différentes.

Les événements qui se déroulent autour de nous nous rendent plus présents non seulement le sentiment de notre devoir, s'agissant de défendre et de protéger les droits de l'homme dans le monde entier, mais également le sentiment de nos responsabilités, car des mesures que nous prenons ou ne prenons pas aujourd'hui dépendra le sort des générations à venir. Malte a attiré l'attention sur cette idée en appelant, en 2009, à une déclaration universelle des devoirs de l'homme, dans cette même

salle, au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée.

Nous savons que nous ne sommes pas seuls dans cet effort. Nous partageons avec d'autres États Membres le même attachement à la solidarité, à la cohésion et au consensus en faveur de la viabilité de la planète et de la gouvernance de ses peuples. Cette conviction nous encourage à poursuivre nos efforts car nous sommes certains que l'histoire nous donnera raison.

En conclusion, notre destin est la perception que nous avons de notre avenir. Nous sommes convaincus que l'ONU œuvre en faveur de l'amélioration de la condition humaine. Nous avons à cœur de nous montrer à la hauteur des attentes et des aspirations auxquelles nous adhérons en vertu de la Charte des Nations Unies. Surtout, nous nous devons d'opter pour le changement. L'avenir commence avec les choix que nous faisons aujourd'hui.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, S. E. M. Uri Rosenthal.

**M. Rosenthal** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le mois dernier, j'ai visité un camp de réfugiés situé à la frontière entre la Turquie et la Syrie. J'y ai rencontré des enfants, des femmes et des hommes qui m'ont raconté comment ils avaient fui la violence et la souffrance qui sévissent dans leur pays d'origine. Ils avaient fui l'effusion de sang, des mains d'un régime qui utilise la violence aveugle contre son propre peuple. Ils avaient fui un pays où l'on torture des enfants, où l'on viole des femmes et où l'on tue des civils innocents. Ils avaient perdu leurs amis, leur famille et leur maison, mais ils n'avaient pas perdu l'espoir d'un avenir meilleur.

L'une des personnes que j'ai rencontrées près de la frontière s'appelle Medya, jeune femme de 25 ans mère d'une petite fille de cinq ans. Elle avait fui la ville de Homs huit mois auparavant. Aujourd'hui, elle fait la navette entre Homs et un camp de réfugiés en Turquie, au péril de sa vie. Elle risque sa vie pour que le monde entier sache la situation qui règne en Syrie. Ses reportages sont diffusés par les principaux réseaux médiatiques internationaux.

Medya m'a parlé des terribles événements dont elle avait été témoin. J'ai été touché par son chagrin et impressionné par sa détermination. Son immense désir de liberté est une chose qui nous parle à tous. Ceux qui ont lutté pour la liberté ne renoncent pas facilement.

Toutefois, il est également clair que ces réfugiés ont besoin de l'appui de la communauté internationale dans son ensemble. Ils ont besoin de vivres, d'abris et de sécurité. Fondièrément, ils ont besoin d'une ONU efficace et d'un ordre juridique international fort.

Promouvoir l'ordre juridique international est l'un des buts inscrits dans la Constitution du Royaume des Pays-Bas. C'est une mission que nous partageons avec de nombreux autres pays au sein de cette Assemblée. En collaboration avec 49 autres pays, nous contribuons ainsi, par exemple, à rétablir l'ordre juridique et la sécurité en Afghanistan. Je tiens à cet égard à rendre hommage aux Hollandais et aux autres hommes et femmes, militaires et civils, qui servent actuellement là-bas.

La Haye, ville de paix et de justice, est connue pour sa contribution à l'ordre juridique international. Elle abrite la Cour internationale de Justice et la Cour permanente d'arbitrage, qui ont toutes deux pour siège le Palais de la Paix. L'année prochaine, nous en célébrerons avec fierté le centenaire. L'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a reconnu le rôle joué par les Pays-Bas dans l'ordre juridique international en saluant dans La Haye la capitale juridique du monde.

Nous avons besoin du droit international pour protéger les personnes, les sociétés et les nations, autrement dit, comme l'a écrit l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, récemment, la Charte des Nations Unies a été rédigée au nom de nous, les peuples, et pas au nom de nous, les gouvernements et par conséquent, il nous faut un ordre juridique international plus fort, premièrement, pour préserver la paix et la sécurité; deuxièmement, pour protéger la liberté et troisièmement, pour promouvoir la prospérité. Telle est la tâche qui nous attend.

Un ordre juridique international fort permet de préserver la paix et la sécurité. Pour atteindre cet objectif, nous devons être plus unis. Je déplore les désaccords persistants au sein du Conseil de sécurité. Il a empêché l'ONU de prendre des mesures décisives dans la situation en Syrie. Le monde a désespérément besoin d'un Conseil de sécurité fort, uni et déterminé.

La médiation, l'arbitrage et le règlement judiciaire sont indispensables au règlement pacifique des conflits. Nous devons chérir ces outils et les développer, comme l'a dit si justement le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson.

Une meilleure mise en œuvre des traités existants sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement est d'une importance primordiale.

Un ordre juridique international efficace implique que les pays sont liés par leurs promesses. L'Iran doit s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique et se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. La charge de la preuve incombe à l'Iran. J'ai dit à mon homologue le Ministre iranien Aliakbar Salehi, au début de la semaine, que c'était à eux de convaincre le monde du caractère pacifique de leur programme nucléaire, et non pas à nous.

Les programmes d'action internationaux sur les armes nucléaires, chimiques et classiques doivent aboutir à des résultats concrets et à de nouveaux traités. L'Organisation des Nations Unies, et notamment la Conférence du désarmement à Genève, doit faire davantage.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, sise à La Haye, fêtera cette année son quinzième anniversaire. Elle doit se tenir prête à apporter son concours au règlement du problème des armes chimiques en Syrie.

Les Pays-Bas accueilleront le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, en 2014, dans le cadre de nos efforts pour améliorer la sécurité et lutter contre le terrorisme nucléaire.

Les négociations relatives à un traité énergétique et efficace sur le commerce des armes doivent reprendre dès que possible.

Un ordre juridique renforcé concourt en outre à notre liberté. Il permet de défendre les droits de l'homme, de renforcer la responsabilité de protéger et d'aider à prévenir les atrocités. Une plus grande liberté signifie l'égalité des droits pour les hommes et les femmes. Les femmes représentent 50 % de l'humanité, or nous avons besoin de la totalité de l'humanité. Il est dans l'intérêt de tous les pays de faire en sorte que les femmes prennent une part active à la vie de la société, à l'économie et à la politique. Elles doivent intégrer les structures du pouvoir pour être au nombre des dirigeants de ce monde.

Les droits de l'homme ne sauraient être imposés de l'extérieur. Cependant, il incombe aux gouvernements de respecter leurs obligations et leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Il est donc nécessaire de maintenir une communication constante au sujet des obligations et engagements pris.

Le Conseil des droits de l'homme joue un rôle vital en faveur de la liberté. Nous devons en améliorer

le fonctionnement. Les pays qui aspirent à rejoindre le Conseil doivent être véritablement attachés au respect des droits de l'homme. Je suis fier de réaffirmer notre sincère engagement et d'annoncer la candidature néerlandaise au Conseil des droits de l'homme pour la période de 2015 à 2017.

Les populations doivent être libres de vivre leur vie dans la paix et la sécurité. Chaque État, par conséquent, est dans l'obligation de prévenir les actes d'agression, les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La prévention est essentielle. Mais si les pays ne peuvent pas ou ne veulent pas agir, la communauté internationale a la responsabilité de protéger.

Un ordre juridique national et international fort favorise la prospérité et, je tiens à le souligner, la croissance économique. Le commerce, l'investissement, l'innovation et le développement économique ne peuvent que bénéficier d'une conjoncture stable et prévisible fondée sur des règles.

L'économie ne peut prospérer dans des sociétés où l'on viole les droits de l'homme, où la corruption est endémique et où les recettes publiques sont gaspillées. C'est l'un des enseignements que l'on peut tirer du Réveil arabe. La prospérité et la croissance économique à long terme dépendent d'un ordre juridique fort, légitime et fiable.

Du reste, les accords de libre-échange et une Organisation mondiale du commerce qui fonctionne bien sont essentiels pour stimuler la croissance. Selon la Banque mondiale, un nouvel accord sur le commerce mondial permettrait d'accroître considérablement la prospérité mondiale.

Un bon moyen de promouvoir l'investissement étranger direct est de renforcer les mécanismes d'arbitrage et de règlement des conflits. La Cour permanente d'arbitrage de La Haye a un rôle toujours plus important à jouer.

La protection des droits de propriété intellectuelle stimule de manière efficace l'innovation. Il convient donc de renforcer l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Enfin, nous avons besoin d'un nouveau programme d'action pour les objectifs du Millénaire pour le développement, qui contiennent des propositions audacieuses pour mettre fin à la pauvreté et des mesures en faveur du développement durable et de la croissance

économique. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, le secteur privé joue un rôle indispensable, en particulier au niveau du développement du potentiel des petites et moyennes entreprises. Pour citer le célèbre économiste Paul Collier, nous ne pourrions reléguer la pauvreté au passé tant que les pays qui hébergent le milliard d'êtres humains les plus déshérités n'auront pas entamé leur croissance.

L'Organisation des Nations Unies est essentielle pour réaliser la paix, la liberté et la prospérité. Le fossé qui se creuse entre, d'une part, les attentes croissantes que nous nourrissons à l'égard de l'ONU et, d'autre part, sa capacité d'action effective, est une source de grave préoccupation. Nous avons besoin, par conséquent, d'une ONU plus efficace, plus efficiente et plus cohérente.

Le Conseil de sécurité doit agir avec fermeté lorsque des crimes graves sont commis et que la paix et la sécurité internationales sont en jeu. Tous les organismes des Nations Unies doivent être unis dans l'action. Il convient de mettre en œuvre les propositions de réforme du Secrétaire général.

Les puissances émergentes demandent, à juste titre, davantage d'influence, compte tenu des nouvelles réalités politiques et économiques. Il faut réformer le Conseil de sécurité en tenant compte de ces réalités. Dans le même temps, la part croissante qu'ont ces puissances émergentes dans l'économie mondiale doit être répercutée dans la quote-part relative des États Membres au budget de l'ONU.

Les Membres de l'ONU doivent prendre des mesures dans cinq domaines. Premièrement, les pays doivent respecter les droits fondamentaux universels, sans distinction. Ce principe essentiel s'applique aussi à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Deuxièmement, les droits des minorités religieuses doivent être garantis partout dans le monde. Les gouvernements se doivent de protéger les groupes religieux contre la violence. Troisièmement, les pays doivent reconnaître la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, comme l'a demandé le Secrétaire général. Quatrièmement, les pays doivent adhérer au principe de la responsabilité de protéger. Cela vaut pour la prévention, la protection et les poursuites. Cinquièmement, les pays qui ne l'ont pas encore fait jusqu'ici doivent rejoindre la Cour pénale internationale, de façon à garantir la protection des civils et la poursuite des responsables d'atrocités.

Cela me ramène à la Syrie. La crise syrienne met en lumière les difficultés croissantes que rencontrent l'ONU et ses États Membres. J'applaudis à la position active adoptée par le Secrétaire général sur la question de la Syrie. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de nombreuses autres organisations fournissent une aide cruciale aux victimes de la violence. Je tiens à rendre expressément hommage aux Gouvernements turc, libanais et jordanien pour les efforts inappréciables qu'ils déploient en vue d'atténuer les souffrances des milliers de réfugiés.

Pour terminer, la rencontre de Medya, cette courageuse journaliste et mère de famille syrienne, a donné, à mes yeux, une voix aux réfugiés. J'espère pouvoir recroiser prochainement la route de cette jeune femme de 25 ans mère d'un enfant de 5 ans, à Homs, en Syrie. Je veux la voir vivre dans une Syrie prospère où personne n'est laissé de côté, où la terreur et la violence ont fait place à la démocratie et aux droits de l'homme. Car c'est de démocratie et de droits de l'homme qu'il s'agit. Tel est notre objectif. Je veux qu'elle vive dans une Syrie où la pauvreté et le désespoir ont fait place aux débouchés professionnels et économiques.

Cette femme, Medya, a déjà fait montre du courage et de la volonté de contribuer à l'avenir de la Syrie. Ensemble, nous, peuples des Nations Unies, devons faire preuve du même courage. Ensemble, nous devons préserver la paix, protéger la liberté et promouvoir la prospérité. Ensemble, construisons un ordre juridique international plus solide.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Chili, S. E. M. Alfredo Moreno Charme.

**M. Moreno Charme** (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous transmettons à M. Jeremić, en même temps que nos plus chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, l'assurance renouvelée de notre pleine coopération. De même, nous tenons à adresser nos remerciements à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour l'important travail qu'il a réalisé au cours de la dernière session. De même, nous félicitons le Secrétaire général, Ban Ki-moon, de son rôle moteur en une période caractérisée par l'ampleur considérable des défis à relever.

La politique extérieure du Chili est fondée sur des principes tels que la défense de la démocratie, le respect des droits de l'homme et le règlement pacifique des différends, qui font partie des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Leur respect permet d'assurer la coexistence internationale et intérieure, au sein des États, et de préserver ainsi, dans l'intérêt des pays et de leur peuple, le bien le plus précieux que possèdent les communautés nationales et la communauté internationale : la paix.

La paix est la valeur essentielle à laquelle nous devons cette organisation. Pourtant, et en dépit des efforts déployés, il subsiste de graves problèmes au niveau international, mais également à l'intérieur de certains pays Membres de l'Organisation. C'est ainsi que nous avons été témoins des événements du Printemps arabe qui, en canalisant l'expression légitime de l'aspiration des peuples de la région à davantage de liberté, à la démocratie et au respect de leurs droits fondamentaux, a débouché dans certains cas, et sans préjuger des difficultés qu'il leur reste encore à surmonter, sur des processus donnant lieu à des changements démocratiques. Dans d'autres cas, malheureusement, il a dégénéré en répression et en violence.

La répression exercée par les régimes dictatoriaux contre leurs peuples et l'incapacité de mettre en place des processus pacifiques de transition démocratiques sont la conséquence d'un exercice et d'une conception erronés de la politique. On a préféré la confrontation à la tolérance, la violence au dialogue et le conflit à l'entente, comme nous le constatons actuellement en Syrie.

Depuis cette tribune, nous réitérons l'appel lancé à toutes les parties, et en particulier au Gouvernement de ce pays, pour qu'elles cessent immédiatement la violence, qu'elles garantissent le respect des droits de l'homme et jettent les bases d'un dialogue qui permette d'aboutir à un règlement politique de la crise actuelle, qui fasse triompher la justice et le droit. Il incombe à la communauté internationale d'accompagner ce processus, dans le respect des principes de non-ingérence et d'intégrité territoriale, et surtout, de la vie humaine.

L'intolérance que traduit l'absence de respect des cultures et croyances différentes a donné lieu à des manifestations de violence que nous devons condamner. Rien ne justifie l'acte criminel commis en Libye contre des diplomates des États-Unis. Nous condamnons énergiquement cet acte, comme tout acte de violence, qui constitue dans le cas présent en particulier une négation de l'essence même de la fonction diplomatique,

que cette enceinte est précisément là pour protéger avec la vigueur et la détermination les plus grandes.

D'autre part, nous avons appuyé résolument tous les efforts internationaux tendant à permettre une solution juste, légitime et durable au problème entre la Palestine et Israël. Nous reconnaissons l'État palestinien, pays que nous espérons accueillir très bientôt au sein de l'Organisation. Nous sommes intimement convaincus que le peuple palestinien a le droit de disposer d'un État libre, souverain et démocratique, mais nous soulignons également que l'État d'Israël a le droit de disposer de frontières reconnues, sûres et respectées. Ce n'est qu'ainsi que Palestiniens et Israéliens pourront coexister et progresser de concert dans la paix et l'harmonie.

Les dirigeants des États membres de cette Assemblée ont l'obligation morale et l'énorme responsabilité d'œuvrer à harmoniser les différents intérêts afin que puisse triompher la rationalité. L'ONU est la seule enceinte mondiale dotée des capacités nécessaires pour œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité, à la protection des droits de l'homme et à la coopération internationale pour le développement. Il est, par conséquent, de notre responsabilité de nous efforcer de trouver des formes de consensus permettant de collaborer au règlement des conflits actuels, à la prévention de nouveaux conflits, ainsi qu'à la préservation de la paix et à la mise en place d'un cycle de développement bénéfique à nos peuples.

Le Chili, par des efforts constants, a réussi à bénéficier de plus de 100 ans de coexistence pacifique avec les autres États, grâce à l'entente, au dialogue, mais aussi à des accords et traités sur la délimitation des frontières respectés sur les plans aussi bien juridique que politique, qui témoignent de notre vocation pacifiste. D'autre part, mon pays a connu, il y a près de 40 ans, une crise qui a renversé son ordre institutionnel et divisé sa société dans le cadre d'une confrontation aux conséquences dramatiques. Grâce à nos efforts communs, nous sommes parvenus à effectuer une transition pacifique exemplaire. En dépit des profondes divisions qui nous ont marqués, nous avons été capables de poursuivre l'édification du progrès sur des bases solides grâce à la volonté d'entente qui a dominé au sein des forces politiques, dont les positions étaient pourtant naguère irréconciliables.

De même, l'Amérique latine a appris, en dépit de ses divergences, à vivre dans la diversité et elle a progressé davantage que d'autres nations au cours de la décennie écoulée. Dans notre région cohabitent des

gouvernements de tous bords qui proposent des modèles politiques et de développement très divers. Néanmoins, par le dialogue, l'entente et la raison, nous sommes parvenus à des consensus autour de la formation de mécanismes d'intégration régionale nous permettant de progresser vers nos objectifs communs. Cette politique de respect des différences et de recherche d'une intégration mutuellement bénéfique est au centre de notre politique extérieure.

Tout comme le respect mutuel et l'entente entre êtres humains sont des règles irremplaçables de notre politique nationale dans le cadre des objectifs de liberté, de progrès et de justice sociale que nous nous sommes donnés, il doit en aller de même dans le cadre politique international. Cette organisation est l'enceinte privilégiée pour un débat d'idées entre responsables de la gestion des affaires de nos pays, hors toutefois de toute position absolue, exclusive ou disqualifiante, qui ne peut que mener à la confrontation. Une bonne partie des problèmes qui nous affligent sont dus à un affaiblissement constant de la valeur du dialogue, pourtant le seul moyen que nous ayons de nous entendre et de coexister de manière civilisée.

Toutefois, les pays ne réussissent pas toujours à trouver seuls les bases de l'entente pour instaurer une stabilité politique qui permette de disposer d'institutions solides et de parvenir au progrès socioéconomique. La communauté internationale a aussi un rôle à jouer à cet égard. Nous pensons qu'il est essentiel non seulement d'aider les pays à sortir des situations de crise mais aussi de les accompagner d'une façon globale dans la voie de la consolidation de la paix et du progrès. Cela signifie qu'il faut un appui à la reconstruction des institutions politiques, aux processus de réconciliation interne et au développement socioéconomique, tâches pour lesquelles a été créée la Commission de consolidation de la paix, dont nous appuyons énergiquement les travaux.

À cet égard, dans le cas de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, nous estimons que les modifications nécessaires devant être apportées quant à sa composition et à sa taille doivent être compensées par un renforcement de la présence de la composante développement du système des Nations Unies à travers ses organismes, fonds et programmes. C'est indispensable pour aider à la reconstruction et au développement d'Haïti.

De la même manière, et toujours dans cet esprit de participation à la consolidation de la paix, nous accueillons avec satisfaction, enthousiasme et sens des

responsabilités, l'invitation du Gouvernement colombien à accompagner le processus de négociation entamé en vue de mettre fin au conflit interne qui touche, depuis plus de 50 ans, ce pays frère et a causé tant de souffrances. Nous saluons la volonté et la bonne disposition des parties ainsi que le courage dont fait preuve le Gouvernement colombien, qui, tirant parti des conditions patiemment et laborieusement mises en place ces dernières années, a pris la décision de lancer un processus de paix qui, nous avons bon espoir, sera couronné de succès et sera bénéfique à tous les Colombiens.

*En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous avons livré notre vision sur ce que nous pensons être le sens le plus profond de la politique. Nous voudrions également saisir cette occasion pour aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité. Afin de renforcer ses capacités et sa légitimité, il convient d'en faire un organe plus représentatif et démocratique, en phase avec la nouvelle réalité internationale. Le Chili réaffirme qu'il est favorable à une réforme du Conseil de sécurité prévoyant l'augmentation du nombre de ses membres dans les catégories des membres permanents et non permanents, et garantissant une bonne représentation régionale et le renforcement et la transparence de ses méthodes de travail.

De même, je tiens à rappeler notre opposition au droit de veto. Toutefois, étant donné que ce dernier existe, le Chili s'associe à ceux qui plaident pour qu'il ne soit pas recouru au veto dans les cas de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide ou de nettoyage ethnique. Les pays qui ont le droit de veto ont une grande responsabilité et l'obligation de l'exercer avec modération et en toute transparence, afin de régler les crises en laissant de côté les positions nationales ou idéologiques qui mettent en péril le système et lui font perdre sa pertinence.

À cet égard, notre attachement aux grands thèmes relatifs à la paix et la sécurité internationales nous a conduits à présenter notre candidature au Conseil de sécurité pour la période 2014-2015. Par cet effort, nous voulons contribuer à renforcer l'efficacité du système multilatéral, en nous appuyant sur les valeurs et les principes démocratiques, l'égalité, les libertés individuelles et la solidarité, qui sont des éléments fondamentaux de notre politique extérieure, et en faisant valoir le point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La démocratie suppose le respect et la promotion des droits de l'homme, ce qui requiert la pleine application de l'état de droit. Le Chili y est très attaché. Notre propre expérience de mise entre parenthèses de la démocratie avec des conséquences dramatiques pour les droits des personnes, dont j'ai parlé plus haut, nous a montré combien il importe de mettre en œuvre les politiques publiques et les instruments que nous fournit le système international, en insistant particulièrement sur ceux destinés à venir en aide aux plus vulnérables : les enfants, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées. En ce sens, nous appuyons le processus de renforcement du fonctionnement du système des organes conventionnels des droits de l'homme et les efforts de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Outre la paix, l'autre question brûlante à laquelle sont confrontés les pays est la crise financière internationale. Elle a eu des effets dévastateurs sur les marchés, le commerce, les finances, les investissements et, ce qui est plus grave encore, sur l'emploi. Tout comme dans le domaine politique où l'antagonisme et l'absence de dialogue empêchent de parvenir à des solutions et à des compromis, dans le domaine économique, les mauvaises pratiques telles les dépenses excessives, le manque de rigueur budgétaire et l'absence de cadres réglementaires appropriés ont provoqué la crise qui aujourd'hui nous frappe et dont, pour l'heure, nous n'entrevoions pas la fin.

L'expérience de notre pays et de notre région nous a enseigné non sans mal ces dernières décennies que le progrès et le développement véritables supposent des mesures à sans lieues des politiques populistes et à court terme. Les gouvernements doivent agir de façon responsable et contrôler les dépenses publiques, au lieu de choisir la facilité et de s'en servir pour stimuler, artificiellement, la prospérité économique. La crise économique actuelle dévoile cruellement les conséquences douloureuses de ces politiques. Une politique budgétaire rigoureuse et la création de fonds de stabilisation, à l'image de ce qu'ont fait certains pays, comme la Norvège grâce aux revenus du pétrole et le Chili grâce à ceux du cuivre, sont des exemples de mécanismes efficaces pour garantir la stabilité économique et l'équilibre des cycles mondiaux.

De même, lorsqu'on envisage les solutions possibles à la crise, il faut se garder de la tentation de recourir à des mesures artificielles et à court terme. Certains proposent d'imposer des mesures

protectionnistes pour stimuler l'économie. Il se peut que, dans l'immédiat, de telles mesures aient un effet bénéfique pour un secteur économique donné, toutefois, cet effet serait éphémère. Ne soyons pas dupes : le protectionnisme revient à protéger une industrie inefficace et à proposer à la population des produits de mauvaise qualité et plus chers. Plus grave encore, il fait baisser la productivité, élimine la concurrence et l'esprit d'entreprise et empêche le développement véritable.

Notre expérience montre qu'il faut suivre le chemin inverse et aller dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une plus grande liberté des échanges. De même que la réponse aux menaces à la démocratie est davantage de démocratie, la reprise de la croissance économique passe par une plus grande ouverture des marchés et moins de contraintes imposées au commerce. Notre pays a commencé sa libéralisation des échanges il y a de nombreuses années, d'abord en abaissant unilatéralement ses tarifs douaniers, puis en rejoignant des accords de libre-échange qui concernent aujourd'hui plus de 60 pays et qui représentent plus de 85 % du produit intérieur brut mondial. Le Chili est le pays qui compte le plus d'accords de libre-échange et le huitième au monde pour ce qui est de la faiblesse de ses tarifs douaniers, qui se situent à 1 %, en moyenne.

Cette politique, malgré les difficultés externes, nous a permis d'enregistrer un taux de croissance de 6 % ces deux dernières années et d'afficher le revenu par habitant le plus élevé de notre région. Des résultats qui, en retour, ont permis de réduire les chiffres du chômage, de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, grâce à la création de nouveaux emplois et à la mise en place de programmes de protection sociale.

Cette intégration réelle et efficace va au-delà du domaine commercial. Nous misons également sur des projets conjoints avec d'autres pays, comme notamment l'Alliance du Pacifique, initiative récente en faveur de l'intégration des biens et des services, mais aussi de la libre circulation des personnes et des capitaux, dont nous avons été les artisans avec le Pérou, le Mexique et la Colombie afin de mettre en commun les possibilités de nos économies. Ce type d'initiative avec des pays riverains du Pacifique n'est pas nouveau; déjà en 1994, nous avons rejoint l'Association de coopération économique Asie-Pacifique afin d'accélérer la libéralisation commerciale dans cette vaste région qui réunit les plus grandes économies de ce bassin océanique. Par la suite, en 2005, avec Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Brunéi Darussalam, nous avons

lancé un processus en vue d'un accord de libre-échange ambitieux. Aujourd'hui, ce projet, connu sous le nom d'Accord de partenariat transpacifique depuis que de nouveaux membres, dont les États-Unis, l'ont rejoint, aspire à devenir la plus grande zone de libre-échange du monde.

Il y a deux ans, quelques jours seulement après l'entrée en fonctions du Gouvernement que je représente, une catastrophe naturelle aux proportions mondiales, le cinquième plus grand séisme enregistré dans le monde depuis que ces catastrophes sont mesurées, a semé la destruction et la mort dans mon pays. Le Chili a pu se relever grâce à la solidarité et à l'unité de sa population et avec l'aide généreuse des pays amis et d'autres organisations. Récemment, le Président Sebastián Piñera Echeñique a confirmé ce qu'il avait promis alors, à savoir que d'ici à la fin de son mandat, les dommages matériels auront été réparés dans leur intégralité.

Ces dernières années, les catastrophes naturelles – inondations, tornades, ouragans, séismes et glissements de terrain – se sont multipliées. Il n'est pas une région du monde qui n'ait été victime ou ne soit actuellement d'une catastrophe naturelle. Aucun pays n'est équipé pour faire face seul à des désastres de cette ampleur. L'entraide et la solidarité entre les pays sont donc nécessaires, ainsi que nous l'avons vu à l'occasion du tremblement de terre de 2010 mais également après l'effondrement de la mine de San José, qui a enseveli 33 mineurs. Ces mineurs ont eu la vie sauve grâce à leur courage, à la détermination du Gouvernement à les secourir et à la coopération internationale.

Au Chili, nous avons perfectionné les dispositifs de préparation aux catastrophes et d'alerte rapide et renforcé l'agence nationale de protection civile afin de garantir une plus grande coordination aux niveaux national, régional et local. Cependant, la survenance de certains de ces phénomènes naturels pose également le problème de la protection de l'environnement. Préserver l'environnement – un autre thème qui doit retenir l'attention de la communauté internationale – implique que nous agissions de manière responsable pour préserver, pour les générations futures, un environnement propre et garantir un développement durable respectueux de la nature. Les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à savoir définir des objectifs de développement durable et mettre en place des mécanismes de financement et un mécanisme de transfert et de distribution d'énergie propre, doivent maintenant être mises en œuvre.

Le Chili s'est vu confier avec grande satisfaction la première présidence *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Les 33 États membres issus de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont convenus des principes directeurs et des objectifs de la Communauté, notamment la promotion et la défense de la démocratie et des droits de l'homme, la coordination politique, l'intégration, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et un engagement mondial plus fort. Parmi les questions dont se préoccupe la CELAC et que je voudrais mettre en avant dans cette enceinte figure notre soutien aux prétentions légitimes de la République argentine dans le différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, et les zones maritimes environnantes. Nous appelons à la reprise des négociations avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de régler ce différend de manière pacifique et définitive. La CELAC tient également à souligner la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'Assemblée générale a adopté des résolutions importantes sur ces deux questions.

Nous vivons dans un monde de grandes possibilités, mais qui est également marqué par des difficultés de taille et des menaces mondiales, lesquelles requièrent une action concertée de la part de la communauté internationale afin d'y apporter une réponse adaptée. Ce n'est que par le truchement d'un multilatéralisme efficace, véritable et ouvert à tous que nous trouverons la meilleure manière de répondre à ces grands défis mondiaux.

Le système des Nations Unies dispose de la capacité nécessaire pour guider les efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales, pour favoriser le développement durable et la coopération, pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, ainsi que pour orienter notre action en vue de régler la crise économique mondiale, de protéger l'environnement et de prévenir les catastrophes naturelles ou fournir rapidement une aide internationale lorsqu'elles se produisent. Il nous revient, à nous États Membres, de faire montre de la volonté politique nécessaire pour que cette capacité se matérialise et contribuer ainsi à ce que ce qui est politiquement correct soit également moralement correct.

Le Président bolivien a fait référence, dans des termes qui ne respectent pas les règles de bonne coexistence entre les nations, à la prétention maritime de ce pays (voir A/67/PV.11). Outre la réponse officielle qui a été transmise au Président de l'Assemblée générale,

je me vois dans l'obligation, pendant mon intervention dans le présent débat, de rejeter catégoriquement la position, les affirmations et les accusations formulées contre mon pays. Il est opportun de réaffirmer devant l'Assemblée qu'il n'existe aucun différend frontalier entre nos États. Les frontières entre notre deux pays ont été très clairement définies dans le Traité de paix et d'amitié de 1904, et sont pleinement respectées.

Le Chili s'acquitte de l'intégralité de ses obligations au titre dudit Traité, en permettant une libre circulation des plus larges sur tout son territoire, grâce à une infrastructure de grande qualité, ce que reconnaissent les Boliviens eux-mêmes. La Bolivie n'a aucun droit de revendiquer un accès souverain à la mer. Le respect des accords frontaliers entre pays voisins est l'un des piliers de la coexistence entre les États et c'est le garant de la paix internationale, telle qu'elle prévaut entre nos deux pays.

Devant cette Organisation, le Chili réaffirme que la Constitution de l'État plurinational de Bolivie adoptée en 2009 a introduit des dispositions qui contreviennent au cadre du droit international, lequel régit la coexistence pacifique entre les nations. Ces dispositions ne sont donc pas applicables en ce qui concerne mon pays. Comme l'a déclaré un comité d'avocats nommé par la Société des Nations en 1921, et comme l'a reconnu la dernière session de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui s'est tenue dans la ville bolivienne de Cochabamba, il s'agit d'une question strictement bilatérale. Le Chili assure régulièrement la Bolivie qu'il est tout disposé à ouvrir un dialogue fraternel, basé sur le plein respect des traités en vigueur, qui apportent des avantages non négligeables à nos deux peuples. La Bolivie est libre d'accepter cette invitation.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Bernard Kamillius Membe.

**M. Membe** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à transmettre les salutations fraternelles de S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui n'a pas pu assister à la présente session de l'Assemblée générale du fait d'engagements tout aussi importants.

Au nom du Gouvernement et du peuple tanzaniens, je voudrais féliciter M. Vuk Jeremić de son élection

très méritée à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. C'est véritablement un plaisir pour moi que de participer au débat général sous sa présidence. Dans le même esprit, je tiens à rendre hommage à son prédécesseur, que je félicite de la manière dont il a conduit les travaux de la soixante-sixième session de l'Assemblée. Je ne saurais poursuivre sans saluer le Secrétaire général et le Secrétariat dans son entier pour la manière dont ils servent l'Organisation.

Pour reprendre les paroles du Président de l'Assemblée à l'ouverture de la session, nous sommes réunis ici dans une période de bouleversements sans précédent, marquée par de multiples conflits inter- et intra-états dans le monde, et par des crises qui émergent ou s'aggravent, pour la plupart en Afrique et au Moyen-Orient (voir A/67/PV.1). Ces conflits ont causé la mort et les souffrances de millions de personnes, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Il ne fait aucun doute qu'un nouvel ordre mondial, fondé sur une paix, une sécurité et une liberté durables, tel que l'envisage la Charte des Nations Unies, ne pourra être obtenu que par le dialogue et la réconciliation.

Nous nous félicitons que le thème de ce débat général soit « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». De la même manière, nous saluons les nombreuses initiatives prises aux niveaux national, régional et international pour promouvoir cette question.

Depuis 50 ans que la République-Unie de Tanzanie est indépendante, nous avons été les témoins respectueux de l'efficacité de la diplomatie préventive. Nous avons pris part à divers processus de médiation dans la région et sur le continent, notamment au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Kenya et à Madagascar. La participation à ces processus de deux anciens Présidents de la Tanzanie, feu Mwalimu Julius Kambarage Nyerere et Benjamin William Mkapa, ainsi que de S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président en exercice de la République-Unie de Tanzanie, témoigne sans conteste de notre attachement indéfectible à la diplomatie préventive.

Nous n'avons que trop conscience des conséquences désastreuses des conflits, notamment lorsque tous les mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies pour régler les conflits échouent à trouver une solution définitive et à garantir une paix durable. La situation en Syrie est un cas d'école. Il est capital que nous trouvions des moyens de renforcer les dispositifs

d'alerte rapide et de prévenir les conflits avant même qu'ils n'éclatent. Nous ne devrions en aucun cas mener des actions qui encourageaient les parties à recourir à la solution armée plutôt qu'au dialogue. Tout en facilitant le dialogue, il importe aussi que nous défendions les principes d'impartialité, d'objectivité et de respect du droit international. L'unité de tous les Membres est indispensable pour mettre fin à l'impunité et aux violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent.

Le règlement pacifique des différends tel que prévu au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies n'a jamais été aussi pertinent. Dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité, nous devrions apprendre à mettre de côté nos divergences et ne pas permettre qu'elles créent des divisions entre nous. Je suis persuadé que sous la présidence de M. Vuk Jeremić nous irons dans cette direction.

La Tanzanie préside actuellement l'Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Nous avons pris les rênes de l'Organe à un moment où plusieurs pays de la région sont en butte à des problèmes de sécurité. Nous sommes déterminés à trouver, sous l'égide de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, un règlement durable à la crise qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes rebelles tel le Mouvement du 23 mars déstabilisent et menacent la paix et la sécurité de toute la région. Les pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sont convenus de créer une force internationale neutre formée de 4 000 hommes pour remédier au problème. La Tanzanie s'est engagée à fournir des contingents à la force neutre. Par l'entremise de l'Union africaine, nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le déploiement de la force internationale neutre se fasse dans le cadre d'un mandat de l'Organisation des Nations Unies.

De même, la Tanzanie s'emploiera assidûment avec les autres États membres de la SADC à favoriser le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar et le parachèvement d'une nouvelle constitution au Zimbabwe, ce qui ouvrira la voie à la tenue d'élections démocratiques dans ce pays en juin 2013. Nous nous y employons avec la ferme conviction qu'une solution dans les deux pays pour enfin être trouvée grâce à l'engagement effectif et constructif de toutes les parties concernées.

Il y a 12 ans, au mois de septembre, nous étions réunis dans cette salle pour adopter la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), qui a donné naissance aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il reste trois ans avant l'échéance fixée. Bien que des progrès indubitables soient intervenus dans certains domaines, pour la plupart, les pays en développement ont très peu de chances d'atteindre tous les objectifs d'ici à l'échéance de 2015.

Mon pays a lui aussi avancé dans la réalisation des OMD. Il a atteint l'objectif 2 relatif à l'enseignement primaire universel en 2009. Il a aussi beaucoup avancé dans la réalisation de l'objectif 3, relatif à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que de l'objectif 6 relatif à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Nous avons aussi enregistré de modestes avancées dans la réalisation des objectifs 4 et 5, relatifs respectivement à la mortalité infantile et à la mortalité maternelle. Mais beaucoup reste à faire pour libérer nos populations des griffes de la pauvreté.

Notre objectif d'améliorer les conditions de vie de nos populations doit aller au-delà de 2015. Il est par conséquent nécessaire que nous envisagions le programme post-OMD comme venant compléter la réalisation des OMD actuels, et non détourner notre attention d'eux. Ma délégation propose de fixer des OMD de deuxième génération, au titre desquels tous nos efforts consisteraient à faire en sorte que les pays qui n'auront pas atteint les OMD d'ici à 2015 puissent y parvenir par la suite.

À la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Président Kikwete s'est dit gravement préoccupé par l'insécurité alimentaire dans le monde (voir A/66/PV.15). Depuis lors, la situation a empiré et la vulnérabilité de nombreux pays en développement s'est accrue. Nous devons agir ensemble pour combattre l'insécurité alimentaire. Il nous faut accroître la production des denrées alimentaires et la productivité dans ce secteur de façon viable, renforcer les systèmes agricoles et mettre en place des mécanismes d'alerte rapide, et élaborer également des réponses efficaces aux calamités telles que celles qui frappent les régions de la Corne de l'Afrique et du Sahel. Tout en garantissant la sécurité alimentaire, il nous faut nous attaquer au problème de la nutrition. À cet égard, la Tanzanie est fière de participer à l'initiative Renforcer la nutrition.

Au niveau national, le Gouvernement tanzanien a lancé plusieurs initiatives pour garantir la sécurité

alimentaire grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé. Mon gouvernement a eu le plaisir d'accueillir à Arusha le Forum pour une révolution verte en Afrique, qui s'est achevé aujourd'hui et auquel ont pris part des dirigeants, des ministres, des entreprises privées du secteur de l'agroindustrie, des institutions financières, des exploitants agricoles, des organisations non gouvernementales et des experts agricoles africains. Ce forum était organisé par l'Alliance pour une révolution verte en Afrique.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies n'a que trop tardé. L'ONU est composée des États Membres, sans lesquels il n'y pas de Nations Unies. Si nous, les États Membres, n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur des réformes, alors l'ONU ne sera jamais réformée. Le fait est que nous avons tenu de longues discussions sans parvenir à un accord concret. Il est temps pour nous de passer de la parole aux actes.

Il convient de se rappeler que l'Afrique est le plus important groupe régional à l'ONU et le seul continent ne disposant pas d'un siège permanent au Conseil de sécurité; une situation qui ignore aussi le fait que la plupart des discussions au Conseil de sécurité portent sur l'Afrique. Nous, les dirigeants de l'Afrique et l'Union africaine, avons fait connaître notre pensée et nous sommes entendus sur la nécessité de disposer de deux sièges permanents avec droit de veto. Nous continuerons d'œuvrer de concert sur la base du Consensus d'Ezulweni et de la Déclaration de Syrte, auxquels nous avons tous souscrit. J'appelle par conséquent l'Afrique à maintenir la dynamique et à affirmer sa solidarité.

Mon pays continuera d'appuyer la réforme de l'ONU, notamment l'initiative Unis dans l'action, qui est mise en œuvre avec beaucoup de succès en Tanzanie depuis 2007. Le Gouvernement continuera d'appuyer ce processus, notamment la poursuite de sa mise en œuvre dans les pays de programme. Le fait que plusieurs membres de l'Assemblée aient adhéré à cette initiative atteste clairement de la justesse de cette démarche. Nous sommes persuadés que l'examen quadriennal complet de 2012 tiendra compte de ces résultats positifs.

L'ONU est ancrée dans les principes des droits de l'homme, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la démocratie. Nous, États Membres, devons mettre en œuvre ce dont nous débattons et convenons, sinon la crédibilité de l'ONU s'en ressentira. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté de nombreuses résolutions sur l'indépendance de la Palestine. La Tanzanie se félicite de l'admission de

l'État de Palestine à l'UNESCO. Ce faisant, la Tanzanie voudrait une fois encore appeler les grande puissances et les donateurs à l'UNESCO à revoir leur décision de sanctionner cette organisation en lui retirant leurs contributions. Les pays en développement, en particulier les pays africains, qui reçoivent jusqu'à 65 % des fonds que l'UNESCO consacre à l'éducation, à la science et à la culture, sont les premiers touchés par une telle décision.

Pour ce qui est du Sahara occidental, la Tanzanie appelle le Secrétaire général à poursuivre ses efforts de médiation pour amener le Gouvernement marocain et les dirigeants sarhaouis à régler cette crise de longue date. À cet égard, ma délégation encourage le Maroc à rejoindre l'Union africaine pour qu'ensemble nous puissions parvenir à un règlement durable sur la question de l'indépendance du Sahara occidental.

La Tanzanie reste préoccupée par les sanctions unilatérales et l'embargo imposés à Cuba et à son peuple. Comme le Président Kikwete l'a affirmé à la précédente session de l'Assemblée générale (voir A/66/PV.15), la Tanzanie demeure entièrement solidaire du peuple cubain qui réclame la fin de toutes les sanctions et de l'embargo qui lui sont imposés.

Nous, les États Membres, avons le devoir et la responsabilité d'œuvrer à l'avènement d'un monde meilleur. Nous devons continuer à faire passer le caractère sacré de l'homme avant nos ambitions et nos désirs. Pour cela, il nous faut réaffirmer notre attachement aux objectifs et principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)].

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Djibrill Ypènè Bassolé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso.

**M. Bassolé** (Burkina Faso) : C'est toujours un grand moment pour la délégation du Burkina Faso de se retrouver à ce rendez-vous traditionnel que constitue la session annuelle de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit pour nous d'un moment particulier de réflexion sur la marche du monde, d'esquisse de pistes pour la construction d'un monde de paix, de sécurité et de solidarité. La présente soixante-septième session de l'Assemblée générale se tient dans un contexte fait d'incertitudes liées à la

conjoncture économique internationale difficile, ainsi qu'aux menaces croissantes à la paix et la sécurité internationales. Les défis que cette situation pose au monde appellent de notre part plus de courage, d'efforts, de créativité et de solidarité, si nous voulons parvenir un jour à concrétiser les objectifs de paix et de développement si chers à la communauté internationale.

Cette année, le Burkina Faso a été éprouvé par une crise alimentaire due à une mauvaise pluviométrie. Le déficit céréalier enregistré a été aggravé par un afflux massif de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés venus du Mali voisin, parfois avec l'ensemble de leur bétail, du fait de la crise qui prévaut dans ce pays frère depuis le 17 janvier 2012. Cette situation a amené le Gouvernement burkinabé à prendre des mesures urgentes et vigoureuses qui ont permis de contenir son impact négatif sur les couches les plus vulnérables de la société et d'accueillir nos frères et sœurs maliens dans des conditions humainement acceptables. C'est le lieu pour moi de redire la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement et du peuple burkinabé aux institutions spécialisées et compétentes du système des Nations Unies, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, au Royaume du Maroc, à la République de Chine (Taiwan), au Royaume d'Arabie saoudite, à l'Algérie, au Japon, à la Tunisie, à l'Égypte et à l'Azerbaïdjan, qui nous ont apporté leur aide afin que les réfugiés et les populations démunies du Burkina Faso puissent vivre dignement leur condition.

Au plan politique, le Burkina Faso, dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Conseil consultatif pour les réformes politiques, poursuit le renforcement et la consolidation de son processus démocratique. Après l'organisation réussie d'un enrôlement biométrique sur toute l'étendue du territoire national, le mois de décembre de cette année verra ainsi l'organisation conjointe d'élections législatives et municipales sur la base d'une plus grande transparence et équité.

Sur le plan économique, le Burkina Faso poursuit sa politique d'édification d'une économie forte et prospère au service des besoins fondamentaux de sa population. Pour cela, il a adopté une stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour la réalisation de son ambition de progrès, qui est de devenir un pays émergent, et lui permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons de l'adhésion reconfortante des partenaires du Burkina Faso à cette stratégie du Gouvernement dont l'objectif

ultime est de réaliser une croissance économique forte et soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur les revenus, et d'améliorer la qualité de vie de la population prenant en compte les principaux déterminants de la gestion durable des ressources naturelles.

Les besoins de financement annuels extérieurs de la stratégie de croissance demeurent considérables, malgré les efforts fournis par le Gouvernement burkinabé sur la base de ses ressources propres. Nous avons espoir que nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, comme par le passé, seront à nos côtés pour une mise en œuvre réussie de cette stratégie de croissance. Nous exprimons notre gratitude à ceux qui ont déjà manifesté leur solidarité à notre égard.

Le Burkina Faso est conscient de ce qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans un environnement de paix et de stabilité. C'est la raison pour laquelle le Président Blaise Compaoré a fait du dialogue et de la médiation des leviers importants pour le maintien de la concorde et de l'entente entre les peuples. Nous sommes donc très reconnaissants au Président de l'Assemblée, Vuk Jeremić, d'avoir placé la présente session sous le thème de l'ajustement ou le règlement des différends ou de situations de caractère international par des moyens pacifiques. C'est un thème qui relève l'importance du recours aux moyens pacifiques comme mécanisme approprié de règlement des différends. Le Burkina Faso adhère pleinement au choix de ce thème qui, à la suite de la soixante-sixième session, permettra à la communauté internationale d'approfondir la réflexion et de s'engager résolument dans la voie de la résolution pacifique des conflits par le dialogue, afin d'éviter l'enlèvement et l'escalade de la violence qui anéantissent nos efforts visant à promouvoir le développement social et économique.

C'est dans cette logique que le Président du Burkina Faso a accepté la mission de médiation que ses pairs de la CEDEAO lui ont confiée dans le cadre de la crise malienne. La médiation de la CEDEAO, qui a pour but de résoudre par le dialogue la double crise sécuritaire et institutionnelle qui sévit au Mali, a prioritairement concentré ses efforts sur le retour à l'ordre constitutionnel normal et à la mise en place d'organes de transition stables, acceptés par les Maliens et reconnus par la communauté internationale, en vue de mettre en œuvre la feuille de route indiquée dans l'Accord-cadre du 6 avril 2012 et qui porte sur la gestion de la crise et l'organisation d'élections. Le Burkina Faso continuera, dans le cadre de la CEDEAO et avec

l'appui de la communauté internationale, à œuvrer pour la réunification du Mali et la réconciliation entre les Maliens afin de créer les conditions propices à la tenue d'élections libres et démocratiques sur toute l'étendue du territoire malien.

L'instauration d'une paix stable et durable au Mali nécessitera une approche globale combinant le dialogue politique et l'usage de la force, essentiellement destinée à neutraliser les groupes extrémistes terroristes à vocation transnationale dont la présence dans le nord du Mali est de nature à compromettre irrémédiablement les efforts pour une meilleure gouvernance et un développement social et économique. Le Président du Burkina Faso, avec l'assistance du Président Goodluck Ebele Jonathan, poursuivra avec lucidité la recherche de solutions aux causes profondes de la crise qui minent notre sous-région et dont la rébellion armée n'a fait qu'amplifier les effets. Par conséquent, je lance un appel aux mouvements armés maliens pour qu'ils renoncent au recours systématique aux armes comme moyen de revendication. Je les exhorte à respecter les libertés fondamentales de leurs concitoyens et à se démarquer résolument des mouvements extrémistes et terroristes afin de promouvoir les valeurs du dialogue et de la démocratie auxquelles le Mali est tant attaché.

La situation de crise dans le nord du Mali est la manifestation tangible du type de menace qui pèse sur tous les pays de la région du Sahel. Je voudrais à cet égard me réjouir de l'heureuse initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui nous a rassemblés le 26 septembre 2012 en marge de l'Assemblée générale, autour de la problématique de la paix, de la sécurité et du développement des États de la région du Sahel. Tout en lui renouvelant nos remerciements pour ce faire, je réitère au Secrétaire général l'estime et la reconnaissance du Gouvernement burkinabé pour sa disponibilité et son engagement en faveur de la paix et du développement en Afrique et dans le monde.

Dans le but de toujours œuvrer pour la paix et la sécurité internationales, le Burkina Faso contribue aux opérations de maintien de la paix au Darfour et en Guinée-Bissau.

En Guinée-Bissau, le Burkina Faso encourage les efforts déployés par les organes de transition en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel et exhorte les acteurs bissau-guinéens à assurer une transition consensuelle et inclusive et à créer les meilleures conditions pour la mise en œuvre des réformes prioritaires, l'organisation et la tenue d'une élection présidentielle

libre et transparente, ainsi que l'édification d'un État de droit. Au Darfour, nous encourageons les parties dans le sens d'une meilleure mise en œuvre du Document de Doha, et nous continuons à apporter notre contribution à travers le mécanisme de mise en œuvre et de suivi prévu par le Document de Doha.

S'agissant du Sahara occidental, le Burkina Faso se réjouit de la détermination des parties à explorer les voies et moyens appropriés pour parvenir à un règlement politique juste et consensuel de la question. Le statut quo actuel n'est ni viable, ni profitable à aucune des parties, au regard des incidences sur la paix et la stabilité de la sous-région. C'est pourquoi, mon pays n'a eu de cesse de prôner le dialogue et le compromis dans la perspective d'aboutir à une solution politique acceptable par les parties. En cela, nous sommes d'avis que l'initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, pourrait être une voie appropriée pour le règlement de ce différend.

Le monde traverse actuellement des moments de grandes incertitudes et d'inquiétudes résultant de l'instabilité économique et financière internationale, de l'accroissement de la pauvreté, de la dégradation continue de l'environnement et de la multiplication des catastrophes naturelles. En particulier, les récentes crises financières internationales qui compromettent dangereusement l'équilibre de nos économies, mettent à rude épreuve la cohésion de nos sociétés. Elles nous interpellent tous et recommandent de notre part une vigilance constante et une solidarité soutenue.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, tenue du 18 au 22 juin au Brésil, a eu le mérite de nous rappeler nos responsabilités communes mais différenciées de veiller à la protection de notre planète et à la construction d'un développement durable pour les générations futures. Il est capital que les efforts se poursuivent sur la base consensuelle approuvée par ladite conférence pour trouver les compromis acceptables qui respectent les intérêts des différentes régions du monde.

Le Burkina Faso attache une importance particulière à toutes les questions liées à l'épanouissement de la femme et à cet effet, n'a ménagé aucun effort pour améliorer le statut social et juridique de la femme burkinabé. La participation de la Première Dame du Burkina Faso, M<sup>me</sup> Chantal Compaoré, Ambassadrice de bonne volonté et Coordonnatrice de la campagne internationale pour l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines, qui a coprésidé la

réunion de haut niveau contre les mutilations génitales féminines en marge de la présente session, constitue une nouvelle manifestation de son engagement bien connue pour la défense des droits et de la condition de la femme. À ce sujet, nous réitérons notre total appui à l'initiative africaine d'introduire à la présente session un projet de résolution visant à éliminer au niveau mondial les mutilations génitales féminines. Nous formulons le vœu qu'il reçoive l'adhésion de toute la communauté internationale.

En outre, nous saluons les efforts entrepris depuis le lancement des activités de l'entité ONU-femme et fondons l'espoir que ce nouvel organe permettra de renforcer les activités des Nations Unies en faveur de l'autonomisation et de la défense des droits de la femme, ainsi que l'égalité des sexes, particulièrement dans les pays en développement.

Le Burkina Faso a foi dans le multilatéralisme, dans la solidarité entre les peuples et dans les vertus du dialogue entre les nations. À cet égard, ma délégation note avec grande satisfaction le climat apaisé qui règne actuellement dans les relations entre la République de Chine à Taiwan et la République populaire de Chine. Cela milite en faveur de l'octroi à la République de Chine la place qui est la sienne dans le concert des nations, y compris par sa participation significative aux activités des organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La nature des menaces et des défis auxquels le monde est confronté exige de nous un meilleur partage des responsabilités qui passe par une réforme des Nations Unies. Cette réforme des Nations Unies reste un sujet de grande préoccupation au cœur des enjeux de la gouvernance mondiale. Nous souhaitons que les négociations engagées dans le cadre de cette réforme aboutissent à des compromis acceptables à même de renforcer l'efficacité et l'image des Nations Unies face aux nouveaux défis et aux mutations de notre monde. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions véritablement évoluer vers l'édification d'un monde plus juste et plus uni.

Ma délégation, Monsieur le Président, a suivi avec intérêt votre discours inaugural de la soixante-septième session de l'Assemblée générale à travers lequel vous avez fait le tour des grandes questions qui préoccupent nos sociétés démocratiques modernes. Je voudrais donc vous féliciter pour votre élection et pour

la vision que vous entendez imprimer à la marche de notre organisation commune. Soyez assurés de l'entière disponibilité et de la pleine coopération de la délégation du Burkina Faso.

Je voudrais enfin saisir cette opportunité pour dire toute notre reconnaissance à l'endroit de votre prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de l'État du Qatar, pour les efforts qu'il a déployés durant la soixante-sixième session, et dont les résultats fort appréciables sont le témoin de l'habileté et de l'efficacité avec lesquelles il a conduit nos travaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

**M. Davutoğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à féliciter mon cher ami, S. E. M. Vuk Jeremić, pour son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je crois que grâce à sa conduite avisée, il apportera une grande contribution aux travaux de l'Assemblée.

Je veux être franc et parler le langage des peuples que nous représentons tous. Chaque année, nous nous réunissons ici, à l'ONU, symbole de la quête de l'humanité pour la paix, la sécurité et l'ordre international. Nous échangeons nos vues sur les grands défis auxquels nous sommes tous confrontés et nous engageons avec force à les relever. Sur de nombreux thèmes, nous parlons d'une seule voix, mais pourtant, il est rare que nous agissions de concert. Nous disons notre engagement en faveur du règlement de conflits gelés, mais il n'existe toujours pas de perspectives de solution pour nombre de ces conflits.

Par exemple, nous avons déclaré à maintes reprises notre appui à la solution des deux États dans le cadre de la question de Palestine et adopté de nombreuses résolutions à cette fin. Mais nous continuons d'espérer qu'un jour, bientôt, la Palestine sera membre à part entière de l'Assemblée.

Nous soulignons également la nécessité de régler la question du Haut-Karabakh conformément à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Et pourtant, depuis deux décennies, aucune mesure n'a été prise pour solutionner ce problème. Par ailleurs, la question de Chypre est en suspens depuis près d'un demi-siècle.

Près d'une décennie s'est écoulée depuis le plan de règlement des Nations Unies de 2004 qui a été approuvé par l'ensemble de la communauté internationale. Toutefois, les Chypriotes turcs continuent d'être isolés

et d'être les victimes d'un embargo illégal et injuste, qui leur est imposé comme une marque de reconnaissance pour leur appui au règlement mené sous les auspices des Nations Unies.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Nous n'arrivons pas à régler les problèmes actuels et, chaque année, nous sommes confrontés à un nombre croissant de nouveaux problèmes. Les terroristes continuent de sévir et de tuer des personnes innocentes. Pourtant, nous n'avons toujours pas d'action internationale efficace face au fléau de terrorisme, ni de suffisamment de solidarité pour y faire face.

Aujourd'hui, certains États ont recours à la violence d'État et oppriment brutalement dans l'impunité, ce qui coûte la vie à des citoyens innocents qu'ils ont l'obligation de protéger. Nous sommes fermement convaincus que la vie humaine est sacrée et que la vie est la bénédiction suprême reçue par chaque être humain, quel qu'il soit et où qu'il soit.

Pourtant, des millions de personnes vivent dans la pauvreté et l'oppression. Elles sont privées de leurs libertés et droits fondamentaux et vivent dans des conditions extrêmes que nul être humain ne devrait jamais connaître. Pour soulager notre conscience collective, nous ne cessons de promettre d'aider à atténuer leur misère. Mais nos actions ne sont pas à la hauteur de nos promesses.

Nous vivons dans un état d'espoir perpétuel. Après tout, en tant qu'être humains, nous sommes les enfants de l'espoir. Pour nous, chaque aube, chaque levée de soleil et chaque printemps est un nouveau départ et un nouvel espoir. Nous aspirons à la paix et idéalisons la paix. C'est là l'essence de notre nature.

L'humanité attend de nous, dirigeants des nations, que nous contribuons à instaurer une paix véritable dans l'humanité. Néanmoins, nous sommes loin de répondre aux attentes de nos nations et de l'humanité. Si nous ne sommes pas capables de soulager et de donner espoir à un enfant vivant dans un camp de réfugiés ou dans des prisons ouvertes dans certaines parties du monde, alors quelle chance avons-nous de cultiver une paix réelle? Lorsqu'un enfant naît un monde d'extrême pauvreté et d'oppression dans un camp de réfugiés ou dans les rues de son quartier, ou lorsqu'un parent laisse derrière lui une maison détruite, des orphelins et des veuves, comment pouvons-nous les empêcher de sombrer dans le désespoir et le pessimisme? Si nous ne pouvons pas considérer que les droits d'une personne en Syrie, en

Palestine, en Somalie, en Afghanistan, dans la région d'Arakan ou dans d'autres régions valent autant que nos propres droits, comment pouvons-nous alors parler de liberté et de justice? Si les droits fondamentaux de l'homme sont sacrifiés sur l'autel de la politique de la force et devient un objet de négociation lors de débats entre quelques nations au sein du Conseil de sécurité, comment pouvons-nous parvenir à l'universalité des droits de l'homme et à la sécurité pour tous? Si nous sommes toujours incapables d'agir pour préserver les principes universels que les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont énoncés en créant cet organe, comment pouvons-nous prouver aux peuples que le drapeau de l'ONU est un signe d'espoir et de protection pour leur destinée? Si nous acceptons le recours illimité à la force; si des régimes cruels peuvent attaquer à l'aveugle et punir collectivement leurs propres citoyens, comme nous en sommes actuellement témoins quotidiennement, jour et nuit, en Syrie; si nous n'entendons pas le cri lancé par les masses innocentes, où qu'elles soient, et si nous n'associons pas notre voix à la leur; et si nous n'arrivons pas à faire en sorte que les régimes brutaux respectent la justice et l'état de droit, comment pouvons-nous maintenir la paix et la sécurité internationales?

Un monde pacifique, tel que les fondateurs de l'ONU l'avaient envisagé, ne pourra pas être instauré si nos actions face ces défis restent inefficaces. Il ne faut pas oublier : notre incapacité à agir est utilisée par les despotes et les régimes destructeurs pour démolir villes, cités et villages, massacrer leurs propres citoyens et tourner le monde civilisé et les Nations Unies en ridicule.

L'absence d'action face aux crises humanitaires ébranle notre conscience collective. Mais, pire encore, l'inaction enhardit en fin de compte les oppresseurs et les régimes agressifs et permet la création d'alliances du mal qui perpètrent et commettent des crimes contre l'humanité. Ne nous y trompons pas : faire preuve d'indulgence envers un oppresseur est l'acte le plus impitoyable que l'on puisse faire à un peuple opprimé. Si nous n'agissons pas maintenant, quand sommes-nous alors censés agir dans l'unité? Qui d'autre que l'ONU doit jouer le rôle de chef de file? Si nous n'agissons pas, qui d'autre aura la responsabilité de protéger les civils innocents? Mettons-nous maintenant à la place de ces personnes, comment pouvons-nous rêver d'un véritable avenir?

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies forte, efficace et crédible. Pour ce faire,

nous devons d'abord aborder la question depuis longtemps en souffrance de la réforme de l'ONU pour qu'elle soit à même de réaliser ses objectifs. Les méthodes de travail et les structures des Nations Unies ne correspondent pas aux réalités du monde d'aujourd'hui. Le Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales devrait devenir plus représentatif, plus fonctionnel et plus efficace. Il doit répondre aux besoins réels du monde. C'est là la seule façon de faire face aux formidables défis auxquels nous sommes tous confrontés au XXI<sup>e</sup> siècle.

Je peux me permettre de faire appel à la conscience de l'Assemblée car la Turquie peut se targuer d'avoir obtenu de bons résultats – aussi bien en Afghanistan, en Somalie, en Syrie, au Yémen, en Libye ou en Bosnie-Herzégovine, ou s'agissant de la coopération avec les pays les moins avancés, de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de l'initiative sur la médiation pour la paix, entre autres.

Je voudrais faire quelques remarques sur certaines questions spécifiques qui continuent de poser de graves problèmes à la communauté internationale.

Je tiens d'abord à souligner que les récentes attaques contre l'islam et le prophète Mahomet – la paix soit avec lui – sont des provocations pures et simples. Elles cherchent à dresser les nations et les peuples les uns contre les autres. Nous déplorons avec la dernière véhémence les tentatives malveillantes de dénigrer les valeurs les plus sacrées de l'islam ou de toute autre confession. Nous condamnons toute sorte d'incitation à la haine et à la discrimination religieuse contre les musulmans et les personnes d'autres confessions.

Malheureusement, l'islamophobie est devenue une nouvelle forme de racisme. On ne saurait la tolérer plus longtemps sous le prétexte de liberté d'expression. Liberté ne veut pas dire anarchie. Qui dit liberté, dit responsabilité. Le but de l'islamophobie est clair et simple. Elle cherche à faire de millions de musulmans pacifiques partout dans le monde des ennemis abstraits et imaginaires. Malheureusement, de nombreuses personnes pour qui les généralités, les stéréotypes et les préjugés sont la vérité deviennent islamophobes sans le savoir. Mais aucun programme, aucune provocation, aucune attaque et aucune incitation à la haine n'arrivera à jeter une ombre sur l'islam.

Dans le même temps, nous condamnons toutes les provocations et les violences qui ont provoqué des pertes en vies humaines dans de nombreux pays, notamment

la mort de l'Ambassadeur des États-Unis en Libye. Je présente nos sincères condoléances pour toutes les pertes en vies humaines. La violence contre des personnes innocentes ne saurait être justifiée sous quelque prétexte que ce soit. Toute activité de la sorte, quels qu'en soient l'auteur et la motivation, est une trahison de l'âme, de l'esprit et de la lettre de l'islam.

Néanmoins, les événements récents montrent qu'il existe un problème plus grave qui devrait préoccuper non seulement les musulmans, mais les fidèles de toutes confessions et religions. L'augmentation alarmante du nombre d'actes diffamatoires contre les religions, et donc contre leurs fidèles, a désormais de graves implications pour la paix et la sécurité internationales. Le moment est donc venu de faire du dénigrement de toute religion et de ses fidèles un crime haineux. Nous devons prendre des mesures rapides. Nous ne pouvons pas laisser, et nous ne laisserons pas, notre avenir exposé à des provocations irréflechies de toutes sortes d'extrémistes.

Nous devons élaborer une politique universelle et un instrument juridique qui, tout en protégeant la liberté d'expression, veillent également au respect de la religion et empêchent toute insulte délibérée contre la religion de qui que ce soit. La solution ne doit pas être arbitraire. Elle doit cibler ceux qui diffament une religion dans le but d'inciter à la discrimination, à l'hostilité et à la violence. Nous devons trouver le juste équilibre entre la protection du droit d'un individu ou d'un groupe de s'exprimer librement et la protection du droit d'un autre individu ou groupe de ne pas être en butte à la haine, à des incitations à la violence ou à la violence émotionnelle ou psychologique.

C'est pourquoi, de cette tribune, je voudrais demander instamment aux membres de la communauté internationale de mettre en place tous les instruments nécessaires pour lutter contre tous les crimes de haine, notamment le dénigrement des religions ou la diffamation de leurs fidèles. L'ONU doit prendre la tête de cet effort et proposer le cadre juridique international nécessaire à cette fin. Nous sommes déterminés à poursuivre activement cet objectif et à œuvrer diligemment avec les pays et les organisations internationales attachés aux mêmes principes pour qu'une position commune et efficace soit adoptée afin de combattre l'islamophobie et la haine sous toutes ses formes.

En outre, nous sommes tout à fait conscients qu'il faut assurer la sécurité, la sûreté et la protection des diplomates. Au cours des quatre dernières décennies, la Turquie a perdu 33 diplomates, victimes d'actes de

terrorisme commis par l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie. Nous exhortons l'ONU à s'employer à trouver un nouvel accord et un instrument international de protection des diplomates.

Les valeurs que nous partageons tous semblent être vidées de tout sens puisque, depuis 18 mois, la population syrienne subit continuellement la brutalité et la tyrannie du régime de Damas. Les chiffres sont éloquentes. Plus de 30 000 personnes ont été tuées à ce jour, plus de 300 000 Syriens ont trouvé refuge dans des pays voisins, y compris la Turquie, et plus d'un million sont déplacés dans leur propre pays.

Malheureusement, cette catastrophe humanitaire se limite désormais pour beaucoup à des statistiques. Qu'a fait la communauté internationale pour mettre fin à ce carnage? Littéralement rien. Pas une seule mesure efficace n'a été prise pour sauver la vie d'innocents. Il est absolument déplorable de constater qu'aujourd'hui, 20 ans plus tard, les spectres de Srebrenica et de Halabja continuent de nous hanter, cette fois-ci dans des villes syriennes.

On peut débattre des raisons de l'incapacité du Conseil de sécurité à mettre fin aux violences perpétrées par le régime syrien. Néanmoins, il ne peut pas y avoir d'explication légitime au fait que cet organe n'a pas été en mesure de refléter la conscience collective de la communauté internationale. Le Conseil doit assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. C'est l'incapacité à agir du Conseil qui encourage le régime syrien à tuer toujours plus.

Si le Conseil de sécurité n'épouse pas la conscience de la communauté internationale, telle qu'exprimée dans les résolutions adoptées à une majorité de plus des deux tiers à l'Assemblée générale, qui répondra aux appels au secours de la population syrienne? Pendant combien de temps encore la communauté internationale permettra-t-elle à cette tragédie humaine de se poursuivre?

La responsabilité de protéger le peuple syrien est un devoir essentiel que nous devons remplir. Aucune divergence politique, aucune politique d'équilibre des pouvoirs et aucune considération géopolitique ne doit prendre le dessus sur notre conscience et sur la préoccupation que nous éprouvons pour le destin des Syriens.

Surtout, la situation en Syrie pose désormais une réelle menace à la paix et à la sécurité de la région. Le régime syrien emploie tous les moyens possibles

pour transformer la lutte légitime du peuple syrien en une guerre interconfessionnelle, qui embrasera toute la région. Malheureusement, plus le régime peut mener sa campagne de violence, plus il sera difficile d'empêcher une évolution aussi terrible de la situation.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité agisse, comme l'a demandé l'Assemblée. Il doit y avoir une solution pour assurer immédiatement la sécurité et la sûreté de la population syrienne. Il doit y avoir une solution pour procéder à une saine transition qui ouvre la voie à l'édification d'une Syrie nouvelle et démocratique. Le régime en place doit se retirer et laisser un gouvernement provisoire diriger le pays jusqu'à la tenue d'élections libres et équitables. Le peuple syrien a besoin que, de manière unie, nous l'appuyions et soyons solidaires avec lui dans sa lutte pour son avenir et son droit à un gouvernement légitime et représentatif.

Le peuple turc se tient aux côtés des Syriens, nos frères et sœurs, dans leur lutte légitime. Nous prenons actuellement soin de 90 000 réfugiés syriens, accueillis dans des foyers turcs. Je tiens à souligner une nouvelle fois que, dès le début du conflit, nous n'avons jamais hésité, et nous ne le ferons jamais, à être solidaires de nos frères et sœurs syriens en cette période extrêmement difficile.

Une autre tragédie se déroule depuis longtemps sous nos yeux au Moyen-Orient : celle de la Palestine. Pour la quatrième session consécutive de l'Assemblée générale, nous continuons d'insister sur le caractère inacceptable et insoutenable de la situation à Gaza. Pourtant, à ce jour, aucun progrès n'a été fait. En conséquence, cela fait quatre ans qu'à cause du blocus illégal imposé par Israël les habitants de Gaza, les enfants en particulier, continuent de vivre dans le désespoir, la détresse et la peur.

De nombreuses décisions et résolutions adoptées à l'ONU appellent à la levée de ce blocus illégal. Néanmoins, Israël s'obstine jusqu'à présent à poursuivre sa politique illégale, provoquant malheur et souffrances à Gaza. En fait, Israël adopte la même attitude dans tous les territoires palestiniens occupés. Malgré des appels pressants de la communauté internationale, Israël continue d'implanter des colonies de peuplement illégales en Palestine et compromet ainsi délibérément les chances de parvenir de manière à une solution pacifique des deux États.

De fait, quand le Président Mahmoud Abbas s'est adressé à l'Assemblée générale l'année dernière (voir

A/66/PV.19) et qu'il a déclaré que la Palestine avait le droit d'être reconnue comme un État indépendant, je me souviens qu'il s'est fait ovationner par toute l'Assemblée. Cependant, à ce jour, l'État de Palestine n'est toujours pas un membre à part entière de l'Assemblée générale et le drapeau de la Palestine indépendante n'est pas hissé. Comment pouvons-nous convaincre les Palestiniens que la communauté internationale est véritablement attachée à une solution des deux États quand aucune résolution de l'ONU n'a permis de servir leur cause, pour un État de Palestine indépendant? Le drapeau de la Palestine sera un jour hissé dans cette salle. La Turquie appuiera à l'évidence les Palestiniens dans leur quête d'un État, de dignité et de paix.

Au moment où l'attention du monde est à juste titre entièrement axée sur le Moyen-Orient, nous ne devons pas oublier que des drames humains ont lieu ailleurs également. Nous ne pouvons pas nous permettre de fermer les yeux sur des souffrances humaines.

Comme j'ai pu le constater personnellement durant la visite que j'ai effectuée en juin, les populations de la région d'Arakan, la communauté musulmane des Rohingya en particulier, ont désespérément besoin d'une aide humanitaire. Le processus de démocratisation en cours au Myanmar nous laisse une possibilité d'agir, le Gouvernement ayant à plusieurs reprises souligné qu'il était prêt à coopérer avec la communauté internationale pour apaiser les souffrances des populations touchées.

Avant de terminer, je voudrais évoquer un autre conflit de longue date qui exige également que des mesures concrètes soient prises immédiatement pour y apporter une solution juste et durable. Je fais allusion ici au problème de Chypre. Hélas, le nouveau cycle de pourparlers entamé en 2008 est au point mort, une issue semblant hors d'atteinte en raison de l'intransigeance des Chypriotes grecs et d'un manque de volonté politique. Aujourd'hui, malgré une expérience de plus d'un demi-siècle et un ensemble d'activités menées par l'ONU, manifestement, aucune solution n'est en vue.

Les Chypriotes turcs ont jusqu'à présent montré leur ferme attachement à une solution négociée mais continuent d'être soumis à un embargo inhumain et illégal. Cela est tout simplement injuste. Ils ne devraient pas être contraints de prendre part à ce jeu pour une durée indéfinie sans claire perspective d'une solution et sans calendrier.

La communauté internationale ne doit pas non plus rester indifférente à ce qui se passe à Chypre. Après

tout, la persistance de ce problème multiplie les risques de déstabilisation de la région. En outre, l'exploitation unilatérale du pétrole et du gaz naturel par les Chypriotes grecs autour de l'île augmente ces risques.

Dans un tel contexte, l'ONU doit faire plus que ce qu'elle fait actuellement. Le Conseil de sécurité, en particulier, plutôt que de maintenir simplement le statu quo, doit contribuer à trouver une solution. Il est essentiel que les mentalités évoluent. Il faut établir une distinction entre ceux qui recherchent une solution et y aspirent et ceux qui la rejettent. Il ne suffit plus de manifester un attachement de pure forme à une fédération bizonale et bicommunautaire. Il faut agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit au début de mon intervention. Nous arrivons

bientôt au terme du débat général d'une autre session de l'Assemblée générale. Nous avons tous dit vouloir un monde plus pacifique et plus prospère et affirmé y être attachés. Néanmoins, des changements constructifs ne peuvent être apportés que si nous joignons l'acte à la parole et tenons nos promesses. Toute tentative d'atteindre notre objectif d'une paix réelle, tout moment que nous passons à défendre la probité et la justice et chaque effort que nous déployons en faveur des libertés et des droits de l'homme conforteront davantage ceux qui luttent pour pouvoir décider de leur sort. Tout à l'heure, j'ai demandé : si nous n'agissons pas maintenant, quand allons-nous le faire? Cette année, obtenons des résultats et espérons que nous n'aurons pas à poser de nouveau cette même question à l'Assemblée en septembre prochain.

*La séance est levée à 15 h 30.*